

CÉLINE SPIRA

**LES ENJEUX DE LA COHABITATION
INTERGÉNÉRATIONNELLE ENTRE DES PARENTS
VIEILLISSANTS ET DES MEMBRES DE LA
GÉNÉRATION DESCENDANTE**

Mémoire présenté
à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval
dans le cadre du programme de maîtrise en service social
pour l'obtention du grade de maître en service social (M. Serv. soc.)

ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL
FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES
UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

2011

Résumé

Deux des grands enjeux auxquels notre société fait face sont de permettre aux personnes âgées de vieillir dans un milieu de vie de qualité, tout en ayant accès au soutien nécessaire à leur bien-être et de maintenir une participation sociale qui représente une aspiration pour plusieurs d'entre elles. La cohabitation intergénérationnelle peut favoriser une réponse à ces défis. Les enjeux associés à cette forme d'habitation et les facteurs la facilitant restent à explorer et à approfondir. C'est là, l'objet de la présente recherche. La recherche est de type descriptif et s'appuie sur des données qualitatives. Pour chaque famille, une entrevue semi-dirigée a été réalisée auprès de deux membres : un parent âgé et un membre de la génération descendante. Au total, il y a eu douze entrevues. Les données recueillies ont fait l'objet d'une analyse de contenu. La théorie de l'échange social sert de cadre conceptuel à cette étude. L'étude porte sur 1) l'occupation de l'espace; 2) les bénéfices escomptés et réels de la cohabitation intergénérationnelle; 3) les solidarités intergénérationnelles et 4) les facteurs facilitant la cohabitation intergénérationnelle. Les données de la recherche indiquent que les principaux bénéfices de ce mode résidentiel sont le bien-être des parents vieillissants et l'actualisation de relations intergénérationnelles. Quant aux solidarités résidentielles, elles sont réciproques et réfèrent tant à la dimension affective qu'à la sphère fonctionnelle basée sur l'échange de service.

Remerciements

L'aboutissement de ce mémoire est jalonné par le soutien de nombreuses personnes. Je tiens à souligner leur apport.

Je remercie tout d'abord mon directeur de recherche, Daniel Turcotte, pour son excellent travail d'accompagnement. Sa direction a été fort pertinente, tant sur le plan académique que sur le plan humain. Sa disponibilité a été remarquable et ses points de vue constructifs. Un grand merci pour les encouragements dans les périodes de questionnements.

Des collègues étudiantes ont également contribué à tracer la voie vers l'achèvement de ce mémoire. Marie-Hélène Deshaies a guidé mon processus de demande d'admission à la maîtrise. Ensuite viennent mes principales coéquipières de travaux d'équipe, Julie Castonguay et Judith Petitpas. L'amitié développée avec Judith a nourri ma démarche personnelle liée à cette nouvelle étape professionnelle. Je vous remercie chaleureusement.

Je veux aussi remercier ma famille pour son soutien qui a permis ce retour aux études. Cette solidarité intergénérationnelle a été précieuse. Quant à mes enfants, Noémie et Raphaël, ils ont été à la source de ma motivation à fournir les efforts nécessaires pour mener à bien ce projet. Merci à vous deux. Également, je tiens à saluer les différentes personnes qui composent mon réseau social. Merci de faire partie de ma vie. Votre présence a assuré un équilibre dans ce long processus intellectuel.

Finalement, c'est avec une profonde gratitude que j'offre mes remerciements aux six familles qui m'ont généreusement ouvert leur porte pour partager leur expérience en cohabitation intergénérationnelle. Les propos recueillis auprès des douze personnes rencontrées constituent la base de cette étude. À jamais, vous faites partie de ma vie qui a pris un nouveau tournant avec la découverte de vos réalités quotidiennes.

En terminant, je remercie le Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) et le Fonds Nicolas et Suzanne Zay pour leur soutien financier.

Table des matières

Résumé.....	i
Remerciements.....	ii
Table des matières	iii
Liste des tableaux.....	v
Liste des figures	vi
Introduction.....	1
Chapitre 1 Problématique.....	3
1.1 Population vieillissante et cohabitation intergénérationnelle	3
1.1.1 Vieillesse et participation sociale	3
1.1.2 Milieux de vie des personnes âgées	5
1.1.3 Contexte de la cohabitation intergénérationnelle.....	8
1.1.4 Enjeux de la cohabitation.....	11
1.1.5 Bénéfices de la cohabitation	12
1.1.6 Solidarités intergénérationnelles.....	14
1.1.7 Occupation de l'espace	17
1.1.8 Facteurs facilitant la cohabitation	18
1.2 Limites des études actuelles et pertinence du sujet.....	19
Chapitre 2 Cadre conceptuel	21
2.1 Présentation générale	21
2.2 Principaux concepts	22
2.2.1 Bénéfices.....	23
2.2.2 Coûts	23
2.2.3 Profits.....	23
2.2.4 Niveau de comparaison.....	24
2.2.5 Solutions de rechange	24
2.2.6 Normes de réciprocité.....	24
2.2.7 Justice distributive	25
2.3 Critiques.....	25
2.4 Application à la cohabitation intergénérationnelle	26
2.5 Question de recherche.....	27
2.6 Pertinence sociale	28
Chapitre 3 Méthodologie	29
3.1 Approche privilégiée.....	29
3.2 Population étudiée.....	30
3.3 Échantillonnage	30
3.4 Collecte de données	31
3.5 Analyse de données	34
3.6 Critères de scientificité	34
3.6.1 Crédibilité	35
3.6.2 Transférabilité.....	35
3.6.3 Constance.....	35
3.6.4 Fiabilité	36

3.7	Considération éthique	36
3.8	Description de l'échantillon.....	37
3.8.1	Caractéristiques sociodémographiques.....	43
Chapitre 4 Présentation et analyse des résultats.....		46
4.1	Processus de réflexion	46
4.1.1	Bénéfices escomptés	46
4.1.2	Inconvénients escomptés	50
4.2	Occupation de l'espace	54
4.2.1	Les lieux.....	54
4.2.2	Les ententes.....	56
4.3	Solidarités intergénérationnelles.....	63
4.3.1	Composante associative.....	63
4.3.2	Composante affective	64
4.3.3	Composante consensuelle.....	66
4.3.4	Composante fonctionnelle	68
4.3.5	Composante normative	71
4.3.6	Composante structurelle	73
4.4	Bénéfices et inconvénients réels	75
4.4.1	Bénéfices.....	75
4.4.2	Inconvénients	81
4.5	Facteurs facilitant la cohabitation	88
4.5.1	Facteurs internes favorables.....	88
4.5.2	Facteurs externes favorables.....	91
4.5.3	Obstacles externes.....	92
Chapitre 5 Discussion		95
5.1	Enjeux de la cohabitation intergénérationnelle.....	95
5.1.1	Enjeux de la composante associative.....	96
5.1.2	Enjeux de la composante affective	98
5.1.3	Enjeux de la composante consensuelle.....	99
5.1.4	Enjeux de la composante fonctionnelle	100
5.1.5	Enjeux de la composante normative	101
5.1.6	Enjeux de la composante structurelle	102
5.2	Facteurs facilitant la cohabitation	103
5.2.1	Facteurs internes	103
5.2.2	Facteurs externes.....	104
5.3	Pistes de recherche.....	107
5.4	Pistes d'intervention	108
Conclusion		110
Bibliographie		113
Annexe 1 : Description des lieux.....		118
Annexe 2 : Message de recrutement		119
Annexe 3 : Annonce de recrutement.....		120
Annexe 4 : Grille de contact téléphonique.....		121
Annexe 5 : Guide d'entrevue		123
Annexe 6 : Formulaire de consentement		127

Liste des tableaux

Tableau 1. Présentation de la famille 1	37
Tableau 2. Présentation de la famille 2	38
Tableau 3. Présentation de la famille 3	39
Tableau 4. Présentation de la famille 4	40
Tableau 5. Présentation de la famille 5	41
Tableau 6. Présentation de la famille 6	42
Tableau 7. Caractéristiques sociodémographiques des répondants	44
Tableau 8. Illustration des conceptions dans la mise en place des règles	57
Tableau 9. Illustration des solidarités relatives au repas	68
Tableau 10. Illustration des solidarités relatives à la sphère médicale	70
Tableau 11. Facteurs facilitant la cohabitation et obstacles externes	106

Liste des figures

Figure 1. Bénéfices escomptés.....	50
Figure 2. Inconvénients escomptés.....	54
Figure 3. Continuum de l'occupation de l'espace privé.....	56
Figure 4. Bénéfices réels.....	81
Figure 5. Inconvénients réels.....	87

Introduction

Dans les sociétés occidentales, les dernières décennies se caractérisent par un vieillissement croissant de la population. Divers enjeux sociaux découlent de ce changement démographique, dont la participation sociale des personnes vieillissantes et leur maintien dans un milieu de vie qui leur assure l'accès aux services dont elles ont besoin. Il s'agit de deux phénomènes interdépendants dans la mesure où le milieu de vie a une incidence sur les occasions de participation sociale auxquelles les personnes âgées ont accès. Ainsi, le développement de nouveaux modèles d'habitation susceptibles de soutenir la participation sociale est devenu un sujet d'actualité. L'implication des résidents dans la gestion et le fonctionnement de ces nouveaux modèles d'habitation constitue une avenue pour maintenir leur participation sociale, elle peut également prendre forme par le biais de l'entraide intergénérationnelle. Les solidarités familiales sont d'ailleurs au centre des mesures envisagées pour permettre aux aînés de vivre dans un environnement qui convient à leurs besoins et à leurs aspirations.

Parmi les mécanismes de solidarité qui gagnent en popularité, la cohabitation intergénérationnelle représente une piste à explorer pour favoriser le soutien à domicile des personnes âgées et favoriser leur participation au sein de la famille. Si la famille occupe une place importante dans la réponse aux besoins de soutien des proches âgées lorsque des incapacités modifient leurs conditions de vie, elle représente également un lieu de participation à la collectivité. Le présent projet de recherche vise à tracer un portrait de la réalité vécue par les familles qui actualisent la cohabitation intergénérationnelle. Il est guidé par la question de recherche suivante : *Quels sont les enjeux associés à la cohabitation intergénérationnelle entre des parents vieillissants et des membres de la génération descendante?*

Ce projet de recherche s'inscrit dans un paradigme épistémologique constructiviste selon lequel l'expérience vécue constitue la principale source de connaissance. Ce courant théorique privilégie une démarche de recherche herméneutique et dialectique : un processus où les interprétations individuelles sont mises en contraste et en comparaison afin de

construire une vision partagée du monde. Plus que de simples interprétations d'un même monde, ces subjectivités sont considérées comme étant différentes dimensions factuelles et égales de ce monde (Morris, 2006 : 194).

Ce mémoire est constitué de cinq chapitres. Le premier porte sur la problématique; il présente un état des connaissances sur les personnes âgées et la cohabitation intergénérationnelle et fait ressortir les limites des études actuelles. Le second chapitre décrit le cadre conceptuel basé sur la théorie de l'échange social. Il traite des principaux concepts et en expose ensuite l'application à la cohabitation intergénérationnelle pour en dégager des questions de recherche. Le troisième chapitre précise la méthodologie de l'étude et ses composantes comme l'échantillonnage, la collecte de données et l'analyse de ces dernières. Le chapitre quatre présente les résultats en lien avec les questions de recherche. Finalement, le dernier chapitre porte sur la discussion des résultats; il présente une synthèse du projet et établit des parallèles avec le cadre conceptuel et la littérature scientifique.

Chapitre 1 | Problématique

Ce chapitre s'attarde à la problématique du vieillissement de la population et à différents éléments relatifs à la cohabitation intergénérationnelle. Il aborde également les limites des recherches actuelles et la pertinence du sujet d'étude.

1.1 Population vieillissante et cohabitation intergénérationnelle

La présente section traite dans un premier temps, du vieillissement populationnel pour ensuite s'attarder à la notion de la participation sociale. Sont par la suite abordés les milieux de vie des personnes vieillissantes, en développant celui de la cohabitation intergénérationnelle. La prévalence de ce mode résidentiel est présentée. Suit une mise en contexte de la cohabitation intergénérationnelle, tant historique qu'internationale. Cette partie se termine par une présentation des grands éléments de recherche de cette étude : enjeux et bénéfices de la cohabitation; occupation de l'espace; solidarités intergénérationnelles et facteurs facilitant la cohabitation.

1.1.1 Vieillesse et participation sociale

La réalité démographique du vieillissement accéléré de la population québécoise soulève de nombreuses inquiétudes tant parmi la population que chez les gestionnaires des programmes publics. Alors qu'en 2000, 12,8 % de la population québécoise était âgée de 65 ans ou plus, cette proportion atteignait 15 % en 2009 (Gouvernement du Québec, 2009). En 2021, les personnes âgées de 65 ans et plus devraient composer plus de 20 % de la population québécoise (Lavoie, Guberman & Olazabal, 2008). L'un des grands enjeux auxquels notre société fait face est de permettre à ces aînés de vieillir dans un milieu de vie qui répond à leurs besoins, tout en ayant accès au soutien nécessaire à leur bien-être.

Il s'agit d'un enjeu d'autant plus complexe que les besoins des personnes âgées sont très diversifiés. La vieillesse se caractérise par une pluralité tant sociale qu'idéologique (Tassé, 2002). Les gérontologues balisent la période de la vieillesse en trois grandes étapes : le 3^e âge, le 4^e âge et le 5^e âge (Caradec, 2002 dans Lavoie & al., 2008). C'est vers le 4^e âge, soit autour de 75 ans, qu'une plus grande dépendance s'installe généralement, ce qui se traduit par des besoins de soutien plus importants (Gaymu, Ekamper & Beets, 2007). À l'instar des autres générations, la réalité des personnes âgées est hétérogène et multiple (Tassé, 2002) de sorte que les aspirations et les besoins des personnes âgées sont variés. Une des aspirations majeures des personnes âgées est leur désir de maintenir leur participation à la société. Or, il s'agit d'un souhait partagé, car la participation sociale représente une valeur à laquelle adhèrent les gouvernements qui transigent avec un nombre substantiel de besoins non comblés.

Il existe, cependant, plusieurs conceptions de la participation sociale. Certains la voient comme le fonctionnement de la vie quotidienne, soit être en mesure de réaliser les activités quotidiennes (s'alimenter, communiquer, etc.) et actualiser les rôles sociaux (s'instruire, élever les enfants, etc.). D'autres considèrent plutôt que les interactions sociales (rendre visite à des amis ou avoir des activités hors du domicile) servent de vecteurs à la participation sociale. Cette dernière est également associée à un réseau d'interrelations qui offre une certaine stabilité et réciprocité, comme des relations amicales ou de voisinage. Finalement, la participation sociale peut aussi référer à l'associativité structurée, soit participer à une activité à caractère social dans une organisation, comme s'impliquer bénévolement dans un organisme communautaire ou participer aux activités d'un centre de jour (Raymond, Gagné, Sévigny & Tourigny, 2008).

Plusieurs aînés souhaitent tirer une gratification dans la réalisation d'activités qui ont du sens pour eux (Raymond & al., 2008). Ils désirent participer à des activités « qui font bénéficier leurs proches ou leur communauté de leurs compétences, de leurs expériences et de leur temps » (Raymond & al., 2008 : VII). L'implication au sein de relations intergénérationnelles avec les proches représente l'une des sphères potentielles de la

participation sociale. Pour Wolff et Attias-Donfut (2007 : 118), « la vision économique de la famille consacre indéniablement des relations entre les générations caractérisées par des transferts pluriels et soutenus ». Malgré l'apport potentiel des personnes vieillissantes dans les échanges sociaux, il arrive un moment où la santé décline et où le besoin de soutien devient réalité pour la personne âgée.

Les politiques gouvernementales des dernières années en matière de santé et de services sociaux ont priorisé le soutien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie plutôt que leur placement en institution et ont eu comme impact de transférer des responsabilités assumées jusqu'alors par l'État vers d'autres acteurs sociaux; notamment les proches aidants (Lavoie, Grand, Guberman & Andrieu, 2005; Guberman, 2003). La politique de soutien à domicile adoptée en 2003 en est un exemple récent. On sait que les proches aidants accomplissent entre 70 % et 85 % des soins dispensés à domicile auprès des personnes âgées (Ministère de la Famille et des Aînés, 2008 : 47). Le milieu de vie de la personne vieillissante en perte d'autonomie devient donc un enjeu pour elle-même et ses proches.

1.1.2 Milieux de vie des personnes âgées

Un milieu de vie réfère à une communauté d'appartenance jalonnée de repères sociaux et physico spatiaux. Il peut s'agir d'une communauté restreinte, telle que la famille ou d'une collectivité, comme un quartier ou un village (Martin, 1997).

La diversification des formes d'habitation se traduit par une transformation des milieux de vie de la population et, conséquemment, par les occasions de la participation sociale qui sont offertes. C'est le cas notamment de la cohabitation qui est une des pistes proposées par les aînés lors de la *Consultation publique sur les conditions de vie des aînés* qui suggèrent que « les normes de construction des résidences devraient être révisées afin d'intégrer l'adaptation des logements pour d'éventuelles incapacités » (Ministère de la Famille et des Aînés, 2008 : 79). Ce mode d'habitation côtoie cinq autres types de milieux de vie où peuvent résider les aînés : 1) leur propre logement; 2) une résidence privée; 3) une

résidence privée à but non lucratif; 4) une ressource intermédiaire lorsqu'un besoin de soutien devient plus présent; ou 5) un Centre hospitalier de soins de longue durée lorsque le niveau de dépendance est élevé (Maltais, Lachance & Richard, 2006).

Au Québec, la cohabitation intergénérationnelle demeure un arrangement résidentiel peu courant qui ne correspond pas à la norme (Boulianne, 2005). Selon l'Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et la Ville de Québec, aucune donnée n'est disponible sur le nombre de ménages ou de personnes qui vivent en coresidence. Néanmoins, certains indicateurs sur le sujet sont disponibles. Selon les données de l'Enquête sociale générale de Statistique Canada (2001), environ 4 % des Canadiens habitaient dans un ménage composé d'au moins trois générations (grands-parents, parents et petits-enfants) (Statistiques Canada, 2003). Ce type de ménage se retrouvait en plus petit nombre au Québec (1,6 %), tandis que ce mode résidentiel s'actualisait le plus en Colombie-Britannique (4,9 %) et en Ontario (4,8 %). Une immigration plus prononcée dans ces deux provinces pourrait expliquer ces résultats, étant donné que les ménages multigénérationnels représentent un mode de vie courant dans plusieurs cultures.

Un sondage mené auprès de 1000 locataires des régions métropolitaines de recensement (RMR) de Québec et de Montréal (excluant la Ville de Montréal) fournit un second indicateur lié à la prévalence de la cohabitation. Vachon et Després (2001) rapportent que 40 % des personnes interrogées auraient un intérêt à habiter un logement supplémentaire avec un ménage de sa parenté. Un logement supplémentaire se définit comme « une unité d'habitation autonome attenante à une maison unifamiliale ou construite à l'intérieur de cette dernière » (Leinwand & Després, 1999 : 7).

Un troisième indicateur provient d'une étude (Lord, 2010) qui aborde notamment les préférences résidentielles des aînés banlieusards. Au tournant des années 2000, lorsque questionnées sur leur choix résidentiel dans les six possibilités présentées aux fins de la recherche, 12 personnes vieillissantes sur 87 optent pour la cohabitation intergénérationnelle. La construction d'un logement supplémentaire est privilégiée par 8 d'entre elles et habiter dans la maison actuelle sans l'aménager constitue le choix des 4

autres aînés. Par ailleurs, la grande majorité des banlieusards âgés souhaitent habiter dans leur milieu de vie jusqu'à l'arrivée d'éventuelles incapacités qui entraveraient le maintien à domicile.

Dans un autre ordre d'idées, sur le plan législatif, Vachon et Després (2001) indiquent que sept municipalités québécoises sur dix permettent ou sont intéressées par l'ajout de logements supplémentaires. L'impact des politiques municipales en matière de cohabitation est cependant peu documenté dans la littérature scientifique. Selon les données disponibles, ce sont les caractéristiques socioéconomiques qui sont déterminantes de la cohabitation intergénérationnelle. En effet, ce sont des attributs individuels tels que le genre, l'état matrimonial, l'état de santé, les ressources financières, la place occupée sur le marché de l'emploi, l'âge et l'origine ethnique qui représentent les principales caractéristiques associées à une vie en coresidence (Choi, 2003; Gaymu, Delbès, Springer, Binet, Désesquelles, Kalogirou, & Ziegler, 2006 ; Postigo Latorre & Honrubia Lopez, 2010; Sereny, 2011; Yount, 2009).

La diversité des résultats en ce qui a trait aux caractéristiques des personnes qui vivent en cohabitation rend difficile l'établissement d'un portrait type. Néanmoins, il est possible d'en tracer certaines grandes lignes. Le genre et l'état matrimonial jouent un rôle important. Selon Boulianne (2005), les femmes des deux générations semblent davantage concernées par ce mode résidentiel. La fille accueille plus souvent le parent vieillissant; majoritairement une femme seule. Les probabilités de vivre en cohabitation chez un de leurs enfants sont plus élevées pour les femmes, situation qui s'expliquerait par le fait que le veuvage se conjugue davantage au féminin et que les femmes possèdent des ressources financières moindres que les hommes (Yount, 2009). Toutefois, Smits, Van Gaalen et Mulder (2010) observent que les hommes divorcés avec enfants semblent davantage vivre en cohabitation que les femmes. Le soin aux enfants constitue un incitatif majeur à rassembler les parents vieillissants et le ménage cadet sous le même toit. Si certains chercheurs constatent que les femmes et les hommes divorcés avec enfants se tournent davantage vers la cohabitation, pour Choi (2003), le fait d'être un adulte non marié représente le plus grand déterminant à ce mode résidentiel. En ce qui a trait à l'état

matrimonial, il limite parfois la cohabitation. Les couples de personnes âgées formés avec un nouveau partenaire optent moins pour ce mode résidentiel que les ménages aînés qui vivent ensemble depuis des années (Smits & al., 2010). Par ailleurs, le nombre d'enfants influence la proximité résidentielle. Les ressources familiales nombreuses permettent « une quasi-corésidence ; ne pas habiter avec la famille, mais vivre près d'elle » (Sereny, 2011 : 197). Dans un autre registre, être d'une origine ethnique autre que caucasienne favorise les probabilités d'un mode d'habitation en corésidence.

Les caractéristiques socioéconomiques des personnes n'influencent pas que le recours à la cohabitation, mais également le type de rapport entre les générations sous le même toit. Lorsque la direction du soutien se dirige du ménage aîné vers le ménage cadet, la population la plus largement représentée est constituée d'adultes célibataires sans emploi. En revanche, lorsque l'aide part du jeune ménage vers la génération aînée, le portrait caractéristique présente un parent âgé, veuf, malade et aux ressources financières limitées, dont les enfants disposent d'une bonne stabilité financière. En ce qui a trait au genre, la prévalence de la cohabitation est élevée entre un fils aîné et des parents relativement jeunes, dont le besoin de soutien est faible, par contre, lorsque les incapacités des parents prennent de l'ampleur, ce sont plutôt les filles qui vivent en cohabitation, notamment avec leurs mères.

1.1.3 Contexte de la cohabitation intergénérationnelle

Si la cohabitation intergénérationnelle est un mode d'habitation peu courant au Québec actuellement, il y a quelques décennies, le partage d'un même lieu d'habitation représentait un arrangement résidentiel urbain fréquent. Dans une étude réalisée auprès des familles ouvrières montréalaises des années 1960, la cohabitation entre un parent âgé et le ménage de l'enfant adulte ressort comme une pratique courante (Fortin, 1987). Le parcours résidentiel d'un peu plus de la moitié des 73 ménages rencontrés aux fins de l'étude comporte une cohabitation intergénérationnelle. Contrairement aux familles rurales, la transmission du patrimoine ne constitue pas un élément déclencheur à cette forme d'habitation pour les familles urbaines. Ce sont les circonstances de vie qui mènent les

ménages urbains à la cohabitation. Par exemple, un couple nouvellement marié, dont les ressources financières sont limitées, habite chez les parents de l'un ou l'autre des jeunes époux en attendant une augmentation de revenu. Le veuvage mène également presque toujours à habiter chez un des ses enfants. Les raisons financières, plutôt que l'amour filial, tracent la voie à la cohabitation intergénérationnelle puisque ce mode résidentiel se retrouve plus fréquemment dans les milieux moins fortunés (Fortin, 1987).

Dans les milieux ruraux des États-Unis, au milieu du 19^e siècle, près de 70 % des personnes âgées de plus de 65 ans partagent un même lieu d'habitation avec leurs enfants adultes (Ruggles, 2007). La ruralité constitue un mode de vie qui est associé aux héritages fonciers en contrepartie d'un soutien aux parents vieillissants. Avec l'arrivée de l'industrialisation et l'implantation des premières politiques sociales de soutien au revenu, la cohabitation intergénérationnelle décline. À la fin du 20^e siècle, moins de 15 % des personnes âgées de plus de 65 ans partagent un même lieu d'habitation avec leurs enfants adultes (Ruggles, 2007).

Ce déclin ne s'est pas fait sentir partout de la même façon. Dans certaines régions du monde, ce mode d'habitation représente toujours la tendance générale. Il est fréquent dans le sud de l'Europe de voir des parents cohabiter avec leurs enfants adultes (De Vos & Sandefur, 2002). En 2004, dans les pays du Sud, tels l'Espagne, l'Italie et la Grèce, 17 % à 24 % des habitants de 50 à 65 ans partagent un même lieu d'habitation avec leur parent âgé. Par contre, ce mode d'habitation est plus rare dans le nord du continent. Dans les pays scandinaves, comme la Suède, le Danemark et les Pays-Bas, cette réalité se vit dans moins de 4 % des familles (Ogg & Renaut, 2005). Dans certains pays d'Asie – Philippines, Thaïlande, Taïwan et Singapour – la grande majorité des personnes âgées vit avec ses enfants dans la même propriété (Assis & al., 1995 dans Boulianne, 2005). Toutefois, les modes de vie traditionnels changent. Au Japon, par exemple, malgré une tradition culturelle qui préconise que le ménage du fils héritier habite chez ses parents et que la belle-fille prenne soin des parents âgés lorsque leur état de santé se détériore, la cohabitation intergénérationnelle se vit maintenant presque seulement en milieu rural (Boulianne, 2005).

Au tournant du 21^e siècle, la cohabitation intergénérationnelle apparaît comme une piste à explorer pour revitaliser certains quartiers et innover dans les pratiques résidentielles des personnes vieillissantes (Mayerl, 1997; Verret, 1999; Leinwand & Després, 1999; Vachon & Després, 2001; Boulianne, 2004). Dans un effort de revitalisation de la cohabitation, trois grandes formes de cohabitation intergénérationnelle se profilent en occident. La première consiste à partager une même unité d'habitation. La seconde, la cohabitation intergénérationnelle avec appartement accessoire, intègre un logement autonome à une maison unifamiliale (SCHL, 2004). Et finalement, la troisième prend la forme d'un immeuble dont certains logements sont réservés pour des personnes âgées et d'autres pour des plus jeunes, qui sont des proches ou non. Dans la ville de Québec, les *Habitations Vivre chez soi* correspondent à cette dernière catégorie. Ce complexe immobilier comprend 92 logements dont 50 sont destinés aux personnes âgées vulnérables, autonomes ou en perte d'autonomie et à leurs proches. Ce projet, chapeauté notamment par le CSSS de la Vieille-Capitale, est situé dans le quartier Saint-Sauveur. Il se veut « plus qu'un simple lieu de résidence, il s'agit d'un espace intergénérationnel encourageant la participation de ses habitants à la vie communautaire » (Fondation du CSSS de la Vieille-Capitale, 2009, en ligne, consulté le 21 juillet 2011).

Les motifs à la base de la cohabitation intergénérationnelle déterminent les arrangements entre les membres de la famille. Attias-Donfut et Renaut (1994) identifient deux grands parcours familiaux; soit la corésidence de toujours où les parents et les enfants n'ont jamais cessé d'habiter ensemble et la recohobitation qui réunit des parents vieillissants et des enfants après plusieurs années de vie indépendante. Dans ce deuxième parcours, si le déménagement est mis en œuvre pour soutenir le parent âgé, celui-ci déménage chez l'enfant dans 71 % des cas. Toutefois, s'il s'agit d'aider l'enfant, un déménagement chez les parents se réalise dans une proportion de 88 %. Lorsque cet arrangement résidentiel vise à remplir des bénéfices mutuels, l'enfant ira habiter au domicile parental dans 67,5 % des situations (Choi, 2003).

La cohabitation intergénérationnelle peut également s'actualiser entre des personnes sans lien de parenté. En Europe, plusieurs organisations jumellent des étudiants à des personnes

âgées qui offrent un logis abordable en échange de menus services. Au Québec, les *Habitations partagées* fonctionnent sur le même principe, mais offrent des services à toute la population et pas seulement aux étudiants. Dans un autre registre, il existe des cohabitations à « génération coupée » où la maisonnée abrite un grand-parent et des petits-enfants sans la présence de jeunes adultes, généralement décédés. Cette situation se retrouve entre autres en Afrique Subsaharienne (Zimmer & Dayton, 2005). Finalement, la cohabitation peut unir une jeune mère, son enfant et la mère de la jeune femme (Barnett, 2008).

Les personnes qui choisissent de vivre en cohabitation intergénérationnelle composent avec certains enjeux dont : 1) le partage des bénéfices; 2) les solidarités intergénérationnelles et 3) l'occupation de l'espace. Les sections suivantes s'attardent à chacun de ces enjeux.

1.1.4 Enjeux de la cohabitation

La décision d'actualiser le choix de la cohabitation intergénérationnelle peut s'échelonner sur plusieurs années. Selon Boulianne (2004 : 26), « cette étape est sans aucun doute la plus longue et la plus ardue dans l'ensemble du processus ». Les perceptions sociales sur les avantages et les inconvénients de ce mode résidentiel contribuent probablement à complexifier ce cheminement décisionnel. De fait, il existe des opinions positives et négatives sur cette réalité, et bien que les perceptions varient selon les générations, les opinions négatives sont plus répandues. L'idée positive la plus répandue consiste à penser que les grands-parents peuvent s'occuper des petits-enfants. Quant aux croyances négatives, elles se rapportent aux problèmes associés à une vie commune et au manque d'espace. Toutes les générations envisagent la corésidence comme une option de dernier recours. Plutôt que de cohabiter, les personnes âgées préfèrent demeurer seules avec le soutien et la protection des membres des générations plus jeunes, notamment leurs filles (Postigo Latorre & Honrubia Lopez, 2010). Malgré ces perceptions sociales relativement négatives, des familles optent pour la cohabitation intergénérationnelle.

Divers événements accélèrent le passage d'une période d'incubation réflexive à celle de la réalisation. Dans le cas de la cohabitation visant à soutenir la génération des aînés, elle est généralement déclenchée par la maladie, le veuvage ou encore la retraite (Boulianne, 2004; Choi, 2003). Une coresidence initiée pour aider le jeune ménage se concrétise souvent à la suite d'événements sur le plan personnel typiques du mi-temps de la vie, tels qu'un divorce, une séparation ou une perte d'emploi (Choi, 2003). Parfois, les valeurs culturelles tracent le chemin vers cet arrangement résidentiel comme dans les sociétés asiatiques, particulièrement en milieu rural, où la notion de piété filiale préconise « aux enfants adultes, notamment le fils aîné, de fournir le gîte à leurs parents pendant les années de retraite » (Cutler, Cho, Yust, & Franklin, 1999 : 369). L'étape de réflexion s'accompagne généralement d'une appréciation des avantages et des inconvénients de ce mode d'habitation. Les bénéfices escomptés touchent différentes sphères. L'aspect économique, les rapports affectifs, l'aide fonctionnelle, le désir d'aider les jeunes familles à accéder à la propriété privée et les droits et obligations envers des parents vieillissants représentent les principales motivations à la base de la cohabitation intergénérationnelle (Boulianne, 2004; Choi 2003; Yount, 2009).

1.1.5 Bénéfices de la cohabitation

Les avantages associés à la cohabitation intergénérationnelle recouvrent généralement deux dimensions : économique et affective. Cet arrangement résidentiel permet des économies substantielles aux ménages aînés et cadets. Souvent, l'hypothèque de la maison du ménage aîné est déjà remboursée et les personnes vieillissantes trouvent avantageux de garder ce lieu d'habitation plutôt que d'emménager dans une maison moins grande, un appartement-condominium ou une résidence pour personnes âgées. Continuer à vivre dans leur quartier représente également un élément en faveur de l'option de garder leur résidence. Pour le jeune ménage, l'accès à la propriété privée est habituellement difficile en raison de ses ressources financières limitées. La cohabitation intergénérationnelle permet aux deux parties de tirer profit de la situation : les parents vieillissants continuent d'habiter dans leur maison et les membres de la génération suivante bonifient leur qualité de vie. Le partage de biens, tels des accessoires extérieurs ou une automobile, représente une autre source

d'économie (Boulianne, 2004). Dans les pays à l'économie en développement, ce mode résidentiel permet au parent âgé de réduire son temps de travail rémunéré tout en maintenant son pouvoir d'achat puisqu'il peut profiter du revenu de l'enfant. La santé des aînés s'en trouve bonifiée (Kochar, 2000).

La dimension affective représente un second pilier de la cohabitation intergénérationnelle. Elle se rapporte principalement au sentiment de sécurité et au fait d'éviter l'isolement. Cette option résidentielle est associée aux relations interpersonnelles entre les membres de la famille. Les affinités entre les parents âgés et les enfants adultes, qui existaient généralement avant la cohabitation intergénérationnelle, s'en trouvent resserrées. D'autre part, la maison intergénérationnelle peut devenir le lieu de rencontre pour la parenté, intensifiant ainsi les relations familiales (Boulianne, 2005). Lorsque la maisonnée accueille trois générations, les grands-parents se disent choyés de côtoyer quotidiennement leurs petits-enfants. Quant aux parents, ils apprécient le contact entre leur progéniture et les grands-parents. En outre, la proximité permet aux aînés de participer aux activités conviviales du ménage cadet, ce qui évite l'ennui et l'isolement. Cette vie active est bénéfique sur le plan de la santé et du bien-être de la génération vieillissante. La fréquence des séjours en établissements médicaux est moins élevée chez les personnes âgées qui vivent en cohabitation (Pezzin, Pollak, & Schone, 2007). Pour le ménage cadet, le gardiennage offert par les grands-parents représente un avantage non négligeable. Lorsque les enfants sont des adolescents, le fait de savoir qu'un adulte est présent à domicile en leur absence rassure les parents (Boulianne, 2004).

En ce qui a trait aux bénéfices en lien avec le partage des tâches, la répartition de l'entretien d'une maison et d'un terrain communs permet de libérer de la disponibilité pour les temps sociaux (temps du travail, du loisir et de la famille). Par exemple, si le père retraité effectue les travaux d'entretien, le jeune père dispose de plus de temps pour être avec ses enfants (Boulianne, 2004). Généralement, et pas seulement dans un contexte de cohabitation, le genre colore les échanges de services intergénérationnels. Le soutien masculin est plus fréquent dans l'échange financier, l'aménagement du domicile et les menus travaux. Quant aux femmes, elles aident pour les travaux ménagers, les soins aux proches plus âgés et la

garde des petits-enfants (Attias-Donfut, 2009). La contribution du ménage aîné aux tâches domestiques et aux soins des enfants facilite la participation des femmes au marché du travail (Attias-Donfut, 2009; Oishi & Oshio, 2006).

La cohabitation apporte des gains aux membres de la famille, mais certaines difficultés peuvent survenir dans cette dynamique familiale particulière. Le manque d'espace peut susciter des tensions entre les générations tout comme « la nécessité pour la famille de s'adapter à la situation personnelle et sociale de la personne âgée » (Postigo Latorre & Honrubia Lopez, 2010 : 332). Le besoin de soutien accru, résultant notamment de pertes cognitives, perturbe généralement la relation entre le parent aux capacités diminuées et les enfants adultes. Néanmoins, une relation intergénérationnelle harmonieuse précédant l'arrivée de la dépendance facilite l'échange de soutien (Postigo Latorre & Honrubia Lopez, 2010). Quant à la relation entre les grands-parents et les petits-enfants, elle peut être entachée par un conflit de rôles lorsque les grands-parents s'immiscent trop activement dans la vie des petits-enfants ou que ces derniers jouent un rôle d'aidant. L'affection et une perception positive de la grand-parentalité atténuent les conflits. Dans un autre ordre d'idées, la dynamique familiale liée à la coresidence peut représenter un obstacle à l'indépendance d'un enfant adulte. D'ailleurs, certains écrits relatent des situations où les parents vieillissants assument majoritairement les tâches domestiques. La cohabitation ne contribue donc pas toujours à établir les conditions nécessaires au soutien des aînés (Choi, 2003).

1.1.6 Solidarités intergénérationnelles

La littérature scientifique relate trois caractéristiques centrales des solidarités intergénérationnelles familiales. En premier lieu, la direction des échanges est habituellement descendante; les parents occupent la place de donateurs. Lorsque les parents avancent en âge et vivent avec des incapacités, le mouvement des échanges s'inverse (Attias-Donfut, 1995 dans Lavoie & al., 2008). Ensuite, l'amélioration générale de l'état de santé des aînés et l'instauration de programmes de retraite procurent une autonomie et une relative aisance financière aux personnes vieillissantes. Le soutien des générations

suivantes s'en trouve facilité (Cribier, 1991 dans Lavoie & al., 2008). Finalement, les solidarités intergénérationnelles s'appuient de moins en moins sur le statut familial ou le lien biologique, et davantage sur le lien affectif et le genre (Lavoie, 2000 & Segalen, 2002 dans Lavoie & al., 2008). Au demeurant, la génération des personnes nées vers la fin des années 1940 et le début des années 1960 occupe une place centrale de la circulation du don dans la parenté (Godbout & Charbonneau dans Lavoie & al., 2008). Cette tranche populationnelle, qui porte l'étiquette de baby-boomers, se démarque par sa contribution à des transformations sociales et familiales sans précédent (Lavoie & al., 2008).

Cette génération a connu des modifications majeures dans la structure parentale, telles que des unions libres, des familles recomposées, monoparentales ou homoparentales et la présence massive des femmes sur le marché du travail. De plus, un nombre peu élevé d'enfants et une espérance de vie plus longue caractérisent la lignée familiale dont l'axe devient vertical plutôt qu'horizontal. Au Québec, les baby-boomers marquent un point marquant entre les générations antérieures et les suivantes par leur poids démographique considérable, leur contribution aux changements sociaux et les transformations des comportements familiaux. Pour Lavoie et al. (2008), puisque les membres des générations suivantes semblent poursuivre les changements divers implantés par les baby-boomers, leur façon d'être en famille est un terreau fertile pour réfléchir aux relations intergénérationnelles entre les grands-parents et les petits-enfants, et les solidarités de soutien auprès des parents âgés. Ces deux types d'échanges sociaux sont susceptibles de se vivre dans un contexte de cohabitation intergénérationnelle.

La grand-parentalité moderne suit la vague de changement des structures sociales et familiales. Les nouvelles générations « de *jeunes grands-mères* font preuve d'un plus grand engagement dans la vie professionnelle, de plus d'individualisation et de refus des rapports traditionnels de genre » (Attias-Donfut, 2009 : 196). Les grands-parents modernes jouent un rôle de soutien affectif, moral et matériel auprès de leurs petits-enfants (Attias-Donfut, 2009). Parfois, la fragilité des unions parentales consolide la relation entre ces deux générations et les grands-parents sont des repères de la lignée familiale. Par ailleurs,

l'allongement de l'espérance de vie augmente le temps de la grand-parentalité qui occupe en moyenne 25 ans dans la vie d'une personne.

Les solidarités intergénérationnelles se rapportent à différentes sphères. Bengston et son équipe ont distingué six composantes : 1) associative, 2) affective, 3) consensuelle, 4) fonctionnelle, 5) normative et 6) structurelle (Centre – Urbanisation Culture Société, 2009). S'attardant plus spécifiquement aux relations associées à la composante affective (ou émotionnelle) Ferring, Michels, Boll & Filipp (2009) identifient quatre types de relation émotionnelle entre des parents âgés et leur enfant adulte : une relation amicale, une relation distante, une relation ambivalente et une relation disharmonieuse. Dans leur étude portant sur la qualité relationnelle entre les parents âgés et leurs enfants adultes, ils ont relevé que la relation amicale est celle qui prévalait et ils ont observé que le soutien procuré aux parents âgés dépend de la qualité de la relation émotionnelle entre ces derniers et les enfants adultes. Selon Stuifbergen, Van Delden et Dykstra (2008 : 430), « les relations affectives prennent la place du sens d'obligation filiale ».

Dans un contexte de coresidence, les solidarités intergénérationnelles s'actualisent différemment selon que la cohabitation intergénérationnelle est orientée vers un soutien au ménage aîné (génération ascendante) ou au ménage cadet (génération descendante). Si cette forme d'habitation consiste à offrir de l'aide aux parents vieillissants, l'assistance se réalise principalement du jeune ménage à la génération ascendante. Lorsque la propriété appartient au ménage aîné, l'entraide est inversée ou bidirectionnelle (Boulianne, 2004). Quand les flux d'échange entre les générations s'inversent en raison d'une perte d'autonomie des aînés, les enfants adultes doivent composer avec le soutien à offrir à leurs parents âgés tout en répondant à leurs autres obligations. Ce rôle de soutien est encore plus prononcé lorsque le parent n'a pas de conjoint ou que le partenaire de ce dernier ne peut lui donner l'aide nécessaire. L'enfant adulte devient alors le proche aidant principal (Stuifbergen & al., 2008). Les familles actuelles se caractérisent par un nombre restreint de membres d'une même génération et un nombre élevé de membres de générations différentes. Cette réalité est à la source de changements majeurs dans les rôles familiaux et dans les liens relationnels.

D'après la conception populaire véhiculée dans la plupart des sociétés, prendre soin d'un parent âgé relève de la responsabilité familiale. Néanmoins, l'affinité, la disponibilité, la situation familiale, la personnalité et le genre balisent l'exercice de cette responsabilité. Plusieurs aînés craignent de devenir un fardeau pour leurs enfants et hésitent à solliciter leur aide. Ils optent préférablement pour des services d'aide instrumentale fournis par des services publics ou privés. D'ailleurs, le soutien au parent en perte d'autonomie est davantage associé à certaines sphères relevant de l'accompagnement comme la présence, le soutien, l'encouragement et la socialisation. En laissant l'aide instrumentale aux services spécialisés, les familles souhaitent préserver l'intimité, la dignité et l'autonomie de la personne vieillissante (Lavoie & al., 2008). La nature du soutien reçu par les aînés en perte d'autonomie varie selon le milieu de vie et l'environnement familial (Gaymu & al., 2007). Lorsque la personne âgée réside avec un enfant proche aidant, celui-ci remplit des tâches de surveillance et d'aide pour les activités de la vie quotidienne, telles que la préparation des repas, les soins personnels ou encore l'accompagnement pour les visites médicales (Maltais & al., 2006).

La réalité de proche aidant en coresidence ne se vit pas toujours sans heurt. Le manque de soutien de la part des autres membres de la famille et le peu de disponibilité pour les conjoints ou leurs enfants sont des difficultés courantes. Le soutien au parent dépendant perturbe la présence des proches aidants sur le marché de l'emploi dont « la sphère professionnelle subit plusieurs conséquences négatives, notamment des absences et des retards motivés par le soutien d'urgence offert à l'aidé » (Maltais & al., 2006 : 146). Cette réalité se vit plus intensément par les enfants cohabitants avec leurs parents et qui doivent modifier de façon importante leur carrière pour remplir le rôle d'aidant.

1.1.7 Occupation de l'espace

L'occupation d'un espace, dont certaines zones sont communes et d'autres privées, constitue une dimension centrale de la cohabitation. À l'étape de la réflexion sur l'actualisation possible du projet de cohabitation intergénérationnelle, les personnes vivent des questionnements en lien avec l'intimité. Les parents âgés peuvent craindre déranger ou

s'ingérer dans la vie du jeune ménage. La relation avec le conjoint ou la conjointe de l'enfant adulte soulève également des appréhensions. S'il advenait un différend, dans cette relation souvent caractérisée par une certaine distance respectueuse, l'enfant adulte deviendrait l'intermédiaire. Le souci de ne pas engendrer de conflits conjugaux et familiaux générés par la question de l'intimité est une source de préoccupations pour les ménages corésidants. Si certaines conditions sont respectées, la cohabitation peut être une expérience positive que les gens apprécient; ainsi, les règles de convivialité se doivent d'être clarifiées, car la préservation de l'intimité est « une condition sine qua non du succès de la cohabitation entre ménages apparentés » (Boulianne, 2004 : 32). À l'opposé, la division incomplète en zones distinctes du terrain ou de l'intérieur des logements devient une source de mésentente (Boulianne, 2004).

1.1.8 Facteurs facilitant la cohabitation

La préoccupation de favoriser le maintien de la qualité de vie des parents vieillissants ou encore d'offrir une qualité de vie bonifiée aux jeunes ménages constitue un aspect fondamental dans la décision d'opter pour la cohabitation intergénérationnelle (Boulianne, 2005). Dans un tel contexte, cerner la notion de qualité de vie permet de répondre plus adéquatement aux besoins et aux aspirations de chacun. La qualité de vie des personnes âgées dans une relation familiale intergénérationnelle prend appui sur trois composantes : la satisfaction face à sa vie, les sentiments associés à la réalité d'être des parents âgés et la relation familiale qui peut se traduire par la solidarité, les conflits et l'ambivalence (Katz, 2009 : 79). La compréhension du lien entre les différentes dimensions des relations familiales intergénérationnelles facilite le bien-être des personnes âgées (Katz, 2009).

Selon la théorie de l'attachement, les relations intergénérationnelles caractérisées par une bonne qualité relationnelle contribuent au maintien du bien-être tant pour l'aidé que pour l'aidant (Merz, Consedine, Schulze & Schuengel, 2009). Les écrits scientifiques font état généralement des coûts engendrés sur le plan du bien-être des enfants aidants. Cet investissement de la part des aidants n'équivaut pas toujours à des gains similaires sur le plan du bien-être des parents âgés. Toutefois, une bonne relation établie depuis longtemps amenuise la différence.

Outre la qualité de la relation, les normes culturelles apparaissent comme un facteur facilitant la cohabitation intergénérationnelle. Dans certaines cultures, le soutien aux proches vivant avec des incapacités est valorisé et le recours aux services publics ou privés se fait avec réticence, notamment s'il s'agit de l'hébergement en établissement public. Il n'est donc pas étonnant que la cohabitation de plusieurs générations soit une pratique plus courante chez les familles immigrantes, surtout si l'arrivée dans leur nouvelle terre d'accueil est récente. Soutenu par des valeurs basées sur un grand familialisme, l'aidant issu de minorités culturelles ressent moins le stress et les lourdeurs engendrées par le soutien à un membre de sa famille que l'aidant d'origine nord-américaine (Lavoie & al., 2007).

Si les facteurs facilitant la cohabitation intergénérationnelle sont abordés principalement sous l'angle des solidarités intergénérationnelles et des normes culturelles, on peut également penser que les politiques sociales et les règles administratives en matière de logement vont y contribuer en rendant possibles ou en freinant de tels arrangements résidentiels. À notre connaissance, aucune étude systématique n'a encore été réalisée sur ce sujet.

1.2 Limites des études actuelles et pertinence du sujet

Même si la cohabitation intergénérationnelle est de plus en plus abordée dans des énoncés de politiques et dans les documents sur les innovations en matière de logement, les écrits scientifiques sur l'expérience vécue par les ménages corésidents sont rares, particulièrement dans le contexte canadien. Dans une étude pancanadienne sur les options de logement pour les personnes âgées, une seule expérience de cohabitation en logement supplémentaire est mentionnée. D'autres études portant sur le soutien aux personnes âgées dépendantes ont traité de la cohabitation intergénérationnelle en logement supplémentaire en l'abordant seulement comme un élément de contexte (Boulianne, 2004). L'étude de Boulianne (2004) constitue la principale référence scientifique en ce qui a trait à la cohabitation intergénérationnelle dans la société québécoise. Cette étude a documenté « les

dynamiques familiales qui entrent en jeu lorsque l'option de l'ajout d'un logement supplémentaire en vue d'une cohabitation intergénérationnelle est mise de l'avant » (Boulianne, 2004 : 5). Toutefois, elle s'intéresse uniquement à la cohabitation intergénérationnelle en logement supplémentaire et n'aborde pas les autres formes de cohabitation intergénérationnelle. Quant aux autres écrits scientifiques sur la corésidence, les résultats empiriques proviennent de contextes culturels différents. Par ailleurs, certains auteurs (Choi, 2003; Pezzin et al., 2007) soulignent le manque d'études sur les transitions résidentielles des couples mariés. En effet, les écrits empiriques portent en grande partie sur la cohabitation entre des femmes non-mariées ou veuves avec leurs enfants ou leurs petits-enfants. Choi (2003) avance qu'il pourrait être pertinent de comparer le parcours de la corésidence pour des couples mariés et non mariés.

Ainsi, les enjeux associés à la cohabitation intergénérationnelle et les facteurs facilitant cette forme d'habitation entre un parent âgé et des membres de la génération descendante demeurent un sujet méconnu. Le présent projet de recherche propose d'en bonifier les connaissances. Boulianne (2004) affirme que très peu d'études se sont intéressées aux dynamiques familiales vécues avant la cohabitation intergénérationnelle et après l'actualisation de ce mode d'habitation. Les connaissances sur les dynamiques sociales familiales en lien avec la cohabitation intergénérationnelle sont essentielles pour les intervenants sociaux du secteur public et communautaire afin qu'ils développent des interventions plus adaptées aux réalités vécues par les ménages corésidants. D'autant plus que la documentation sur la réalité quotidienne des familles se fait rare. En explorant avec les personnes qui vivent sous le même toit leur expérience de cohabitation intergénérationnelle, la présente recherche conduira à identifier : 1) les bénéfices escomptés et réels des ménages envers cet arrangement résidentiel ; 2) les relations interpersonnelles et les solidarités intergénérationnelles sur lesquelles elle se fonde ainsi que 3) les enjeux et défis en lien avec l'occupation de l'espace. Il s'agit d'une information de premier plan pour mieux comprendre ce qui amène des personnes à s'engager dans ce mode d'habitation.

Chapitre 2 | Cadre conceptuel

Ce chapitre traite du cadre conceptuel de cette étude. Il s'agit de la théorie de l'échange social. Elle est présentée et ses principaux concepts sont définis.

2.1 Présentation générale

La théorie de l'échange social figure parmi les principaux courants théoriques des sciences familiales. Selon Chibucos et Leite (2005), les premiers écrits sur cette théorie furent publiés à partir de la deuxième moitié du 20^e siècle par les sociologues Thibault & Kelley (1959), Homans (1961), Blau (1964) et Emerson (1962,1972). La théorie de l'échange social s'appuie sur des notions provenant de la psychologie behavioriste, de l'économie néoclassique et de la doctrine philosophique de l'utilitarisme basée sur le concept d'utilité pour étudier le comportement social (Chibucos & Leite, 2005; Cook & Rice, 2003). En ce qui concerne la première discipline, les relations interpersonnelles sont analysées à l'aide de principes de renforcement selon lesquels une action, positive ou négative, influence les probabilités de la répétition d'un comportement. Quant à la deuxième discipline, elle introduit une analyse par l'entremise de notions du calcul des coûts et des bénéfices des échanges sociaux (Vallerand, 2006). L'anthropologue Lévi-Strauss a été le premier à conceptualiser les interactions sociales comme un échange de bénéfices (Molm, 2001). Selon cette vision, les réponses aux besoins individuels – biens, services, relations interpersonnelles – proviennent des échanges économiques ou sociaux alimentés par l'apport de chacun aux rouages de la vie en société. Associée à Bentham et à Mill, la pensée utilitariste conçoit qu'une action tire sa valeur morale de ses conséquences, soit de sa capacité à générer ou non le bonheur ou encore à atténuer les souffrances (Centre national de Ressources Textuelles et Lexicales, en ligne, consulté le 28 mai 2010).

Le principe fondamental de la théorie de l'échange social propose que l'être humain choisisse les comportements sociaux les plus susceptibles de répondre à ses propres intérêts (Chibucos & Leite, 2005). Plusieurs suppositions découlent de cette conception des interactions sociales. Selon l'une d'elles, les individus sont des êtres rationnels évaluant à l'aide des informations disponibles les coûts et les bénéfices générés par un échange social. Cette perspective théorique accorde donc une place importante aux rouages de la prise de décision et aux résultats en découlant. Une seconde supposition définit les relations interpersonnelles comme la recherche de profits ou de bénéfices pouvant être obtenus dans une situation donnée pour combler les besoins individuels de base. Les êtres humains cherchent donc à répondre à leur propre intérêt par l'entremise de leurs échanges sociaux. Finalement, un troisième postulat avance que les interactions sociales sont menées par le façonnement des processus d'échange qui favorisent l'obtention de récompenses ou de satisfactions. Si ces modèles d'interactions sociales peuvent offrir un support pour répondre aux besoins individuels, ils contraignent également les personnes sur la façon de satisfaire leurs propres besoins. De fait, les échanges sociaux deviennent un lieu où se juxtapose la recherche de réponse aux besoins individuels de différents êtres humains.

La rencontre de la diversité des réponses aux intérêts personnels induit la notion de pouvoir. Par le fait même, une certaine compétition caractérise le système social au sein duquel les échanges sociaux sont menés par la différence de pouvoir et de privilèges entre les parties concernées (Chibucos & Leite, 2005). Les acteurs disposant de ressources plus nombreuses détiennent davantage de pouvoir et occupent une meilleure place pour bénéficier des échanges sociaux.

2.2 Principaux concepts

Plusieurs concepts tissent la trame théorique de la théorie de l'échange social. Certains ont été abordés dès les premiers écrits sur le sujet alors que d'autres se sont ajoutés au fil des recherches et des observations. Une définition est donnée pour les notions suivantes : les

bénéfices, les coûts, les profits, le niveau de comparaison, les solutions de rechange, les normes de réciprocité et la justice distributive.

2.2.1 Bénéfices

Toute expérience satisfaisante, agréable ou gratifiante vécue au sein d'une relation interpersonnelle constitue une récompense. Elle peut se vivre dans les sphères sociales, psychologiques et physiques. Chaque individu possède ses propres critères pour évaluer ce qu'il juge être un bénéfice généré par un échange social. Le respect, les services, l'acceptation sociale, l'argent, l'amour et le statut constituent différents éléments susceptibles de récompenser une personne durant des échanges interpersonnels (Chibucos & Leite, 2005; Smith, Hamon, Ingoldsby & Miller, 2009). Lorsqu'une personne vit une expérience positive, elle aura tendance à vouloir la répéter.

2.2.2 Coûts

Un coût constitue une expérience jugée déplaisante, contrariante ou punitive. Parfois, l'absence de bénéfices dans un échange social génère un coût pour l'individu. Il est possible d'identifier trois types de coûts : les coûts d'investissement, les coûts directs et les coûts d'opportunité. Le premier se rapporte à l'énergie tant physique, émotive ou cognitive investit dans un échange interpersonnel. Quant au deuxième, il concerne plutôt une contribution dans la relation en matière de temps, de ressources financières ou d'autres ressources techniques. Finalement, le dernier réfère aux opportunités auxquelles la personne renonce lorsqu'elle choisit une autre option.

2.2.3 Profits

Lorsque les bénéfices excèdent les coûts au sein des échanges sociaux, il y a un profit. Le profit est estimé selon le rapport bénéfices/coûts. Les gens cherchent des relations

interpersonnelles susceptibles de produire des avantages et tentent de minimiser celles dont les inconvénients leur paraissent trop élevés pour les récompenses encourues. Comme la plupart des échanges sociaux génèrent des coûts, la personne doit alors évaluer le profit acceptable selon ses critères.

2.2.4 Niveau de comparaison

L'évaluation individuelle des profits obtenus lors d'un échange social par rapport à ce qu'estime mériter la personne définit le niveau de comparaison. Il s'agit d'un barème à partir duquel un aboutissement semble attrayant pour un individu (Chibucos & Leite, 2005). La satisfaction personnelle tirée des relations interpersonnelles dépend du niveau de comparaison qui est forgé à partir de normes sociales et d'un bagage d'expériences. L'individu escompte des profits similaires à ceux obtenus par d'autres personnes dans des situations équivalentes à la sienne.

2.2.5 Solutions de rechange

La personne peut également juger une relation interpersonnelle par l'évaluation des profits qui seraient réalisables si elle actualisait une autre avenue relationnelle. Elle estime alors les répercussions possiblement engendrées par le fait de favoriser le maintien d'une relation actuelle ou de choisir une relation de rechange. La personne choisit ce qu'elle estime être la voie qui génère un meilleur profit. La stabilité d'un échange social s'établit par le niveau de comparaison des solutions de rechange.

2.2.6 Normes de réciprocité

Les normes de réciprocité constituent un élément fondamental des échanges sociaux. En effet, les règles sociales préconisent de remettre à autrui les services reçus et de ne pas

nuire à ceux qui les ont octroyés. Le fonctionnement d'une société prend appui sur ces règles tacites.

2.2.7 Justice distributive

Un barème d'équivalence balise également les échanges sociaux. Il s'agit du principe de la justice distributive. Pour que les relations interpersonnelles se vivent de façon satisfaisante, les acteurs impliqués dans un échange social s'attendent à un retour de récompenses de valeur comparable et équitable aux coûts engendrés par celui-ci. Si, pour l'un des protagonistes, les coûts excèdent régulièrement les bénéfices, ce dernier pourra éprouver des sentiments négatifs et souhaiter éventuellement mettre fin à la relation. Chaque personne doit considérer les relations interpersonnelles comme un échange où certains investissent parfois davantage pendant un laps de temps, mais après ils reçoivent à leur tour. Ainsi, la distribution de récompenses finit par devenir équivalente.

2.3 Critiques

La théorie de l'échange social fait l'objet de certaines critiques. Celles-ci concernent notamment l'aspect réducteur de la vision économique sous-jacente à cette perspective théorique. Il lui est reproché de résumer les relations interpersonnelles, particulièrement celles actualisées au sein d'une vie familiale, à un échange basé sur les principes de la recherche de bénéfices personnels à moindre coût. Selon Smith et al. (2009), cette vision de la théorie présente un caractère désuet et « la notion d'interdépendance gagnerait à être davantage mise en lumière par de futures recherches ». Considérer les individus tels des êtres cartésiens dont la prise de décision s'appuie uniquement sur une logique rationnelle constitue un second jugement critique. Il est reproché aux tenants de cette théorie d'éluder la complexité de l'être humain et d'insuffisamment considérer l'aspect émotif. Le courant féministe critique le fait que la théorie de l'échange social aborde les comportements sociaux sous l'unique lunette du profit à maximiser dans une perspective de rentabilité individuelle et d'ignorer les notions d'altruisme et de partage. Les féministes perçoivent une

valorisation des valeurs traditionnellement associées au pendant masculin des sociétés occidentales. Les développements récents de cette théorie avec la reconnaissance du caractère limité de la rationalité et la prise en compte des multiples formes de coûts et bénéfiques avaient pour visée de contrecarrer ces critiques.

2.4 Application à la cohabitation intergénérationnelle

Appliquée à la cohabitation intergénérationnelle, la théorie de l'échange social permet d'avancer que les personnes optant pour ce mode d'habitation pensent en retirer des profits. Un des principes fondamentaux de la théorie de l'échange social suppose que les relations interpersonnelles servent de véhicule pour répondre aux besoins individuels. À l'aide d'un niveau de comparaison, établi selon des critères personnels, les personnes évaluent les coûts et les bénéfices potentiels pouvant être procurés par la cohabitation intergénérationnelle. Elles estiment les profits susceptibles d'être générés par cet arrangement résidentiel. Par ailleurs, comme la corésidence ne représente qu'une des avenues possibles parmi un éventail de modes d'habitation, d'autres choix sont également susceptibles de faire l'objet d'une évaluation de la part des protagonistes. Il s'agit du niveau de comparaison des solutions de rechange. Les acteurs estiment les répercussions entre choisir l'engagement dans un échange social basé sur le partage d'une même propriété ou un autre mode résidentiel. À la suite de cette réflexion, les personnes favorisent ce qu'elles estiment être la voie qui génère des récompenses et un moindre coût en ce qui a trait à l'investissement de ressources, tangibles ou non. Par exemple, les membres de la dyade parent âgé et enfant adulte estiment le profit à réaliser entre les économies monétaires procurées par le partage d'un même lieu d'habitation et la diminution d'une intimité. Ce processus décisionnel s'accomplit à l'aide d'une échelle de valeurs et de besoins propres à chacun.

En plus de la sphère reliée aux coûts et aux bénéfices, la cohabitation intergénérationnelle comprend un pan chapeauté par les normes de réciprocité. En effet, le soutien intergénérationnel à la base de ce mode d'habitation s'établit sur des normes de réciprocité,

un élément essentiel des échanges sociaux. Comme les règles sociales préconisent de remettre à autrui les services reçus et que chaque acteur impliqué dans ces interactions sociales doit en tirer des bénéfices, des attentes similaires se vivent dans le cadre de l'échange social qu'est la cohabitation intergénérationnelle. Par exemple, le grand-parent assure une présence discrète auprès d'un adolescent en l'absence des parents et ceux-ci entretiennent les lieux communs extérieurs. Pour que les relations interpersonnelles soient satisfaisantes, les acteurs impliqués dans un échange social s'attendent à un retour de récompenses équitable. Parfois, la récompense se retrouve dans la gratitude. Par exemple, dans le cadre d'une cohabitation intergénérationnelle entre des personnes non apparentées, la plus âgée pourra exprimer sa reconnaissance de manger en bonne compagnie alors que la plus jeune soulignera sa satisfaction à aider une personne vivant avec certaines vulnérabilités (Danigelis & Fengler, 1990).

La théorie de l'échange social nous apparaît offrir un cadre conceptuel pertinent pour l'analyse des relations interpersonnelles au sein de la micro structure sociale que constitue la cohabitation intergénérationnelle.

2.5 Question de recherche

S'appuyant sur les concepts de la théorie de l'échange sociale, la présente recherche vise à identifier : 1) les bénéfices escomptés et les bénéfices réels de la cohabitation intergénérationnelle; 2) les relations intergénérationnelles sur lesquelles elle se fonde; ainsi que 3) les facteurs qui facilitent la cohabitation.

La question de recherche pour ce projet d'étude sur la cohabitation intergénérationnelle entre un parent âgé et des membres de la génération descendante se formule ainsi : *Quels sont les enjeux associés à la cohabitation intergénérationnelle entre des parents vieillissants et des membres de la génération descendante?*

Plus spécifiquement, les dimensions étudiées consistent à :

- 1) Connaître les bénéfices escomptés et réels pour les ménages cadets et les ménages aînés;*
- 2) Comprendre les solidarités familiales, dont les attentes des parents vieillissants et des membres de la génération descendante envers la cohabitation;*
- 3) Dégager les principaux facteurs qui facilitent les relations intergénérationnelles dans un contexte de cohabitation.*

2.6 Pertinence sociale

Les recherches empiriques sur les enjeux associés à la cohabitation intergénérationnelle et les facteurs facilitant cet arrangement résidentiel sont rares. Une recherche porte sur les dynamiques familiales qui précèdent le choix de cohabiter et qui suivent cette décision, mais elle n'aborde pas les suites. Certains écrits traitent des modalités techniques et réglementaires et quelques recherches scientifiques s'attardent à la réalité des familles, mais ces dernières ont été réalisées dans des contextes culturels différents. Si les solidarités intergénérationnelles constituent un sujet de recherche un peu plus documenté, la réalité quotidienne des familles en cohabitation y apparaît rarement. Les familles qui souhaitent vivre la cohabitation intergénérationnelle ont donc peu de références. Les résultats de cette recherche vont contribuer à enrichir les connaissances sur ce sujet.

Chapitre 3 | Méthodologie

Ce chapitre porte sur la méthodologie de recherche et comporte des informations sur l'approche privilégiée, la population étudiée, l'échantillon et sa description, la méthode de collecte des données, l'analyse des données et les critères de scientificité.

3.1 Approche privilégiée

Ce projet d'étude vise le développement des connaissances sur l'expérience de familles qui vivent une cohabitation intergénérationnelle entre des parents vieillissants et des membres de la génération descendante. Comme la littérature sur le sujet présente un caractère restreint, il apparaît pertinent d'opter pour un type de recherche descriptif qui s'attarde à « la question des mécanismes et des acteurs » (Deslauriers & Kérisit, 1997 : 88). La recherche descriptive procure des informations contextuelles qui peuvent éventuellement être une référence à des recherches explicatives plus approfondies. Elle s'appuie sur des méthodes qualitatives dont l'objectif est de mettre en lumière l'expérience personnelle. Selon Deslauriers et Kérisit (1998), ce type de recherche « peut-être de rendre compte des préoccupations des acteurs sociaux, telles qu'elles sont vécues dans le quotidien ». Cet angle de recherche retenu s'inscrit adéquatement dans le paradigme épistémologique constructiviste considéré comme un processus où les interprétations individuelles sont mises en contraste et en comparaison afin de construire une vision partagée du monde (Morris, 2006). Dans le cadre de cette étude, l'analyse de contenu sert d'outil d'analyse des données qualitatives recueillies.

Avec les méthodes qualitatives, le développement des connaissances s'appuie sur la collecte de données auprès des acteurs concernés par la situation étudiée plutôt qu'à partir d'un raisonnement déductif qui découle de connaissances théoriques (Anadon & Guillemette, 2007). D'ailleurs, Anadon et Guillemette (2007 : 30) indiquent à propos de la recherche qualitative « que celle-ci valorise l'exploration inductive et qu'elle élabore une connaissance holistique de la réalité ». Si les questions de recherche formulées dans une

démarche inductive résultent des connaissances acquises par le chercheur et d'éléments propres à la réalité étudiée, elles sont parfois modifiées à la suite de constats réalisés en étudiant les premières données générées par les travaux. La question de recherche peut faire l'objet de modifications tout au long du processus (Deslauriers, 1991). Par ailleurs, la consultation des écrits scientifiques facilite la distanciation par rapport à l'objet d'étude et permet de prendre conscience d'éléments nouveaux lors de l'analyse et de l'interprétation théorique des données (Turcotte, 2000).

3.2 Population étudiée

La population à l'étude se compose de familles de la région de Québec qui vivent une cohabitation intergénérationnelle entre des parents vieillissants et des membres de la génération descendante dans une même unité d'habitation ou un appartement accessoire.

3.3 Échantillonnage

Le terme échantillon réfère à un processus qui sélectionne une fraction d'un ensemble défini en vue de « constituer le corpus empirique d'une recherche » (Pires, 1997 : 113). Selon Savoie Zajc (2007), les caractéristiques générales d'un échantillonnage scientifiquement valide en recherche qualitative consistent à ce qu'il soit intentionnel; approprié à la réalité à l'étude et aux questions en lien avec celle-ci; balisé théoriquement et conceptuellement; accessible; et qu'il respecte les conditions éthiques de la recherche. En recherche qualitative, l'échantillon est généralement de petite taille. La saturation est utilisée pour déterminer la fin de la collecte des données. La notion de saturation réfère au moment où les répondants ne fournissent plus aucune information nouvelle sur la réalité étudiée (Turcotte, 2000).

Dans le cadre de ce projet d'étude sur la cohabitation intergénérationnelle, qui représente un mode résidentiel peu usuel et diversifié, l'échantillon est de type intentionnel et sa constitution basée sur le contraste quant au type de cohabitation. L'échantillon total est

constitué de six familles pour un total de douze entrevues. Dans chaque famille, un parent vieillissant et un membre de la génération descendante ont été rencontrés individuellement. Les familles ont adopté ce mode d'habitation depuis quelques mois, années ou décennies. Parfois, le domicile accueille trois générations.

La procédure de recrutement des répondants s'est effectuée par des annonces dans les réseaux d'information de l'Université Laval et dans des organismes qui rejoignent les personnes âgées : la FADOQ – régions de Québec et Chaudière-Appalaches, Présence-famille Saint-Augustin et le Club de l'âge d'or Garnier. Un peu plus de 58 000 personnes de la communauté universitaire – étudiants et personnel enseignant, administratif, technique et autres – ont reçu l'annonce. Le recrutement s'est effectué en octobre 2010. En quelques semaines l'échantillon était complété. Il aurait même été possible d'envisager des entrevues supplémentaires à la projection initiale tant les réponses étaient nombreuses.

La sélection des personnes rencontrées s'est appuyée sur les critères suivants : 1) Des adultes (18 ans et plus) qui vivent une cohabitation intergénérationnelle dans une même unité d'habitation ou dans une maison unifamiliale avec un logement autonome annexé. 2) Ces adultes sont un parent vieillissant du ménage aîné ou un membre du ménage cadet. Des personnes ayant vécu une cohabitation intergénérationnelle qui était maintenant terminée pouvaient également être admissibles, mais cette corésidence devait avoir pris fin il y a moins de 12 mois. Finalement, afin d'obtenir un portrait le plus global possible de la réalité intergénérationnelle, les familles retenues sont celles où les deux générations ont accepté de participer à la recherche.

3.4 Collecte de données

La recherche qualitative offre un éventail de méthodes de collectes de données. Les entretiens, l'observation participante, l'observation directe ou l'étude de cas en représentent quelques exemples (Trochim, 2006, en ligne : consulté le 15 juin 2010). La sélection d'un instrument de collecte de données repose sur deux grands critères, soit la possibilité de

fournir au chercheur des informations pertinentes et l'efficacité de la technique choisie, tant en ce qui a trait au coût et au temps qu'à l'accessibilité. L'observation participante et l'entrevue constituent les deux techniques les plus usuelles en recherche qualitative. Souvent, les chercheurs les complètent avec des instruments, tels que le questionnaire ou l'observation structurée des lieux publics (Deslauriers & Kérisit, 1997).

Aux fins de ce projet de recherche, la méthode de collecte de données privilégiée a été l'entrevue semi-dirigée. Ce choix présente l'avantage d'un équilibre entre la recherche d'une certaine profondeur et la volonté de laisser un bon degré de liberté aux répondants. Pour Mayer et Saint-Jacques (2000 : 116), l'entretien de type qualitatif est un outil « indispensable en recherche, car les autres procédés d'observation peuvent être impossibles à utiliser ou ne pas assurer aussi adéquatement la collecte des données nécessaires ». Selon Poupart (1997), les entretiens de type qualitatif permettent de comprendre en profondeur la réalité des acteurs sociaux, de saisir les enjeux auxquels ils sont confrontés et d'accéder au vécu des répondants.

L'entrevue de recherche se définit comme « un tête-à-tête entre deux personnes dont l'une transmet à l'autre des informations » (Mayer & Saint-Jacques, 2000 : 115). Cette procédure de collecte de données ne représente donc pas un échange verbal informel entre deux personnes. La discussion est plutôt orientée vers un sujet précis afin d'en savoir plus sur l'objet d'étude. La relation se caractérise par son asymétrie étant donné que c'est la personne rencontrée qui détient les informations recherchées. Le rôle du chercheur-intervieweur n'en demeure pas moins essentiel à la réussite du but. Sa connaissance de la réalité étudiée et de la technique de collecte de données favorise la productivité de l'entrevue. De plus, une attitude accueillante et intéressée envers les propos du répondant incite à un échange riche en nouvelles informations (Deslauriers, 1991; Mayer & Saint-Jacques, 2000).

Selon l'objectif de l'étude, le chercheur peut recourir à trois grands types d'entrevue : l'entrevue non structurée centrée, l'entrevue semi-structurée et l'entrevue structurée. Ce sont le degré de liberté qu'ont les répondants, le niveau de profondeur des propos et la

teneur de la directivité de l'intervieweur qui les différencient. Une entrevue non structurée centrée favorise un entretien libre et profond, et la directivité du chercheur est limitée. Ces éléments sont inversés dans le cas de l'entrevue structurée. Quant à l'entrevue semi-structurée, le type le plus régulièrement utilisé en recherche qualitative, elle se situe au milieu du continuum et peut prendre deux formes : l'entrevue centrée et l'entrevue à questions ouvertes. Dans la première, le chercheur introduit par une question d'ordre général les thèmes déterminés préalablement. Le degré de liberté est bon, mais limité par la présélection des thèmes à traiter. L'entrevue centrée permet de connaître « la réaction des individus à une situation dont on a précisé les différents aspects » (Mayer & Saint-Jacques, 2000 : 119). Pour ce qui est de l'entrevue à questions ouvertes, la nature de ces dernières favorise une liberté importante dans le contenu des réponses. Ce type d'entrevue facilite la compréhension de perceptions, des attitudes et des comportements.

Les entrevues ont été jalonnées par un guide d'entrevue. Dans une entrevue semi-dirigée, le thème général de la recherche et les buts de la rencontre orientent l'élaboration du plan d'entretien. Le guide d'entrevue contient les sous-thèmes à aborder et le moment où le faire. Chaque sous-section débute par une question ouverte (Daunais, 1992 dans Mayer & St-Jacques, 2000). Le guide d'entrevue conçu pour ce projet de recherche vise à faire ressortir les enjeux de la cohabitation intergénérationnelle entre un parent âgé et des membres de la génération descendante. Ainsi, quatre sous-thèmes sont traduits sous forme de questions : 1) les bénéfices escomptés et réels tant pour le ménage aîné que pour le ménage cadet; 2) le soutien au parent âgé et les solidarités intergénérationnelles; 3) l'occupation de l'espace et 4) les facteurs facilitant la cohabitation intergénérationnelle. Le guide d'entrevue se trouve en annexe.

En ce qui concerne le déroulement de la collecte des données, le processus a débuté par une entrevue de présélection téléphonique afin de s'assurer que les candidats correspondaient aux critères d'inclusion. Les douze entrevues individuelles se sont tenues au domicile des personnes rencontrées, à l'exception d'un entretien qui s'est déroulé sur les lieux du travail de la participante. La durée des entrevues s'échelonnait entre 50 et 90 minutes. Elles ont fait l'objet d'un enregistrement sonore avec le consentement des personnes concernées.

Quelques notes écrites ont été prises au cours des rencontres et chaque entrevue a été retranscrite. En ce qui a trait au déroulement de l'entrevue, le début des rencontres était alloué à rappeler les objectifs de la recherche, à expliquer les moyens utilisés pour garantir l'anonymat dans la rédaction du mémoire et finalement à présenter le formulaire de consentement et sa signature. Les personnes intéressées à recevoir un résumé des résultats étaient invitées à remplir la section prévue pour le signifier.

3.5 Analyse de données

Les données collectées par l'entremise d'entrevues semi-dirigées ont fait l'objet d'une analyse afin « de construire des lectures interprétatives, c'est-à-dire de donner du sens à des phénomènes sociaux et humains caractérisés par une grande complexité » (Anadon & Savoie Zajc, 2009 : 1). Les méthodes d'analyse de données varient selon la nature de la recherche. La perspective qualitative favorise l'analyse de contenu (Turcotte : 2000). Cette démarche vise à dégager la signification d'un message qu'il soit sous forme de texte ou de discours. L'analyse de contenu est orchestrée par des étapes. La première consiste à préparer le matériel, notamment par la transcription des entrevues ou l'annotation des textes. Ensuite, vient la préanalyse qui débute par une lecture flottante afin de se familiariser avec le contenu et se poursuit avec la sélection d'une unité d'analyse fréquente comme un thème ou « une proposition qui constitue un "noyau de sens" » (Mayer & Deslauriers, 2000 : 164). Cette étape est complétée par une formulation d'hypothèses et d'objectifs pour guider l'analyse. La troisième phase se rapporte à l'exploitation du matériel en codifiant et catégorisant les informations recueillies. Finalement, l'analyse et l'interprétation des résultats terminent le processus d'analyse de contenu.

3.6 Critères de scientificité

La scientificité de la présente étude de type qualitatif prend appuie sur les concepts de crédibilité, de transférabilité, de constance et de fiabilité. Le recours à des moyens variés assure une objectivité optimisée pendant les différentes phases de la recherche.

3.6.1 Crédibilité

Cette notion renvoie à la représentativité de la réalité et aux moyens mis en place pour s'assurer de la conformité entre les observations du chercheur et ses interprétations (Laperrière, 1997). Aux fins de cette recherche, la crédibilité repose sur le questionnaire, les techniques d'entrevue et la triangulation des données. En ce qui a trait à la grille d'entrevue, elle a été prétestée auprès des répondants des deux générations d'une famille cohabitante. La compréhension des questions et l'adéquation entre l'information obtenue et les questions de recherche ont confirmé l'efficacité de cet outil. Une correction mineure a été apportée afin de faciliter les nuances dans les réponses. Concernant les techniques d'entrevue, telles que la reformulation et la validation, elles ont maximisé la compréhension des questions du guide d'entrevue et des propos des personnes rencontrées. Finalement, la triangulation des données obtenue par les rencontres individuelles des deux générations optimise la justesse du portrait tracé sur la cohabitation intergénérationnelle.

3.6.2 Transférabilité

Ce concept réfère à la transférabilité des résultats de l'étude à des situations similaires (Drapeau, 2004). Pour la présente recherche, le souci de pouvoir appliquer les observations à une autre population s'actualise par le choix des critères de sélection pour former l'échantillon et par la description de ce dernier. L'échantillon est de type intentionnel et sa constitution est basée sur le contraste.

3.6.3 Constance

Cet aspect se rapporte à la fidélité de la reproduction des résultats (Drapeau, 2004). Les méthodes utilisées dans cette étude pour favoriser cette constance sont : 1) l'utilisation d'un guide d'entrevue valide; 2) une collecte des données qui n'oriente pas les personnes rencontrées; 3) des entrevues transcrites intégralement, mis à part certaines anecdotes;

4) une description des résultats faisant état de l'intégralité des idées émises lors des entrevues de recherche; et 5) la comparaison des résultats avec la littérature.

3.6.4 Fiabilité

Cette notion concerne l'exactitude des résultats par un traitement objectif du matériel de recherche (Laperrière, 1997). Pour la présente étude, à l'instar d'un moyen employé pour permettre une constance des résultats, l'outil utilisé pour travailler avec des données objectives est la transcription intégrale des entretiens, à l'exception de quelques informations anecdotiques.

Les différents moyens mentionnés précédemment assurent la scientificité de ce projet de recherche tant pendant la préparation de la collecte de données que pendant celle-ci ou lors du traitement de l'information recueillie.

3.7 Considération éthique

Plusieurs dispositions ont été mises de l'avant lors du recrutement et des entrevues pour respecter la dignité des personnes rejointes. Les trois principes directeurs suivants ont été considérés : 1) la préoccupation pour le bien-être; 2) le respect de l'autonomie et 3) le respect de l'égalité morale de tous les êtres humains. Afin de permettre aux personnes concernées d'accorder un consentement libre et éclairé, les buts de la recherche et les thèmes abordés pendant les entrevues ainsi que les avantages et inconvénients à participer à la recherche ont été précisés sur un formulaire de consentement que les participants étaient invités à lire et à signer. Des références étaient disponibles si le besoin de soutien survenait à la suite des rencontres. Les participants ont été informés qu'ils pouvaient se retirer du processus en tout temps sans préjudice. Par ailleurs, toutes les personnes rejointes ont reçu le même niveau de respect et d'attention. Finalement, les données recueillies demeurent confidentielles et anonymes. Pour ce faire, des codes remplacent les noms et le matériel est

conservé sous clé et sera détruit dès la diffusion des résultats de la recherche. Un formulaire de consentement signé par les participants consigne ces informations.

3.8 Description de l'échantillon

L'échantillon se compose de six familles représentées par dix femmes et deux hommes. Six femmes proviennent du ménage cadet et quatre femmes ainsi que les deux hommes sont du ménage aîné. Afin de tracer un portrait global de chacune des familles, les principales informations les concernant sont colligées dans des vignettes descriptives.

Tableau 1. Présentation de la famille 1

Ménage cadet	Participante P1 : 45 ans Conjoint : 42 ans	Fils: 15 ans Fils: 10 ans
Ménage aîné	Participante P2 Mère: 68 ans Père : 81 ans	
Lignée familiale	Fille avec ses parents	
Début cohabitation	1996 (16 ans)	
Élément déclencheur	Pied-à-terre (emploi région éloignée) et convalescence	
Propriété	Maison unifamiliale : même unité d'habitation Périphérie de Québec	
Propriétaires	Ménage cadet et ménage aîné 4 propriétaires, 2 emprunteurs (MC)	

La cohabitation dans une même unité d'habitation constitue un mode de vie pour cette famille qui habite dans leur quatrième propriété ensemble. La première corésidence s'est vécue dans la maison familiale du ménage aîné qui accueillait ponctuellement leur fille pendant ses vacances. Elle travaillait en région éloignée et n'avait pas de logement à Québec. Après un certain temps, la jeune femme a rencontré un amoureux qui a eu des ennuis de santé. En l'absence de leur fille repartie pour son emploi, et de proches dans la région pour soutenir le jeune homme, les parents ont proposé de l'accueillir le temps de sa convalescence. Un rythme de vie apprécié de tous a pris place et le beau-fils est resté. La jeune femme est revenue à Québec et le ménage cadet a eu un enfant. La résidence familiale était dorénavant trop petite. Les ménages ont décidé d'acquérir une maison

ensemble et de poursuivre le partage d'un espace commun. Un deuxième enfant est arrivé. Après quelques années, les ménages ont acquis un petit appartement comme pied à terre près d'une station de ski. Constatant l'énergie consacrée aux préparatifs pour y passer les fins de semaine, ils l'ont loué. Ils ont vendu leur résidence principale et en ont acheté une nouvelle près de la station de ski. Cette famille se qualifie de « famille à l'ancienne ».

Tableau 2. Présentation de la famille 2

Ménage cadet	Participant P3 : 59 ans Conjoint : 60 ans Fils : Début vingtaine (n'habite plus à la maison)
Ménage aîné	Participant P4 Belle-mère : 91 ans
Lignée familiale	Fils avec sa mère
Début cohabitation	1982 (28 ans)
Propriété	Maison unifamiliale avec logement accessoire Rive-Sud de Québec
Propriétaires	Ménage cadet Maison familiale achetée par le jeune couple à la mère de monsieur
Éléments déclencheurs	Veuvage récent du ménage aîné

À la suite du décès du père de monsieur, le jeune couple a décidé d'acheter la maison familiale et de proposer à la mère de vivre en cohabitation intergénérationnelle. Ce choix sécurisait la nouvelle veuve inquiète de rester seule dans une maison et lui assurait de pouvoir demeurer dans sa maison familiale, qu'elle aurait vendue autrement à des étrangers. De plus, le fils honorait ainsi une promesse faite à son père, soit celle de prendre soin de sa mère après son départ. Il était le seul des quatre enfants à pouvoir opter pour ce mode résidentiel. Un logement a été aménagé au deuxième étage pour accueillir le ménage cadet et laisser le rez-de-chaussée à l'aînée en prévision d'une future perte de mobilité.

Le couple dans la vingtaine était ensemble depuis deux ans. La jeune femme connaissait l'importance émotive pour son conjoint de vivre en cohabitation intergénérationnelle et était d'accord avec ce choix de vie. Elle a donné la priorité à la solidification de leur relation de couple. L'entente entre elle et sa belle-mère était bonne, mais il y avait des appréhensions à propos de la relation avec quelques membres de la parenté. Le ménage

cadet a eu un fils qui a connu sa grand-mère depuis sa naissance. Des relations intergénérationnelles très fortes se sont tissées entre eux.

Tableau 3. Présentation de la famille 3

Ménage cadet	Participante P5 : 34 ans Conjoint : 37 ans	Fille : 9 ans Fils : 5 ans
Ménage aîné	Participant P6 Père : 72 ans	
Lignée familiale	Fille avec son père	
Début cohabitation	2007 (3 ans)	
Propriété	Maison unifamiliale avec logement accessoire Banlieue de Québec	
Propriétaires	Ménage cadet et ménage aîné Maison du ménage cadet : construction d'une annexe pour le logement accessoire	
Éléments déclencheurs	Santé précaire du ménage aîné	

La santé précaire du père vieillissant causait des inquiétudes à sa fille qui le savait seul dans sa résidence. En outre, le rôle de proche aidant assumé par le ménage cadet s'amplifiait et nécessitait de se rendre fréquemment au domicile du père pour le déneigement, les commissions et le ménage, par exemple. Afin d'assurer une sécurité au ménage aîné, d'alléger la tâche de proche aidant et d'apaiser le ménage cadet, la cohabitation intergénérationnelle a été proposée au parent vieillissant, qui s'est empressé d'accepter. C'est le conjoint qui soulevé le premier l'idée de vivre en corésidence. La participante n'aurait pas osé lui formuler une telle demande par crainte de créer un sentiment d'obligation. La première année de vie intergénérationnelle commune s'est relativement bien déroulée, cependant la dynamique familiale s'est envenimée depuis, à cause de visions divergentes de l'intimité.

Tableau 4. Présentation de la famille 4

Ménage cadet	Participante P7 : 25 ans Conjoint: 26 ans
Ménage aîné	Participante P8 Belle-mère : 53 ans Beau-père : 61 ans
Lignée familiale	Fils avec ses parents
Début cohabitation	2010 (3 mois)
Propriété	Maison unifamiliale avec logement accessoire Banlieue de Québec (Communauté autochtone)
Propriétaires	Ménage cadet Maison familiale achetée au ménage aîné par le ménage cadet : construction d'une annexe pour le logement accessoire
Éléments déclencheurs	Revenus modestes du ménage aîné et santé précaire de la belle-mère

La mère de monsieur disait depuis longtemps vouloir vendre la maison familiale devenue trop lourde à entretenir et qui lui semblait vide depuis le départ des quatre enfants. Quand des ennuis de santé sont apparus au cours de la dernière année, l'idée de partir en logement s'est renforcée. Le fils a alors proposé à sa mère d'acheter la maison et d'en faire une résidence bigénérationnelle. Le jeune couple souhaitait devenir propriétaire pour fonder une famille prochainement, mais désirait surtout assurer un bien-être au ménage aîné qui pouvait rester dans sa maison et payer un loyer modique. La proposition de la cohabitation émanait du fils, mais sa conjointe a tout de suite approuvé l'idée. Elle vit une excellente relation avec ses beaux-parents, qu'elle fréquentait déjà régulièrement. Pour le fils, il s'agissait de reconnaître les efforts fournis par sa mère, monoparentale pendant des années, pour ses enfants, dont l'un est décédé à la suite d'une longue maladie. Pour la mère, cette offre est un très beau geste d'amour qui la touche. Elle n'avait jamais songé à cette éventualité. Les deux générations mentionnent l'importance des valeurs familiales et retirent une satisfaction à les appliquer dans un tel mode de vie. Encore toute récente, la cohabitation enchante les corésidents, même si certains ajustements mineurs sont nécessaires. Les petits-enfants sont attendus avec impatience.

Tableau 5. Présentation de la famille 5

Ménage cadet	Participant P9 : 38 ans Conjoint : 39 ans	Fille : 7 ans Fils : 5 1/2 ans Fils : 3 ans
Ménage aîné	Participant P10 Père : 71 ans Mère : 70 ans	
Lignée familiale	Fille avec ses parents	
Début cohabitation	2007 (3 ans)	
Propriété	Maison unifamiliale avec logement accessoire Région semi-rurale de Québec	
Propriétaires	Ménage cadet et ménage aîné Maison achetée pour la cohabitation : aménagements pour le logement accessoire	
Éléments déclencheurs	Retour du ménage cadet dans la région Appliquer une philosophie de vie (famille globale avec entraide) Gâter les parents vieillissants	

La cohabitation intergénérationnelle a pris naissance dans la tête du jeune ménage bien avant qu'elle ne se concrétise. Par des contacts d'affaires avec des habitants de fermes expérimentales qui exploitent de grandes terres aux États-Unis, le ménage cadet avait entendu parler de quelques fermiers qui ont construit une deuxième maison sur leur lot afin de prendre soin de leurs parents âgés. Cette réalité toucha le jeune couple, qui désira alors actualiser un jour un tel mode de vie axé sur l'esprit d'une famille globale et le respect envers la génération précédente. Ils en ont parlé aux parents vieillissants qui avaient des réticences et n'ont pas accepté d'emblée la proposition. Après trois ans de réflexion et de longues discussions de clarification, les parents ont dit oui. Le retour projeté de la jeune famille dans la région de Québec a constitué l'élément déclencheur. À la recherche d'une nouvelle maison, le ménage cadet a fait une offre ultime de corésidence. Les ménages habitent maintenant un endroit au bord de l'eau et estiment tirer de multiples avantages de cette vie intergénérationnelle

Tableau 6. Présentation de la famille 6

Ménage cadet	Participant P11 : 41 ans Conjoint F6 : 39 ans
Ménage aîné	Participant P12 Mère : 70 ans Père : 70 ans
Lignée familiale	Fille avec ses parents
Début cohabitation	2006 (4 ans)
Propriété	Maison unifamiliale avec logement accessoire Banlieue de Québec
Propriétaires	Ménage cadet Maison achetée pour la cohabitation : aménagements pour le logement accessoire
Éléments déclencheurs	Garder active une relation avec les parents vieillissants Soutenir les parents vieillissants

En déménageant dans une résidence rénovée pour accueillir une cohabitation intergénérationnelle, cette famille poursuivait une proximité résidentielle vécue depuis des années. Le ménage cadet habitait le deuxième étage du duplex appartenant au ménage aîné. De fait, toutes les personnes concernées se connaissaient au quotidien. Il y a quelques années, lorsqu'un nouvel amoureux est arrivé dans la vie de la jeune femme, il n'était pas certain d'aimer vivre au-dessus de ses beaux-parents. Finalement, il s'est aperçu que ce voisinage était positif et ne brimait pas sa vie. Lorsque le jeune ménage a voulu devenir propriétaire, ils ont proposé aux parents vieillissants de venir habiter chez eux, afin de poursuivre une relation active et de les soutenir si des incapacités survenaient dans le futur. Le maintien à domicile du ménage aîné le plus longtemps possible est une priorité pour la fille. Malgré quelques hésitations, dont celle de quitter leur milieu de vie, les parents vieillissants ont accepté la proposition, notamment parce qu'ils pouvaient apporter leur contribution en prenant en charge les rénovations pour rendre la résidence aux goûts du ménage cadet. Les parents pouvaient ainsi rester actifs. La fille mentionne en riant que le cordon n'a toujours pas été coupé avec ses parents.

3.8.1 Caractéristiques sociodémographiques

Les principales caractéristiques sociodémographiques des personnes rencontrées sont colligées dans le tableau 7 présenté à la page suivante. Voici les principales caractéristiques des douze répondants. Dans 10 cas, ce sont des femmes. Les deux hommes sont de la génération aînée. Les répondantes des ménages cadets sont âgées de 25 ans à 59 ans et l'âge des personnes aînées rencontrées varie de 53 ans à 91 ans. Le niveau de scolarité de la jeune génération est élevé, alors que celui de la génération aînée s'arrête à la douzième année. Les cadets occupent principalement des postes professionnels. Deux répondantes du ménage cadet sont aux études. Les aînés sont tous retraités, hormis dans une situation. Le revenu annuel des ménages cadets est de 80 000\$ et plus, sauf pour un ménage qui a un revenu de 45 000 à 59 999\$. Les ménages aînés disposent d'un revenu plus modeste. Quatre vivent avec un revenu de moins de 29 000\$ et deux avec un revenu de moins de 59 000\$. Sur le plan matrimonial, tous les ménages sont en couple, sauf deux ménages aînés. Une personne est veuve et l'autre séparée.

Tableau 7. Caractéristiques sociodémographiques des répondants

Personnes participantes	Sexe	Âge	Scolarité	Occupation	Revenu annuel ménage	État matrimonial
P1 – F1- MC	F	45	2 ^e cycle en cours	Fonctionnaire	80 000\$ et +	En couple
P2 – F1- MA	F	68	DES	Retraitée (vendeuse)	20 000\$ à 29 000\$	En couple
P3 – F2- MC	F	59	Maîtrise	Fonctionnaire	80 000\$ et +	En couple
P4 – F2- MA	F	91	6 ^e année	Retraitée (employée manufacture)	- de 20 000\$	Veuve
P5 – F3- MC	F	34	DE C 1 ^{er} cycle en cours	Étudiante à temps plein et réceptionniste à temps partiel	80 000\$ et +	En couple
P6 – F3- MA	M	73	DES	Retraité (employé quincaillerie)	- de 20 000\$	Séparé
P7 – F4- MC	F	25	Maîtrise	Conseillère de formation	80 000\$ et +	En couple
P8 – F4- MA	F	53	DEC	Réceptionniste	20 000\$ à 29 000\$	En couple
P9 – F5- MC	F	38	1 ^{er} cycle	Étudiante à temps partiel et poste politique	45 000\$ à 59 999\$	En couple
P10– F5- MA	M	71	12 ^e année	Retraité (technicien)	45 000\$ à 59 999\$	En couple
P11– F6- MC	F	41	Maîtrise	Conseillère en évaluation	80 000\$ et +	En couple
P12– F6- MA	F	70	7 ^e année	Retraitée	30 000\$ à 44 999\$	En couple

Pour terminer cette section sur la description de l'échantillon, il ressort que tous les ménages sont en couple, hormis deux ménages aînés. Dans quatre situations, la cohabitation s'actualise avec la fille et dans deux cas, elle se fait avec le fils. Pour quatre familles, il y a ou il y a eu la présence de trois générations (les petits-enfants). L'option du logement accessoire, habité par le ménage aîné, est privilégiée cinq fois sur six. Trois familles cohabitent depuis trois ou quatre ans, une famille commence la corésidence (3 mois), alors qu'une autre vit cette réalité depuis bientôt 30 ans. Deux ménages partagent le même toit depuis 16 ans et en sont à leur quatrième propriété ensemble. Sur le plan financier, dans la majorité des familles, le ménage aîné vit avec un revenu modeste, alors que la jeune génération dispose d'un revenu plus élevé.

Chapitre 4 | Présentation et analyse des résultats

Ce chapitre présente l'analyse des données relatives aux enjeux associés à la cohabitation intergénérationnelle entre un parent âgé et des membres de la génération descendante. Les principales sections sont 1) les bénéfices et inconvénients escomptés; 2) l'occupation de l'espace; 3) les solidarités intergénérationnelles; 4) les bénéfices et inconvénients réels et 5) les facteurs qui facilitent la cohabitation intergénérationnelle.

4.1 Processus de réflexion

La présente section traite des bénéfices et des inconvénients escomptés de la cohabitation intergénérationnelle, alors que les familles étaient dans un processus de réflexion. Ces aspects sont abordés pour les ménages cadets et les ménages aînés.

4.1.1 Bénéfices escomptés

Lorsque les personnes rencontrées ont réfléchi à une future corésidence, elles ont toutes envisagé des bénéfices. Certains sont liés à la proximité avec le ménage apparenté et d'autres touchent à la réponse à des intérêts personnels.

Pour les répondantes de la génération descendante, l'intérêt du ménage aîné prédomine celui du ménage cadet dans la mise en place d'un mode résidentiel intergénérationnel :

Mon père c'est quelqu'un qui travaille beaucoup le bois et tout ça, et c'était la raison pour laquelle il ne voulait pas partir en foyer de personnes âgées, ce que l'on avait regardé, même si c'était pour les personnes autonomes. Il aime travailler dehors (...) il ne voulait pas être en prison comme il dit. On a fait un tour d'horizon et on en est arrivé à cette décision-là [vivre en cohabitation]. (...) C'était surtout pour lui apporter des bénéfices à lui. (R5-MC)

Pourquoi on a décidé d'habiter tout le monde ensemble? C'est pour que l'on puisse prendre soin d'eux, en même temps qu'eux puissent avoir l'impression d'avoir leur place et qu'ils se sentent bien (...). (R7-MC)

Le second bénéfice escompté à la cohabitation, commun à la majorité des ménages cadets, consiste à vivre une relation active avec les parents âgés dans la vie quotidienne :

Pour moi, c'était de poursuivre la relation avec mes parents dans un lieu commun. Automatiquement, c'était pour ça. Et le fait que j'ai acheté ma maison quand j'étais plus vieille, j'avais dans la trentaine avancée, tu vois vieillir tes parents et tu te dis, si je ne les vois pas là, je vais les voir quand? (...) C'est là qu'il faut que je profite de mes parents. (R11-MC)

Dans le même ordre d'idées, deux ménages cadets voyaient bénéfique la relation grands-parents/petits-enfants favorisée par le voisinage intergénérationnel. Une première répondante réfère aux avantages escomptés pour le ménage aîné lorsqu'elle et son conjoint réfléchissaient à la cohabitation :

Aussi, on se disait que pour eux [les parents vieillissants], l'occasion de voir leurs petits-enfants, ça c'était précieux. (R9-MC)

Quant à la seconde répondante, elle soulève avec enthousiasme un futur rôle de grand-parent qui, selon son conjoint et elle, comblera le ménage aîné :

On a juste hâte à la suite et qu'ils puissent se gâter avec les nouveaux petits-enfants. On a hâte de leur donner ça. (R7-MC)

Trois autres gains envisagés par les ménages cadets sont reliés à la proximité avec la génération qui cohabite : réduire le stress et les tâches liés au rôle de proche aidant, actualiser la valeur d'entraide mutuelle et renforcer une relation avec le conjoint pour qui héberger sa mère représentait un aspect émotif important. Deux personnes nomment des gains envisagés propres aux intérêts directs du jeune ménage, soit celui d'accéder à la propriété privée et de profiter d'un gardiennage flexible. Pour une répondante, même, si à la base, la cohabitation a été pensée pour soutenir les parents vieillissants, elle et son conjoint y ont vu l'avantage unidirectionnel de posséder une résidence plus spacieuse :

On aide et en même temps, il y en a un petit peu qui nous revient aussi. (...) on se disait que plus tard, on pourrait avoir une maison plus grande. (R7-MC)

Concernant la seconde personne, elle et son conjoint ont estimé la proximité résidentielle bénéfique en leur faveur pour le gardiennage spontané que pourrait assurer le parent vieillissant :

C'est sûr que nous autres on faisait tous les deux un travail qui demandait des gardes et on pouvait être appelé à partir les deux en même temps. Fait que l'on se disait, ça va être le fun, on pourra dire à mon père que l'on ne sera pas là ce

soir pendant deux heures. Les enfants dorment, ouvre la porte. Au moins, il y a quelqu'un. Ça, c'était notre côté positif. (R5-MC)

En résumé, toutes les répondantes de la génération descendante nomment le bien-être des parents vieillissants comme principal bénéfice escompté à la cohabitation et la moitié des ménages vise à procurer une sécurité financière aux aînés. Les projections relatées afin de fournir un bien-être au ménage aîné se déclinent sous différentes formes. Certaines concernent le milieu de vie : poursuivre des activités manuelles et extérieures; rester dans la maison familiale; diminuer les tâches d'entretien de la maison ou habiter un milieu de vie agréable. D'autres sont liées aux rapports intergénérationnels : profiter de la présence sécurisante des proches et favoriser un futur maintien à domicile en cas de perte d'autonomie; gâter les parents ou briser l'isolement. Par ailleurs, relativement au soutien intergénérationnel, il est projeté que la coresidence : réduise les tâches et le stress relatifs au rôle de proche aidant; actualise la valeur d'entraide mutuelle et renforce une relation avec le conjoint pour qui héberger sa mère représentait un aspect émotif important. En outre, deux avantages unidirectionnels de la proximité résidentielle sont nommés par les ménages cadets : un accès la propriété privée et la possibilité de gardiennage.

Du côté des ménages aînés, la proximité intergénérationnelle est importante comme l'illustrent ces commentaires :

Bien, être proche de mes enfants et petits-enfants et pouvoir les voir plus souvent et être avec eux autres. (R6-MA)

Nous on adore les petits-enfants. On s'est dit qu'on pourrait être là. C'est un gros avantage. (...) Nous autres on a hâte qu'ils aient des bébés!(R8-MA)

Au sujet des avantages relatifs au soutien intergénérationnel, les répondants mentionnent l'entraide mutuelle, le soutien aux tâches parentales et le gardiennage. Épauler les parents dans leur quotidien, dont le gardiennage, constituait un atout majeur à la proximité résidentielle pour ce couple de grands-parents :

On a pensé qu'à un moment donné on pourrait rendre service quand c'est possible. On sait bien quand les parents travaillent avec des enfants, ils ont besoin de répit un peu. Fait que l'on pensait les aider de cette façon-là. (R10-MA)

Si pour tous les ménages aînés, le principal bénéfice escompté à la cohabitation est orienté vers l'autre ménage, il existe également des avantages en leur faveur, soit la sécurité financière et le bien-être. À l'instar de leurs cadets, les aînés estiment la coresidence bénéfique pour leur garantir une vie agréable et sans souci économique. Une répondante relate le soulagement procuré par le partage d'un même toit qui assure une sécurité alimentaire :

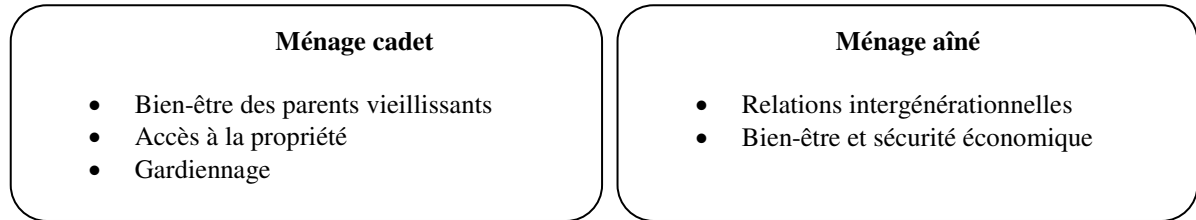
On ne manquerait de rien, on mangerait trois par jour en tout cas. Ça, je vais te le dire, c'était un aspect très très important. (R2-MA)

Divers autres bénéfices en lien avec la réponse à des intérêts personnels étaient envisagés par les parents vieillissants. Certains concernent le soutien et le dynamisme procurés par la coresidence – jouir de la certitude d'un soutien en cas de maladie ou de veuvage et rester jeune par le côtoiement des petits-enfants – mais la majorité des gains sont liés à la sphère résidentielle : poursuivre un mode de vie apprécié; continuer d'habiter dans la maison familiale; diminuer les coûts résidentiels et éviter les résidences pour personnes retraitées. Ce répondant illustre, avec vigueur, ce dernier point en relatant son refus de vivre dans une résidence pour personnes retraitées, qu'il juge restrictive sur le plan de la liberté d'action et trop onéreuse :

Moi là, je n'irai pas dans une maison de vieux certain. Je n'irai pas dans une prison, ça va faire. (...) à part de ça, ils étouffent les vieux. Ils les font mourir, rien qu'à les faire payer. (R6-MA)

En résumé, il ressort de la présente section sur les bénéfices escomptés que pour les deux générations, le principal bénéfice escompté est orienté vers l'autre ménage. De manière unanime, les ménages cadets projetaient l'avantage d'assurer un bien-être aux parents vieillissants et tous ces derniers envisageaient la proximité avec les générations descendantes comme un bénéfice au voisinage intergénérationnel. Cet aspect inclut la relation grands-parents/petits-enfants dans toutes les familles trigénérationnelles. Contrairement à leurs cadets, les aînés prévoyaient en plus grand nombre retirer des avantages unidirectionnels; principalement orientés vers un bien-être et une sécurité économique. La figure 1 résume les bénéfices escomptés.

Figure 1. Bénéfices escomptés



4.1.2 Inconvénients escomptés

Tous les ménages cadets appréhendaient des inconvénients à la cohabitation. Certains s'apparentent plutôt à des questionnements, alors que d'autres consistent en de réelles inquiétudes. Parfois, les incertitudes concernent de futurs événements potentiels.

L'envahissement des espaces privés constitue une facette préoccupante avant le partage d'un même toit :

Oui, ça me fatiguait bien gros, qu'ils [parents vieillissants] arriveraient n'importe quand et que l'on n'était pas pour les refuser (...) (R9-MC)

Cette appréhension demeure d'actualité pour une personne qui estime qu'advenant le décès de sa mère, ce qui modifierait la dynamique familiale, des ajustements seront nécessaires avec son père :

Si ma mère part avant mon père, il faudra mettre plus de limites. C'est ma mère qui met plus de limites et lui dit de ne pas venir nous déranger. Elle le retient. (R12-MA)

Les ménages cadets entrevoyaient également des situations délicates relatives à la fréquentation de l'espace extérieur, moins délimité que l'aire de vie intérieure propre à chaque génération :

On savait que ça nous brimerait un petit peu dans notre intimité sur le terrain. (R5-MC)

Il y avait aussi notre intimité sur le terrain. Tu sais, de ne jamais être seule, j'avais peur de ça. (R9-MC)

À propos des tensions relationnelles, les désavantages escomptés sont liés au ménage cohabitant ou à la parenté :

On avait un peu peur de ne pas s'entendre. (R9-MC)

Un des désavantages, c'était ses deux frères. Je les connaissais déjà un peu par les fêtes de famille (...). Je savais que ça ne serait pas facile avec eux autres. (R3-MC)

Une jeune répondante a indiqué avoir eu une légère appréhension de peiner sa mère en cohabitant avec sa belle-mère. Or, ce tracas s'est rapidement atténué après en avoir discuté avec elle.

Concernant la lourdeur du rôle de proche aidant, une personne relate avoir réfléchi à l'éventualité de soutenir le parent vieillissant et était confortable à jouer ce rôle. Une autre répondante mentionne qu'elle et son conjoint ont craint les responsabilités supplémentaires advenant une perte de capacités de ses parents vieillissants. Au moment où s'est prise la décision de vivre en cohabitation, le jeune ménage, parent de trois enfants, avait une vie professionnelle exigeante. Par la suite, un changement sur le plan du travail a modifié les projections :

Aussi la santé de mes parents nous inquiétait. C'est un facteur d'inquiétude, parce que l'on se dit : « Est-ce qu'ils vont être à notre charge en termes de temps? » On a une jeune famille, on était très actifs dans nos entreprises. Est-ce que l'on sera capable si mon père ou ma mère tombe malades maintenant de fournir la part de soutien qu'ils auront besoin? On comptait sur nos avoirs, en fait, notre progression financière pour se dire que si on n'est pas capable, on va prendre des soutiens extérieurs. C'est sûr que si ça arrivait maintenant, c'est mon temps que je donnerais. J'arrêtera mes études et je donnerais mon temps. (R9-MC)

Donc, les inconvénients escomptés par la génération descendante sont plutôt de l'ordre de questionnements relatifs à l'intimité, aux tensions relationnelles et au rôle de proche aidant. Toutefois, un ménage craignait plus fortement des difficultés en lien avec une dynamique familiale tendue.

Sur les six ménages aînés, quatre appréhendaient des désavantages à la cohabitation intergénérationnelle, alors que deux autres n'entrevoient aucun facteur négatif. Si la

connaissance de ses enfants génère la confiance, en contrepartie, de mauvaises expériences vécues par des membres de la parenté peuvent inciter à la prudence :

On les connaît nos enfants. (R4-MA)

Moi, j'avais un peu peur. (...) Tu sais, moi, j'avais déjà eu des sœurs qui ont habité avec les beaux-parents et mon frère avait gardé mes parents. (...) il y avait eu des conflits. (R1-MA)

Deux ménages aînés craignaient de partir d'un milieu de vie apprécié. Leurs descendants sont revenus plusieurs fois à la charge, vantant les mérites de la cohabitation intergénérationnelle, avant qu'une réponse positive se fasse entendre. Les parents vieillissants étaient bien installés dans leur maison et aimaient leur milieu de vie envers lequel ils éprouvaient un sentiment d'appartenance :

On avait notre maison unifamiliale. On était bien installé. Moi, j'avais un garage double et je faisais mes affaires. (R10-MA)

Elle [sa fille] disait tout le temps : « Si un jour vous voulez, j'aimerais qu'on habite ensemble (...) ». J'en ai parlé à mon mari. Au début, on n'était pas trop trop d'accord. (...) ça nous faisait peur. Je pense que quitter une maison...Ça faisait 31 ans qu'on était là. Puis, c'est nos amis. Tout en général. (R12-MA)

Une répondante spécifie que la perte de latitude décisionnelle par rapport à la résidence soulevait de légères appréhensions :

C'est sûr qu'avant on décidait tout seul et on avait nos choses. Tandis que là, c'est à eux autres la maison. On y a pensé, mais pas pour dire de ne pas faire le projet. (R12-MA)

À propos des tensions relationnelles, le deuxième facteur considéré comme un inconvénient à la proximité intergénérationnelle, elles se rapportent entre autres aux petits-enfants. La présence d'une troisième génération sous le même toit soulevait des inquiétudes en lien avec l'éducation des enfants et l'obligation morale d'offrir des services de gardiennage. Pour un répondant, les modes éducatives, propres à chaque époque, suscitaient quelques craintes; pour une autre, c'était la difficulté à composer avec l'adolescence de ses petits-enfants :

Oui, parce que je savais que des générations différentes, on n'élève pas les enfants de la même façon et c'est une autre façon de voir les choses de la vie. (R10-MA)

Moi, j'avais pensé que l'inconvénient, ça serait quand les enfants grandiraient. Parce que tu sais, quand les enfants ça grandit, ça devient plus polissons. (R2-MA)

Une autre facette générant des réserves avant la cohabitation, concerne un sentiment d'obligation à proposer du temps de gardiennage. D'ailleurs, les grands-parents ont exprimé leurs limites au ménage cadet en mentionnant vouloir conserver une liberté d'action :

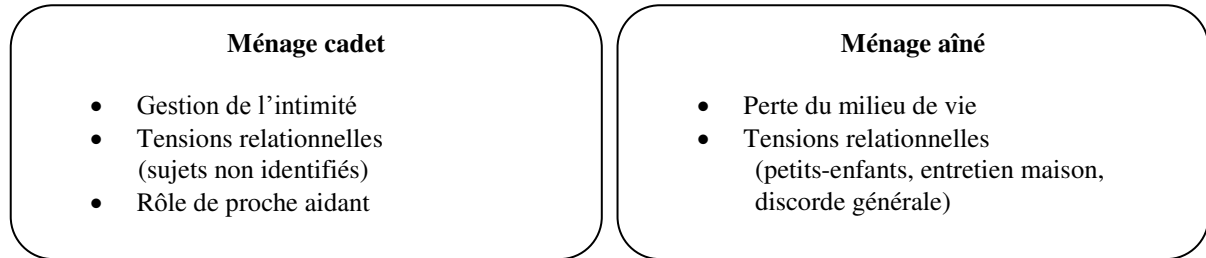
Nous on a dit, on ne veut pas être les gardiens de vos enfants. On va garder vos enfants quand on va être disponible, mais on veut être capable de faire notre vie normalement. (R10-MA)

Dans un autre ordre d'idées, une répondante appréhendait des tensions en lien avec la gestion de l'entretien extérieur de la maison familiale nouvellement acquise par le ménage cadet. La propriété devenait dorénavant la responsabilité du fils et non du beau-père. La participante redoutait que son conjoint continue de vouloir maintenir son ancienne façon de travailler, qui pouvait ne pas convenir à son fils. Elle précise qu'elle a besoin de vivre dans une atmosphère harmonieuse :

Moi, où je craignais le plus, c'est plus au niveau des gars. Ç'a été là le questionnement. Je me suis dit : « Oh, oh, comment ils vont faire pour les tâches extérieures? » J'ai un homme qui est très speedé, qui marche à 500 km/h, qui voit toutes les affaires à faire et qui aime travailler sur le terrain. Sauf que là, ça ne devenait plus sa maison, mais la maison à [prénom du fils] et il doit maintenant demander la permission. (...) Moi, je suis une fille anti conflits. Il faut toujours que ça soit tendre, doux,... (R8-MA)

En résumé, les inconvénients escomptés par les ménages cadets se rapportent au respect de l'intimité et aux tensions relationnelles relatives au ménage cohabitant ou à la parenté – les sujets de désaccords ne sont pas identifiés – ainsi qu'à la charge d'un rôle de proche aidant. Quant aux ménages aînés, les obstacles envisagés touchent à la perte du milieu de vie et aux tensions relationnelles. Les craintes des parents vieillissants relatives à des frictions sont liées aux enfants, à l'entretien de la maison et à une discorde générale. La figure 2 résume les inconvénients escomptés.

Figure 2. Inconvénients escomptés



4.2 Occupation de l'espace

Les lignes qui suivent présentent dans un premier temps les lieux occupés par les familles et leur rapport aux espaces communs et privés. Par la suite, cette section traite des ententes, formelles ou tacites, établies entre les générations.

4.2.1 Les lieux

Toutes les personnes rencontrées résident dans une maison de type unifamiliale dont l'aménagement se présente selon deux modèles : l'ajout d'un logement accessoire pour le ménage aîné, qui a été choisi par cinq familles, et le partage d'une même unité d'habitation. Trois familles ont acquis une propriété pour la cohabitation intergénérationnelle, alors que deux jeunes ménages ont acheté la maison familiale appartenant au ménage aîné. Enfin, la résidence d'un ménage cadet a été aménagée pour permettre ce mode d'habitation. Dans la moitié des cas, tous les adultes détiennent un droit de propriété à parts égales, tandis que pour l'autre moitié, seuls les membres de la génération descendante sont propriétaires.

L'aménagement du domicile pour la cohabitation a nécessité des rénovations importantes, allant pour deux familles, jusqu'à la construction d'une annexe à la maison existante. L'installation d'une cuisine et d'une salle de bain a été nécessaire dans tous les logements accessoires. Seule la maison accueillant les ménages intergénérationnels dans la même

unité d'habitation n'a pas fait l'objet de changements liés à la cohabitation. La recherche des propriétés ou l'aménagement de ces dernières ont été guidés par les préoccupations de limiter les escaliers advenant une perte de mobilité des parents âgés et de préserver l'intimité en évitant d'avoir des logements un au-dessus de l'autre. Par le fait même, les familles ont préféré des unités d'habitation sur le même palier ou adjacentes :

Moi, j'ai toujours dit : « Si on déménage, ce n'est pas pour deux ans ». Alors, demain matin, si ma mère ou mon père est en chaise roulante, ils peuvent tout faire au premier étage. Mon bain est au premier étage et ma laveuse-sécheuse est au premier étage. Ça c'était voulu. (P11-MC)

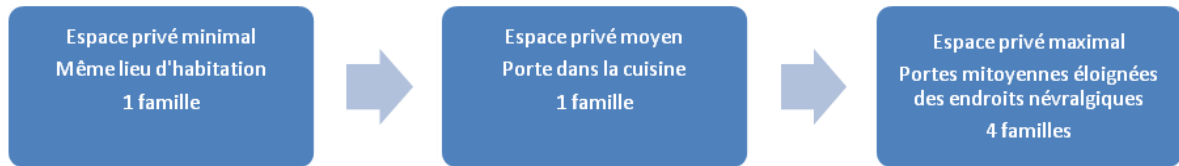
En ce qui concerne l'acquisition des résidences, une des répondantes de la génération descendante a insisté sur la difficulté à trouver des maisons bigénérationnelles sur le marché immobilier. Selon son expérience, en 2007, cette catégorie n'existait pas dans les moteurs de recherche de vente de maison. De surcroît, les propriétés dites bigénérationnelles, parfois spacieuses et luxueuses, n'offraient habituellement au ménage aîné qu'une petite aire de vie située au sous-sol ou au deuxième étage, nécessitant l'utilisation d'escalier. D'ailleurs, après quelques visites décevantes, sa famille a raffiné la stratégie de visite en demandant à voir le logement accessoire en premier. Pour une autre famille, la recherche infructueuse d'une maison, avec un logement attenant sans escalier, a été une source de motivation à construire une annexe à la propriété du jeune ménage.

Comme l'aménagement de la résidence, l'occupation de l'espace intérieur entre des zones privées et communes diffère selon les situations. Elle s'échelonne du partage d'un même lieu d'habitation (1 famille), à l'utilisation de portes mitoyennes éloignées des pièces centrales (4 familles), en passant par la présence d'une porte communicante dans la cuisine (1 famille). Certaines zones du sous-sol, telles que la salle de lavage, l'établi ou des espaces de rangement, sont communes dans trois maisons. Deux familles ont choisi de verrouiller les portes mitoyennes pour préserver leur tranquillité et leur intimité.

Quant à l'espace extérieur, pour tous les ménages, le terrain représente un endroit commun. En ce qui concerne les galeries extérieures, la moitié des familles ont privilégié le choix d'avoir des espaces privés, qui sont séparés par une clôture symbolique, soit un gros

palmier en pot ou un mur d'intimité. La figure 3, ci-après, illustre un continuum de l'occupation de l'espace privé basé sur une délimitation territoriale par les portes.

Figure 3. Continuum de l'occupation de l'espace privé



Il ressort de cette partie sur les lieux que le choix d'une maison unifamiliale avec un logement accessoire constitue la principale option privilégiée par les familles. Tous les ménages cadets détiennent un droit de propriété, partagé avec la génération ascendante dans trois situations. L'aménagement du domicile a nécessité des rénovations considérables. La majorité des familles a opté pour un espace privé maximal en préconisant des accès mitoyens éloignés des pièces centrales. L'annexe 1 présente un résumé des lieux.

4.2.2 Les ententes

Outre les lieux physiques, les ententes intergénérationnelles représentent un second aspect fondamental de l'occupation de l'espace. Si toutes les familles composent avec la réalité d'une vie commune entre les ménages aînés et cadets, les approches varient en ce qui concerne la mise en place d'ententes, formelles ou tacites, sur ce partage d'un espace collectif. Pour deux familles, les paramètres ont été déterminés avant la cohabitation faisant, dans un cas, l'objet de plusieurs mois de réflexion et de discussion. Pour deux autres familles, les ententes se sont prises au fur et à mesure du vécu intergénérationnel. Enfin, deux familles ont adopté une approche hybride; elles ont clarifié certaines règles avant le partage d'un même domicile et ont senti le besoin d'en ajouter de nouvelles, une fois en cohabitation. Parfois, la mise en place de règles formelles crée un certain malaise, comme en témoigne cette répondante :

En même temps, j'ai un peu l'impression que ça fait... heu... je ne vous fais pas cent pour cent confiance... parce qu'on a une SUPER bonne relation. J'aurais eu un peu l'impression de faire la morale. (P9-MC)

Les différentes visions sur l'implantation d'ententes intergénérationnelles sont illustrées dans le tableau 8.

Tableau 8. Illustration des conceptions dans la mise en place des règles

Conceptions	Illustrations
Longue réflexion	« En tout cas, on en a parlé. On en a parlé longtemps. Après ça, je me suis décidé. Mais on s'est rencontré et on a mis les points sur les i bien comme il faut de part et d'autre. On a essayé de prévenir les coups et de savoir de quelle façon on vivrait ». P10-MA
Au fur et à mesure du vécu	« Non, parce que je crois que l'on ne peut pas savoir tant qu'on est pas dedans. Il y a des choses qui se sont passées que l'on n'aurait même pas imaginé qui allaient se passer ». P8-MA
Tacite	« Dans le fond, c'est un peu comme si toutes ces règles-là étaient non écrites et on les savait déjà ». P9-MC

Le respect de l'intimité et l'entretien de la maison sont les sphères autour desquelles gravitent les ententes de convivialité. Un jeune ménage a également formulé une exigence en lien avec les habitudes de vie, soit celle d'un environnement non-fumeur. De plus, des conventions légales et financières sont établies par toutes les familles.

Respect de l'intimité

Le respect de l'intimité est balisé par des ententes dans les six familles. Téléphoner avant de traverser chez le ménage apparenté et fermer la porte communicante située dans la cuisine à l'arrivée du conjoint de la génération descendante sont des exemples de ce type d'ententes.

La nature des ententes sur le respect de l'intimité et l'entretien de la maison a été présentée avec concision par les personnes rencontrées en entrevue. Par contre, leur application a suscité plusieurs commentaires et les anecdotes foisonnaient. C'est un sujet riche en expériences émotives. Plusieurs personnes rapportent vivre avec bonheur la proximité intergénérationnelle et sont soucieuses de respecter les accords, formels ou tacites, par égard au ménage apparenté, même si ces accords évoluent avec le temps. Ce fut le cas pour

une belle-fille, qui au moment de la naissance d'un enfant, a demandé à sa belle-mère, cohabitant sous le même toit, d'espacer la fréquence de ses visites. Mais, le respect de l'intimité peut générer des dissensions lorsque la compréhension de l'intimité diffère chez les deux générations. Dans une famille, d'un simple irritant, le respect des règles relatives aux zones privées est devenu conflictuel au fil du temps :

Je lui ai dit plusieurs fois : « Quand tu vas chez les voisins, tu rentres-tu sans frapper? Quand tu vas chez ma sœur, tu rentres-tu sans appeler, sans frapper? » Il a dit non. « Mais c'est comme ça chez nous aussi. Si tu as besoin de nous et que tu ne veux pas sortir dehors, cogne en bas et je vais venir t'ouvrir. Si tu es dehors, cogne et je vais aller t'ouvrir ». Encore là, il sonne et il rentre. Ça donne quoi comme intimité? (P5-MC)

Cette situation a conduit à une escalade de mesures pour établir des frontières étanches : modification des accès, verrouillage des portes par des serrures intérieures, blocage des accès à d'autres endroits (cabanon, atelier). Selon la répondante de la génération descendante, ces tensions ont attisé les difficultés du jeune couple, dont la séparation était imminente au moment de l'entrevue.

Entretien de la maison

L'entretien extérieur et intérieur de la propriété, notamment les coûts, la responsabilité du travail et son exécution, fait l'objet d'ententes dans quatre foyers. Trois familles ont déterminé avant la cohabitation les responsabilités incombant à chaque génération. Pour la quatrième, il a été nécessaire d'instaurer un arrangement dès les premiers temps de la vie commune, à la suite d'événements contrariants. Les accords sur la responsabilité des tâches présentent des similarités dans deux foyers. Pour la famille partageant une même unité d'habitation, le ménage aîné se charge des tâches ménagères, tant sur le plan de l'exécution que sur le plan financier, et le jeune ménage défraie les dépenses liées à la propriété. Dans un autre cas, la génération descendante paie également les frais de la maison, mais l'entente prévoit que le ménage aîné effectue les rénovations pour actualiser la propriété aux goûts du ménage cadet. D'ailleurs, la résidence a été choisie pour que le père puisse apporter sa contribution en mettant à profit ses talents manuels et rester actif :

C'est un homme qui bouge beaucoup et il ne voulait pas s'en venir ici et s'asseoir et n'avoir rien à faire. Il n'aurait pas pris ça autrement. Il s'est dit : « Vu qu'il y a bien des petites affaires à faire, ça va m'occuper ». (P12-MA)

L'établissement de ce type d'entente, qui vise entre autres à éviter les attentes déçues et à se libérer d'un sentiment d'obligation envers l'autre, n'aplanit pas nécessairement toutes les difficultés :

Ce n'est pas un fardeau pour moi, mais si ça ne me le dit pas de sortir dehors et bien je ne sors pas. Je me sens pas coupable, parce qu'on en avait parlé avant. (...) Il n'y a pas de remarques qui sont faites de part et d'autres. (P10-MA)

On voulait pouvoir s'évacher sans sentir la pression que l'autre travaille et qu'il faudrait que j'aide parce qu'il sue la goutte au nez. Mais, même si c'est dit, dans le concret, il reste que lorsque l'autre sue la goutte au nez et que toi tu es dans le hamac, tu te sens concerné, tu sais. (P9-MC)

En ce qui a trait à la qualité de l'entente à propos de l'entretien de la maison, elle est bonne dans trois familles, parsemée de légères contrariétés dans deux foyers et conflictuelle au sein d'une autre. Pour une des familles, dont l'entente est bonne entre les deux ménages, des hostilités se vivaient avec la parenté. Le conflit est maintenant résolu, mais il a fallu plus de deux ans pour aplanir les différends. Les travaux d'extérieurs représentent la sphère des règles de vie qui requiert le plus d'ajustements et de tolérance. Le moment où se réalisent les tâches et la façon de les exécuter génèrent la plupart des irritations et nécessitent parfois de modifier les ententes existantes ou d'en établir des nouvelles. Une répondante relate que son fils nouvellement propriétaire tenait à garder un œil sur l'exécution des travaux, mais qu'il s'est ravisé au fil du temps :

Oh! Ils ont décidé que pour faire des choses sur la maison, ils les feraient ensemble. Oui, ça marché un petit bout, mais mon fils s'est rendu compte que c'était bon ce que mon conjoint faisait. Il en faisait beaucoup, parce que mon fils n'avait pas le temps de le faire. Alors, ils ont ramené ça un peu. (P8-MA)

Dans la moitié des familles, l'aîné dispose de plus de temps à accorder aux travaux manuels que le cadet, suscitant certaines impatiences de part et d'autre : l'un se sent freiné, alors que l'autre se sent bousculé. Outre le temps disponible, la façon d'aborder le travail est également source de tension. Par exemple, dans un cas, la personne de la génération ascendante préfère recycler des matériaux, même si la durée des travaux s'en voit prolongée et que le coup d'œil est moins parfait, alors que pour celle de la génération

descendante il vaut mieux préconiser l'efficacité et acheter du neuf afin d'économiser du temps et d'obtenir un résultat final impeccable :

Lui, il est de l'époque où on n'achète pas, on crée, on recycle, même si ça prend plus de temps, ça marche moins bien et finalement, ça a coûté plus cher. (...). Mon chum, lui, est plus axé sur l'efficacité. « Bien on passera pas trois jours à faire ça, à recréer, à faire quelque chose et que dans le fond, on ne sera pas contents une fois fini. » Donc, eux autres, ils ont une différence de point de vue sur ça qui s'entrechoque au niveau de l'efficacité. (P9-MC)

Les écarts dans les goûts et préférences constituent une autre source de tension. Dans une famille, le ménage cadet a entrepris de modifier l'aménagement de la maison familiale, ce qui a valu les critiques des autres membres de la parenté sous prétexte que ces changements dénaturaient la propriété et faisaient ombrage au travail que leur père y avait investi. Plusieurs mises au point, dont certaines plus soutenues, ont été nécessaires avant de retrouver des relations cordiales.

Si les tensions se vivent surtout entre les hommes, certaines femmes en subissent les répercussions et exigent de baliser une marche à suivre en cas de disputes :

J'étais en train de devenir folle, ça me mettait du stress. Ils m'ont dit : « Mais on s'aime pareil, ça ne change rien à notre amour. » Moi, j'ai dit que ça me dérange beaucoup. J'ai dit : « Si vous avez des choses à régler, allez plutôt dans le sous-sol ou dans le garage. » (P8-MA)

Ententes légales et financières

Les ententes légales et financières représentent un dernier volet sur lequel les ménages ont établi des accords. L'instauration des conventions légales et financières a été convenue avant la cohabitation pour quatre familles. À ce propos, une répondante relate avoir exigé de finaliser les papiers notariés avant l'aménagement dans la résidence bigénérationnelle. Elle avait besoin de se sentir sécurisée sur son droit d'habitation si son gendre devenait l'unique propriétaire du ménage cadet. Il avait demandé à ce que seul le jeune ménage ait des droits de propriété :

J'ai dit, si ma fille meurt... les paroles s'envolent. Moi je ne veux pas qu'il nous mette dehors. Il est bien fin, mais on a tellement entendu d'affaires. J'avais parlé de ça à ma fille. On est allé chez le notaire et c'est moi qui ai payé. S'il

fallait qu'elle parte, j'ai mes papiers dans mon coffre de sécurité. J'ai le temps de me revirer de bord comme on dit. (P12-MA)

Pour une cinquième famille, la finalisation des documents légaux a été longuement retardée par des complications extrinsèques aux ménages. Dans un dernier cas, les procédures sont en cours et tardent à se conclure puisqu'il est laborieux d'établir des clauses légales sur des réalités immobilières peu courantes. Les références en la matière sont rares. Il faut déterminer le droit de propriété au parent vieillissant, qui a construit une annexe à la maison du jeune couple, en cas de décès, de divorce, ou de volonté de vendre d'un des ménages. De même, il est nécessaire de préciser les modifications possibles au bâtiment extérieur de l'annexe construite à même la maison existante du jeune ménage.

Quatre familles ont déterminé le droit de propriété en cas de décès, de séparation ou de désir de vendre de l'un des ménages. L'une d'entre elles, partageant la même unité d'habitation, a spécifié des pièces de la maison qui, en cas de conflits graves, seraient réservées à chaque ménage et deviendraient un espace privé. Une cinquième famille a spécifié un droit d'habitation pour l'aînée, ancienne propriétaire de la maison. Dans un cas, le contexte autochtone particularise les ententes, car la propriété doit absolument appartenir à une personne qui a le statut d'autochtone.

En ce qui concerne les conventions économiques, on retrouve différents arrangements. Pour une famille, le ménage cadet se charge des frais afférents à la résidence et le ménage aîné défraie l'épicerie. Pour une autre, le ménage cadet loge gratuitement le ménage aîné qui lui a vendu sans intérêt la maison familiale et un droit d'habitation apparaît dans le contrat notarié. Dans un autre cas, le ménage aîné a assumé les coûts de la construction de l'annexe pour le logement accessoire et des aménagements à la propriété d'origine, nécessaires à la cohabitation : les deux générations se partagent les taxes et les frais d'électricité au prorata de la superficie habitée. Pour une quatrième famille, le ménage cadet paie les frais relatifs à la propriété et les parents vieillissants paient un loyer modique au jeune couple de nouveaux propriétaires. La maison a été vendue par le ménage aîné à un prix en dessous du marché. Dans une autre situation, les deux générations se partagent les frais également, même si la superficie habitée par les aînés est inférieure à celle du jeune ménage.

Finalement, une dernière entente, consiste à ce que le ménage cadet paie tous les frais et les parents âgés contribuent en rénovant la résidence.

La qualité de l'entente sur les accords légaux et financiers est bonne dans toutes les familles. En revanche, le partage des frais de rénovation et des comptes courants crée des tensions dans la famille aux prises avec une relation conflictuelle. Le parent vieillissant craint de contribuer plus largement que nécessaire aux dépenses domiciliaires et exige des justifications récurrentes.

En conclusion de cette section sur les ententes relatives au respect de l'intimité, à l'entretien de la maison et aux aspects légaux et financiers, il apparaît que les balises de la cohabitation intergénérationnelle sont diversifiées et adaptées aux réalités de chacun. Néanmoins, les accords présentent des similitudes. Certains ménages abordent l'implantation de règles de vie formellement avec des discussions antérieures à la corésidence, alors que pour d'autres, la mise en place s'actualise tacitement au fur et à mesure du vécu. Toutes les familles cadrent la sphère du respect de l'intimité et quatre d'entre elles spécifient celle de l'entretien de la maison. Ce dernier aspect se ressemble dans plusieurs familles, alors que l'entretien extérieur est majoritairement assumé par les aînés. La qualité de l'entente relationnelle sur les règles de vie est bonne pour tous, mis à part quelques ajustements nécessaires occasionnellement à propos de l'entretien extérieur de la maison. En revanche, une famille est aux prises avec une situation conflictuelle générale née d'une vision divergente de l'intimité. Les conventions financières présentent des similarités. Dans quatre foyers, le ménage cadet se charge des frais associés à la propriété et le ménage aîné contribue en donnant de son temps ou par la vente à bon prix de la résidence familiale.

4.3 Solidarités intergénérationnelles

Cette partie traite des échanges intergénérationnels en les structurant selon l'échelle de Bengtson. Il s'agit d'un outil pour comprendre et analyser les solidarités intergénérationnelles. L'échelle est constituée de six composantes : associative, affective, consensuelle, fonctionnelle, normative et structurelle. Ces dernières ont été adaptées aux réalités de la présente recherche (Centre – Urbanisation Culture Société, 2009; Bengtson & Roberts, 1991; Fleury, Borsenberger, Cassilde & Lorentz, 2011).

4.3.1 Composante associative

La composante associative renvoie aux types d'activités partagées entre les générations et à la fréquence des interactions.

Les six familles partagent des activités régulières tant sur les plans utilitaires que ludiques. Les interactions ont lieu quotidiennement, sauf dans deux familles pour lesquelles la fréquence des contacts est moindre :

On a chacun nos vies. Des fois, je ne les vois pas de la semaine et c'est correct comme ça. (R8-MA)

En ce qui a trait aux activités pratiques, toutes les personnes rencontrées ont mentionné l'exécution commune des tâches extérieures saisonnières. Ramasser les feuilles, pelleter, monter ou démonter l'abri d'auto, s'occuper d'un potager et préparer les plates-bandes au changement de saison constituent certains exemples :

Au printemps, avec ma fille et son conjoint, on sort les quatre pour mettre tout ça en marche : les plantes, les fleurs, les ci, les ça, le sarclage... On donne la claue. Pendant deux fins de semaine on embarque là-dedans. (R2-MA)

Les travaux de rénovation constituent un second type d'activité partagé par les deux générations. Pour certaines familles, ce partage de responsabilités facilite l'accès à la propriété :

D'après moi, si je n'étais pas ici, ils ne pourraient pas rester ici. Il y a trop de maintenance à faire. Pas parce qu'il [son gendre] ne veut pas, c'est parce qu'il ne peut pas. Il n'est pas capable. Ça, je comprends bien ça. (...) Moi, ça ne me fait rien de travailler dehors. J'aime ça. (...) Ce n'est pas un fardeau pour moi. (R10-MA)

À propos des activités de loisirs, toutes les familles en vivent ensemble. Quatre d'entre elles partagent régulièrement des moments de détente qui prennent la forme de conversation, de soirées de jeux, d'écoute de la télévision, de participation à des activités sportives des enfants, de journées de ski, de rencontres avec la parenté et de vacances. Trois familles partagent des repas au moins une fois par semaine. Dans une situation, les grands-parents invitent les petits-enfants à des déjeuners-surprises, générant du plaisir chez tout le monde :

Des fois, on ne leur dit pas d'avance et on leur fait une petite surprise. On sait à peu près à quelle heure ils déjeunent, on les appelle : « Venez-vous déjeuner? Hey, ils s'en viennent les pattes aux fesses! Ils aiment bien ça venir manger ici. » (R10-MC)

4.3.2 Composante affective

La dimension affective concerne les sentiments positifs partagés par les membres des ménages apparentés, tels que l'affection, la complicité et le respect. Elle renvoie également à la réciprocité des sentiments.

Lorsque les deux parents vieillissants cohabitent, les liens affectifs apparaissent aussi soutenus avec le père ou le beau-père qu'avec la mère ou la belle-mère. Toutes les familles ont un très bon niveau d'entente, hormis celle qui vit une situation conflictuelle. Pour trois familles, les membres sont très proches les uns des autres, pour deux familles ils sont assez proches et pour une, le père et la fille ne sont ni proches ni distants, alors qu'entre le beau-père et le gendre la relation est conflictuelle.

Les propos sur la relation familiale sont généralement empreints d'affection et de complicité. Pour une répondante, les membres de la maisonnée composent un ensemble lié par le respect et le plaisir :

C'est une grande famille. Chacun a sa place. Chacun peut dire son mot. On a beaucoup de plaisir ensemble. Tu sais, des fois on part sur des folies là et on rit. (R1-MC)

Concernant les relations par alliance, trois ménages aînés estiment que ces liens s'apparentent parfois à des rapports filiaux. Si ces parents vieillissants parlent avec reconnaissance de l'attitude de leur gendre ou de leur bru à leur égard, la génération descendante exprime un point de vue similaire :

Il [son gendre] est gentil pour nous. Ç'a été quasiment comme un enfant. (R2-MA)

Ça serait ma fille et elle n'en ferait pas plus pour moi. (R4-MA)

Moi, ce que j'aime de lui [son gendre], c'est qu'il est très poli et il trouve toujours qu'on en fait trop. Il apprécie ce que l'on fait. (R12-MA)

À un moment donné, il [son conjoint] est venu à Québec. Il a côtoyé ma mère et aussitôt sa mère est décédée. Il a dit que ma mère c'était sa mère aussi, plus que la femme de son père. (R1-MC)

Je la [sa belle-mère] connaissais très bien et on avait une belle relation et avec mon beau-père c'était la même chose. On était à côté, on se voyait souvent. On passait des journées ensemble, on joue à des jeux ensemble, on a beaucoup de plaisir. (R7-MC)

Dans les foyers trigénérationnels, la relation grands-parents/petits-enfants occupe une place affective centrale. Les grands-parents font partie du quotidien. Une répondante explique la proximité particulière des trois générations :

Il y a quelques années, on avait acheté une tente-roulotte et on était allé faire du camping aux États-Unis. À un moment donné, mon plus jeune, il se met à pleurer : « On a oublié Papi! ». Là, on lui a dit : « Pas de problème, l'an prochain, on va les amener. » Alors, quand on est arrivé chez nous, on leur a dit que l'an prochain, ils venaient avec nous. (...) Vois-tu le genre de relation? C'est ça. (R1-MC)

Mais la corésidence intergénérationnelle n'est pas pour autant une garantie de complicité et de partage. Vivre en cohabitation avec ses parents ne transforme pas nécessairement le type de relation qui existait auparavant :

On partage les lieux et tout ça, mais je n'ai pas une grande relation de partage et d'intimité. Je partage plutôt mon quotidien. J'exprime peu. Ç'a toujours été comme ça avec ma mère. (...) mais même si je sais que l'on a cette distance, il

y a beaucoup d'amour, même si l'on n'a pas cette relation très intime où l'on se raconte. (R9-MC)

4.3.3 Composante consensuelle

La composante consensuelle réfère à la perception de la cohabitation intergénérationnelle entretenue par les membres des familles sous le même toit, par les membres de la famille nucléaire et par le réseau social.

Rappelons que dans toutes les familles, la proposition de la cohabitation provient de la génération descendante. En outre, tous les ménages cadets envisageaient positivement la corésidence pour assurer un bien-être aux parents vieillissants et tous ces derniers escomptaient d'un bon œil ce mode de vie pour vivre une proximité avec les générations descendantes. Ces points de vue s'associent à des valeurs d'entraide et à des valeurs familiales, même si toutes les personnes n'y font pas directement référence lorsqu'elles parlent de leur vision de la cohabitation. Malgré tout, l'idée de vivre sous le même toit n'a pas été acceptée d'emblée par tous les parents vieillissants ; trois ménages aînés avaient des réticences au départ. Et cette méfiance peut se retrouver également chez les autres membres de la parenté. Parfois, la fratrie est favorable à la vie commune entre les ménages, comme en témoignent ces propos :

Donc, de savoir que sa mère avait une bonne place, une belle place, qu'elle était en sécurité et qu'elle n'avait pas de souci financier à se faire, il était très content aussi. (...). Je pense que ça le rassure et ma belle-sœur aussi. (R7-MC)

Tout le monde était bien d'accord avec ça. Ils ont tous été surpris, parce qu'ils ne s'attendaient pas à ça. Ils ont dit : Es-tu sûr [prénom du fils] avec [prénom du conjoint]? Ils savent que c'est un grand nerveux. (R8-MA)

Mais il y a aussi de la méfiance. Dans un cas, le fils était réticent de voir partir ses parents avec sa sœur. Il a fallu une discussion entre les parents vieillissants et leur fils avant que ce dernier adhère à l'idée :

Au début, notre garçon n'était pas trop trop d'accord. Il s'est dit un jour, peut-être que l'on pourrait habiter chez lui. Mais je lui ai dit non, avec quatre enfants, c'est trop me demander. Je l'ai dit à mon garçon et il a dit : « C'est

vrai, ma sœur n'a pas d'enfant, elle a ses choses et on a les nôtres. » Il est venu voir et il a dit : « C'est vrai, c'est une bonne affaire. » (R12-MA)

Et il y a des familles où cette modalité d'habitation a soulevé la désapprobation. Dans deux familles, la fratrie a manifesté son désaccord estimant que les parents ne tirent pas avantage de la cohabitation :

Elle ne voyait pas l'avantage que mes parents pouvaient avoir dans cette décision-là. (R1-MC)

Chez les membres de la famille du cohabitant par alliance, la perception est parfois favorable, parfois prudente ou sceptique. Pour certains, ce choix de vie est considéré généreux et bénéfique aux deux générations, mais il peut soulever certaines inquiétudes :

Elle [sa mère] trouvait que l'on avait un grand cœur mon chum et moi de faire ce projet-là. Et je pense que ça la rassure de savoir qu'il y a quelqu'un qui est près de moi. Si jamais j'ai besoin, elle sait que mes beaux-parents peuvent veiller sur nous, qu'ils ne sont pas loin, s'il y a quoi que ce soit. Elle le voit rassurant. Puis, mon frère est super content pour moi aussi. Tout le monde est content finalement. (R7-MC)

Il m'a conseillé beaucoup en me disant regarde tel aspect. C'était plus les aspects légaux. Il m'a aussi amené beaucoup sur : « Es-tu prête, plus tard, parce que ta belle-mère est à la maison et que tu vas être là, c'est toi qui va être visée en premier, parce que tu es une femme, ça ne sera pas ton conjoint, c'est toi qui va être visée pour les soins? Es-tu prête à vivre ça et à l'accepter? » (R3-MC)

La réaction du réseau social est généralement défavorable. À l'annonce de la cohabitation imminente, trois familles ont entendu des commentaires empreints de scepticisme sur la réussite d'un tel mode d'habitation :

Des fois, les gens disent : « Ah! C'est toi qui restes avec ton beau-père! » Mes oncles et mes tantes lui demandent : « Pis le beau-père? » Il répond : « Le beau-père se mêle de ses affaires et je me mêle des miennes. » Et pour mon chum c'est correct. (R12-MC)

Ah, ça fait bien du jassage. Il y en qui ont dit : « Bien voyons! ». Il y en a une qui était vraiment déconnectée. Elle n'avait pas vu la maison et elle pensait qu'on était dans le même... En tout cas, elle n'avait pas vu. (...) L'autre est venue voir et elle a dit : « Non, non, ils ont leur petit coin. » Au début, elle n'était pas d'accord, mais après X temps, ils sont venus et tout ça. Ils viennent à toutes les semaines avec mes sœurs, on joue aux cartes. Ils ont dit : « Ça du bon sens, on aimerait ça. » (R11-MA)

Les possibles conflits relationnels provoquent aussi des suspicions, notamment à propos des liens intergénérationnels :

J'ai aussi des tantes qui ont verbalisé haut et fort que c'était épouvantable et que jamais qu'elles feraient ça, jamais qu'elles hébergeraient, jamais qu'elles élèveraient leur famille avec des enfants et des petits-enfants, bla...bla...bla... (R1-MC)

J'avais des amis très bien intentionnés qui m'ont dit ça ne marchera pas. Et c'est une bonne personne. (...) Ils disaient, en général, ça ne marche pas les jeunes avec les vieux. (R10-MA)

Mais la plupart disaient, moi je ne me verrais pas avec ma fille ou moi je ne me verrais pas avec mon gars, parce qu'il y a la bru. On discutait de ça. Au début, ils ne voyaient pas. Je me disais qu'ils allaient comprendre plus tard. (R12-MA)

4.3.4 Composante fonctionnelle

Cette composante touche aux échanges intergénérationnels reliés à des services pratiques ou à du soutien moral et matériel.

Dans la vie quotidienne des familles, les solidarités informelles entre les générations se rapportent principalement aux repas, à la santé et à l'administration. La sphère des repas – achats, préparation, manger ensemble, prêt d'accessoires – occupe une large place dans les solidarités domestiques. Celles-ci sont réciproques ou unidirectionnelles. Le tableau 9 illustre les directions des échanges.

Tableau 9. Illustration des solidarités relatives au repas

Direction	Illustrations
Réciprocité	<p>Achat : « On se rend beaucoup de services. Si elle [sa fille] va à quelque part, au Métro ou ailleurs, elle va m'appeler pour me demander si j'ai besoin de quoi ou vice et versa. » R12-MA</p> <p>Préparation : « On fait du manger ensemble. Beaucoup. La fin de semaine, elle [sa fille] me dit : "Fais telle affaire et je vais faire telle affaire et on se divise les plats." Moi, j'aime ça et lui [son gendre], il apprécie notre manger. Quand je fais de quoi, il aime bien ça, il découvre. Des fois, il dit à ma fille de m'appeler et de me demander ce que je fais. » R12-MA</p>

	<p>Achat et préparation : « On ne la [sa belle-mère] laissera pas monter son épicerie toute seule si on est ici en train de regarder la télé, on va aller l'aider. C'était comme ça avant, on ne se force pas. Même chose pour elle, elle appelle des fois pour dire qu'elle a fait du pâté chinois. Elle nous dit de venir en chercher pour nos lunchs du lendemain. » R7-MC</p> <p>Prêt d'accessoires et préparation : « L'autre fois je recevais. Ma mère s'est achetée de la belle vaisselle. Je lui ai demandé si elle voulait me la prêter. Elle m'a apporté la vaisselle et on a fait une belle table. On se donne de la nourriture. Si je fais de la soupe, je vais leur en porter un peu pour les deux. Même chose pour ma mère, quand elle fait quelque chose, des fois elle vient nous en donner. » R9-MC</p> <p>Réciprocité souhaitée : « Je pensais qu'en venant ici, on ferait plus de bouffe commune. Je m'attendais à faire plus de nourriture avec ma mère. Vraiment. (...) Des fois, je l'appelle et je lui demande de venir, mais elle n'a pas une santé égale et moi je suis très occupée. J'aimerais ça : "O.K. après-midi on fait de la bouffe." » R9-MC</p>
Ménage cadet vers ménage aîné	<p>Achat : « Je vais faire mon marché avec elle [sa bru]. Elle fait apporter ses paquets et elle prend les miens vu qu'il y en a moins. Elle dit que c'est trop pesant pour moi. (...) Je n'avais pas d'auto, alors je ne pouvais pas la [l'épicerie] faire toute seule. On l'a toujours fait ensemble. » R4-MA</p> <p>Manger ensemble : « J'ai monté souvent manger. Ils [sa bru et son fils] m'invitaient pour souper avec eux autres. Là, c'est moins facile de monter les escaliers. J'ai les jambes fatiguées et je manque d'équilibre des fois. Ils me descendent des repas tout prêts. Ah, ils me gâtent! » R4-MA</p> <p>« Je l'invitais [son père] à venir manger avec nous le midi, j'étais là de toute façon. Il venait aussi le soir de temps en temps. (...) Je me disais que c'était intéressant, parce que j'étais certaine qu'il mangeait comme il faut, parce que son alimentation, c'était sosso. » R5-MC</p>
Ménage aîné vers ménage cadet	<p>Manger ensemble : « Quand il [son petit-fils] était petit, il allait à une garderie et quand il a commencé à aller à l'école ici, il venait dîner. » R4-MA</p>

La sphère médicale représente une seconde facette où s'actualisent des échanges dans la vie quotidienne. L'aide touche aux suivis médicaux et à la convalescence :

Le plus vieux est hyperactif et dyslexique. Il a fallu l'accompagner chez l'orthophoniste à raison de deux fois par semaine, pendant trois ans minimum. Mes parents et nous, nous nous sommes relayés parce qu'eux aussi ont à cœur l'éducation, c'est une valeur importante chez nous. (R1-MC)

Le tableau 10 illustre des types d'échanges en lien avec la sphère médicale.

Tableau 10. Illustration des solidarités relatives à la sphère médicale

Direction	Illustrations
Suivi médical	<p>« Et des fois, ma mère est au téléphone avec l'hôpital et elle me dit : "Prends-le donc, l'infirmière demande quel médicament il [le conjoint] prend." Je prends le téléphone et je dis tatatata et après ça c'est plus facile, parce que ma mère étant sourde un peu et mon père aussi. (...) Ça ne me demande rien et eux autres ça les sécurise. Moi, j'aimerais bien ça que quelqu'un fasse ça avec moi plus tard. » (R11-MC)</p> <p>« Pour mon père, il faut que je l'assure le suivi. S'il a été chez le médecin, je veux savoir ce qu'il lui a dit. (...) Normalement, je vais le voir ou lui téléphone une fois par jour. Je vais faire un petit tour avant de me coucher. (...) Fait que je sais un peu ses rendez-vous et ce qu'il fait. » (R5-MC)</p>
Convalescence	<p>« J'ai eu une chirurgie il y a deux ans et j'ai pris la chambre de mes parents pour deux à trois semaines. Eux, ils sont allés dormir en haut. On s'organise. » (R1-MC)</p> <p>« Quand on a besoin on le demande (...). Mettons que l'on va chez le médecin pour des examens, ou comme là, j'ai été opéré pour les yeux l'été passé. Il y avait quelques jours où je ne pouvais pas conduire. S'il y a quelque chose, on s'arrange pour se faire conduire. » (R10-MA)</p>

Une dernière sphère où se vit un soutien se rapporte aux démarches administratives. Il est souligné dans deux cas que le ménage cadet apporte un soutien pour comprendre la correspondance administrative :

Souvent, elle [sa belle-mère] nous amène des papiers qu'elle ne comprend pas pour qu'on lui explique et qu'on l'aide dans la paperasse de l'administration. (R3-MC)

Je dirais aussi niaisement que de compléter des papiers pour des pensions ou des choses comme ça. (R11-MC)

La frontière entre une aide rendue possible grâce à la vie commune sous un même toit et un soutien au parent âgé en perte d'autonomie est parfois difficile. D'ailleurs pour tous les ménages cadets, le bien-être des parents vieillissants constituait le principal motif à la cohabitation et plusieurs actions sont réalisées en ce sens. Mais dans une famille, l'aînée qui est âgée de 91 ans et en perte d'autonomie, reçoit de la génération cadette des services associés à un rôle de proche aidant.

Après avoir constaté la diminution des capacités du parent âgé, avec qui elle partage le même toit, la bru a proposé aux membres de la parenté de se cotiser pour offrir un soutien privé :

Comme par exemple, quand j'ai vu qu'elle était de plus en plus avec une perte d'autonomie, j'ai trouvé une place où on pourrait lui offrir des services. J'ai appelé la famille, je leur ai proposé que l'on fasse un cadeau à Mamie là-dessus, qu'on lui achète des services à cette coopérative pour personnes âgées. (R3-MC)

4.3.5 Composante normative

La composante normative renvoie au sentiment d'obligation filiale et aux rôles familiaux.

Quatre répondantes nomment explicitement ce sentiment d'obligation filiale. Parfois, la reconnaissance motive cette volonté d'être redevable à leurs parents :

Les deux on a des parents qui étaient très proches de nous qui nous ont donné beaucoup beaucoup d'amour et qui nous ont fait se sentir très importants pour eux. (...) Donc, c'est la moindre des choses pour nous de leur rendre la pareille maintenant pour eux. (R7-MC)

Quand mon père avait été malade, je lui avais demandé ce que lui voulait dans l'avenir. Il est resté bête, en voulant dire : « Bien voyons, c'est sûr que c'est ça que je veux que vous vous occupiez de moi ! » (R5-MC)

Une répondante aînée considère cette réciprocité comme faisant plaisir à la génération descendante :

Fait que les enfants, ils ont grandi dans une belle atmosphère. Alors, ils me l'ont rendu, ils me le rendent. (...) Eux autres, ça faisait leurs affaires aussi. Ils ne voulaient pas me laisser toute seule. Ils étaient contents de m'aider et de faire ce qu'ils font. C'est toujours ce que j'ai pensé et je pense que je ne me suis pas trompée. Ça a toujours été facile, facile. (R4-MA)

Six répondants parlent précisément des rôles familiaux. Ceux de la génération descendante touchent un spectre plus large que la génération ascendante, qui s'attarde uniquement au rôle grand parental. Trois répondantes du ménage cadet abordent la notion de rôle familial sous l'angle de leur responsabilité en tant qu'enfant, de leur rang occupé dans la fratrie ou de l'importance à favoriser la participation des aînés. Deux autres personnes de la génération descendante traitent de leur rôle de proche aidant. Un répondant aîné spécifie l'importance des grands-parents auprès des petits-enfants. Les notions de responsabilité en tant qu'enfant et d'obligation filiale se chevauchent. Cette répondante illustre cette situation pour qui son rôle de fille motive une réciprocité au sein d'une unité familiale qu'elle qualifie de « famille à l'ancienne » :

Quand je dis « famille à l'ancienne », bien c'est ça. Il y a comme eu une transition à faire, de dire, là vous nous aidez, mais à un moment donné, ça sera votre tour de vous faire aider. (...) Ça fait partie de mon rôle de fille. (R1-MC)

Dans cet autre contexte familial, le rang occupé dans la fratrie a pavé la voie vers une cohabitation afin de pouvoir jouer un rôle actif de soutien aux parents vieillissants :

Je suis le bébé. Mon frère a 5 ans de différence avec moi et j'ai toujours été hyper protégée par mes parents et par mon frère. Il y avait comme quelque chose qui coulait de source. Si ça avait à se passer comme ça, c'était moi qui partais avec les parents, c'était normal. (R11-MC)

En ce qui a trait à la participation des aînés au sein de la cellule familiale cohabitante, elle concerne le rôle actif joué par un parent vieillissant et le rôle de grands-parents. Cette répondante demande volontairement des services à son père âgé de 81 ans pour qu'il soit et se sente utile :

Pour mon père, ça le rend utile. Ça lui donne un but dans la vie. (R1-MC)

Pour une autre répondante, elle imagine le rôle du ménage aîné comme des « grands-parents gâteau » auprès des futurs petits-enfants et ne veut pas que ce rôle soit remplacé par une fonction de gardienne ou d'éducateur facilitée par la proximité résidentielle :

On voit ça [la cohabitation] plus pratique, mais dans un autre sens, c'est important pour nous que ce soit des grands-parents et non des gardiennes. (...) S'ils veulent leur donner du chocolat quand ce n'est pas le temps, bien qu'ils leur en donnent. On ne veut pas qu'ils aient un rôle d'éducation. (R7-MC)

Ce répondant aîné évoque un point de vue similaire en appuyant sur l'importance des grands-parents dans l'environnement des petits-enfants et de la réciprocité intergénérationnelle qu'elle favorise :

Je trouve que les enfants ont besoin de grand-père et de grand-mère autour. (...) Il reste que je crois que l'on a besoin de l'un de l'autre dans la vie. Ils nous apportent et nous on apporte aussi. (R10-MA)

Pour deux répondantes, le désengagement du réseau familial déclenche la nécessité de jouer un rôle de proche aidant actuel ou futur :

Elle [sa sœur], elle s'est déchargée de ça. Des fois, elle n'appelle pas pendant un mois. (...) Elle ne sait pas vraiment ce qu'il [son père] a. (...) J'étais là tout le temps, elle a peut-être pris pour acquis que je n'avais pas besoin d'aide. R5-MC

D'ailleurs, ce n'est pas mon frère qui va s'occuper d'eux [les parents] advenant qu'ils soient invalides et qu'ils ne puissent plus prendre de décisions. On a un contrat d'inaptitude aussi. (R9-MC)

4.3.6 Composante structurelle

Cette composante réfère aux possibilités de relations intergénérationnelles selon le nombre de membres dans la parenté, leur disponibilité ou la proximité géographique. Cette section aborde les circonstances ayant mené à la coresidence avec l'enfant cohabitant avec ses parents.

Le choix de partager le même toit avec le ménage cadet a découlé de circonstances diverses. Dans une famille, un des fils est prêtre, un autre n'avait pas encore quitté la maison parentale et la fille venait de faire construire une maison. Dans un autre cas, c'est

l'appartenance autochtone qui a dicté le choix et dans un autre cas encore, c'est la proximité géographique :

Elle [ma fille] s'est fait construire une maison. (...) Mon autre garçon est prêtre. Il y avait juste [nom du fils cohabitant] qui pouvait m'aider. Mon autre fils était trop jeune. (R4-MA)

Ici, il faut que ce soit un autochtone qui achète la maison. Un non-autochtone ne peut pas être propriétaire. Alors, moi c'était entre mes deux fils. Je l'avais offert aux deux. Le plus vieux n'a jamais été intéressé et mon plus jeune a toujours été intéressé d'acheter. Le fils de mon conjoint ne pouvait pas l'acheter parce qu'il n'est pas autochtone. (R8-MA)

Pour résumer cette section sur les solidarités intergénérationnelles, il apparaît qu'elles sont actives et réciproques. Les familles partagent des activités pratiques, essentiellement axées vers l'entretien de la maison, ainsi que des moments de détente. L'affection tisse des rapports serrés pour trois familles et assez serrés pour deux familles. Dans une dernière famille, la fille et le parent vieillissant ne sont ni proches ni distants, alors qu'avec le gendre la relation est conflictuelle. Les sentiments positifs sont partagés autant avec les membres de la propre lignée familiale que celle par alliance. La relation grands-parents/petits-enfants représente un élément central des liens intergénérationnels. Quant à la perception de la coresidence, tant par les ménages apparentés que le réseau parental ou social, elle est multiple. Parfois, les personnes concernées par la cohabitation démontrent un intérêt d'emblée pour ce mode de vie et d'autres demandent à être convaincues. Certains ménages aînés ont pris des années avant d'accepter l'offre du ménage cadet. L'environnement familial et social a réagi de façon similaire et quelques fois n'adhère jamais à l'idée de la cohabitation. Les échanges fonctionnels occupent une large place au sein du quotidien des ménages. L'aide gravite principalement autour des repas. Viennent ensuite les sphères médicales et administratives. Le soutien est bidirectionnel, hormis pour l'assistance à la compréhension de la correspondance administrative qui provient du ménage cadet. En ce qui a trait au rôle de proche aidant au parent vieillissant, il est présent dans un seul foyer et se vit bien. L'initiative de la cohabitation provient de la génération descendante dans tous les foyers. L'actualisation de ce mode de vie prend appui sur un sentiment d'obligation filial ou sur l'importance accordée à un rôle familial, dont celui d'une participation active des grands-parents. Toutefois, la dimension affective occupe une

large place dans la décision de vivre sous le même toit. Les ménages ont du plaisir à être ensemble. En outre, il y a présence de fratrie dans toutes les familles. Le choix du descendant qui cohabite repose sur des considérations géographiques, de tempérament, professionnelles ou de milieu de vie non propice à accueillir des parents vieillissants.

4.4 Bénéfices et inconvénients réels

Cette section traite des avantages et des désavantages à la cohabitation vécus par les familles. Une fois les familles réunies sous le même toit, elles vivent les bénéfices et les inconvénients réels de ce mode résidentiel. Dans certains cas, ils sont semblables à ceux escomptés alors que parfois, la réalité surprend les personnes en cohabitation. Un parallèle est établi avec les bénéfices et inconvénients escomptés pendant la phase de réflexion.

4.4.1 Bénéfices

La présente partie s'attarde aux bénéfices de la cohabitation intergénérationnelle. En premier lieu, ils sont abordés pour les ménages cadets et ensuite pour les ménages aînés.

Alors que toutes les personnes rencontrées nomment le bien-être des parents vieillissants dans les gains potentiels associés à la cohabitation, elles n'identifient pas directement cet aspect comme un bénéfice réel, mais le suggèrent dans leurs propos :

Alors, pour elle [parent vieillissant], c'est fantastique de pouvoir encore jouir de l'argent qu'elle a sans avoir à le dépenser. Et, parce qu'on la garde ici, elle ne paie pas non plus une résidence pour personnes âgées ou quoi que ce soit. Alors, je pense que c'est à la fois la sécurité émotionnelle, la sécurité affective, mais aussi la sécurité financière. (R3-MC)

Quant à vivre une relation active avec les parents vieillissants, soulevé comme un privilège escompté par quatre répondantes, il est également perçu comme un avantage concret par ces mêmes personnes :

C'est de profiter de leur présence et d'être près d'eux. (R11-MC)

En ce qui a trait à la relation grands-parents/petits-enfants, elle est considérée un atout dans tous les foyers trigénérationnels, à l'exception de celui où se vit une situation conflictuelle. Pour deux des trois familles aux relations grands-parentales dynamiques, les petits-enfants sont nés pendant la cohabitation. Dans une situation, les bienfaits de la proximité intergénérationnelle pour le petit-fils, né après onze ans de cohabitation, constituent un gain majeur pour le ménage cadet. Cette répondante illustre cette expérience positive :

Mamie, pour lui [le fils], fait partie intégrante de sa famille. Quand il était petit à l'école et qu'on lui demandait de dessiner sa maison avec des personnages dedans, il faisait toujours une maison à deux étages avec son père, sa mère et lui en haut, plus la chatte (rires), et Mamie en bas. (...) je pense que c'est le grand avantage que l'on a eu de cette relation-là. C'est la proximité entre les générations. (R3-MC)

Quant à une autre répondante, elle constate l'attachement de ses enfants à leurs grands-parents :

Moi, je trouve ça plaisant de voir mes enfants aller vers mes parents. Tu sais, mes enfants me demandent d'aller déjeuner chez mes parents, je trouve ça absolument merveilleux. Le mouvement du petit bonhomme vers mes parents. Les petits bras en l'air [vers sa grand-maman] (...). Je trouve ça vraiment beau. C'est une source de satisfaction. (R9-MC)

Un dernier bénéfice des ménages cadets consiste en la possibilité d'actualiser des valeurs d'entraide mutuelle et des valeurs familiales du fait qu'il y ait plusieurs générations dans une maison commune.

Je me disais que si j'avais un conjoint qui le voulait, mes parents ils ne seraient pas loin, parce que l'on a une très bonne relation et on s'apporte beaucoup. (...) Les bénéfiques, c'est l'entraide en général. (R11-MC)

Un grand avantage pour nous, c'est que je pense que l'on ait une famille plus riche. Attends, comment je pourrais dire ça... ça fait que l'on est plus près les uns des autres. Une famille plus attentive, qui est plus unie et ça, c'est important. C'est très important. (...) Pour moi, c'est une valeur fondamentale. (R3-MC)

En fait, c'est vraiment pour que nous on ait notre chez-nous et qu'eux puissent avoir leur chez-eux aussi et que tout le monde trouve son compte, selon où on est rendu dans notre vie. (...) Comme je disais, on a des valeurs familiales très ancrées. Lui et moi, on est très près de nos familles. (R7-MC)

Les bénéfiques personnels concernent l'accès à la propriété, le gardiennage et le soutien. Pour la moitié des ménages cadets, l'accès à la propriété constitue un des avantages de la

cohabitation, même si seulement une répondante de la génération descendante identifiait cet aspect comme un bénéfice escompté. La mise en commun de ressources financières et manuelles permet d'accéder à la propriété ou d'accéder à un milieu de vie convoité, option qui serait autrement inaccessible :

Donc, financièrement, acheter cette propriété-là pour mon conjoint et moi, c'était trop et pour mes parents l'acheter c'était trop. Ensemble, c'est devenu un projet possible. (R9-MC)

Mais, moi c'est sûr que l'on ne pouvait pas acheter une maison comme ça, mon chum et moi, si mes parents n'embarquaient pas. Il y avait tellement de rénovations, je savais que moi et mon chum on ne pourrait pas faire ça. (R11-MC)

Concernant le gardiennage, dans une jeune famille, le gardiennage sporadique, prévu comme un avantage, s'est avéré être utile pendant la première année de vie commune. Par la suite, la vision différente des ménages sur l'application des règles a eu des répercussions sur le climat général, dont la garde des enfants par le parent vieillissant. Pour une autre jeune famille, le gardiennage de courte durée, non identifié comme un avantage escompté, s'est révélé un précieux atout :

C'est difficile d'avoir les trois [enfants] quand je suis toute seule. J'ai de la difficulté à faire les devoirs et la pratique de violoncelle sans que l'autre se sente lésé. Ouf! Alors, je vous dirais que le gardiennage de courte durée, c'est un des grands avantages. Tu peux aller faire quelque chose pas longtemps. Tu ne ferais pas venir une gardienne. (...) Des fois, c'est juste pour terminer une petite tâche. (R9-MC)

Relativement au soutien général, deux répondantes racontent que les aléas de la vie ont mis en lumière des atouts corésidentiels auxquels la génération descendante n'avait pas songé avant que ne surviennent les situations. L'aide est diverse : répit parental soutenu, appui au couple ébranlé par les événements, retour aux études et soutien moral en constituent des exemples. Dans une famille, la cohabitation a débuté avant l'arrivée des deux enfants. Ces derniers se sont révélés avoir des besoins particuliers exigeant une grande énergie pour leur assurer une éducation adéquate. La présence des grands-parents dans la même unité d'habitation permet de partager les tâches parentales. En outre, la répondante estime que ce soutien tisse un filet de sécurité à la survie du couple de la génération descendante. Par ailleurs, cette vie commune facilite les choix professionnels du ménage cadet qui est

souvent à l'extérieur du domicile et évite à la répondante de se sentir envahie par la culpabilité maternelle. Elle est assurée du bien-être de ses enfants :

Pour moi et mon conjoint, le privilège que l'on a, c'est que ça nous permet de tout faire. Regarde, on travaille de longues heures (...). Je dois me déplacer dans le cadre de mon travail. Je pars tôt, je rentre tard. Un retour aux études... (silence) oui et sans que la mère (ton soutenu) se sente coupable, parce que le noyau est fort à la maison. (R1-MC)

Dans une famille, des difficultés professionnelles ont fait surgir des bénéfices inattendus. Au moment du choix d'actualiser la cohabitation, le jeune ménage possédait une entreprise florissante. Le ménage cadet estimait pouvoir gâter les parents vieillissants et les soutenir par des soins à domicile privés advenant une perte d'autonomie. Le vent a tourné et le jeune ménage s'est retrouvé sans emploi, en plus de vivre une saga administrative siphonnant leurs énergies. Grâce à une prise en charge en parts égales des frais résidentiels, les deux membres du ménage cadet ont pu effectuer un retour aux études. Selon la répondante, sans la proximité de la génération ascendante offrant un soutien moral et un appui pour les enfants, elle ne sait pas comment leur couple aurait tenu le coup dans cette épreuve. La présence quotidienne de ses parents pendant les événements difficiles a été majeure :

C'était vraiment difficile ce que l'on avait à traverser (larmes). C'était tellement difficile que je ne sais pas sans soutien comment on aurait pu s'en sortir. (...) elle [la cohabitation] a été vitale et on ne pensait pas que ça serait comme ça. On pensait que ça serait l'inverse et que nous on pourrait gâter mes parents. (R9-MC)

En somme, il se dégage de cette section que les bénéfices réels pour la génération descendante présentent des concordances avec les avantages escomptés, même s'ils sont plus nuancés. Les gains concernent les relations intergénérationnelles et la réponse à des besoins personnels.

Concernant les ménages aînés, tous les répondants de la génération ascendante rapportent retirer les avantages escomptés de la cohabitation intergénérationnelle, hormis dans le cas où se vit un conflit relationnel entre les deux ménages. En ce qui a trait aux relations avec les générations descendantes, dans les foyers sans tensions majeures, les répondants font allusion au privilège d'entretenir au quotidien des relations actives avec la génération descendante :

Il [son fils] m'aime vraiment beaucoup, c'est une relation particulière avec mon fils. (...) Des fois, il me dit : « Laisse la porte ouverte, on va se jaser ça ». (R8-MA)

Ils ont des enfants qui sont intéressants. Nous autres on trouve ça intéressant. Comment je peux dire...on les écoute quand ils parlent. (R10-MA)

On a du fun d'être ensemble. On se parle souvent. (R12-MA)

Quant aux relations grands-parents/petits-enfants, une seule personne y fait référence spécifiquement. Un grand-père estime que la relation grand-parentale est bénéfique aux deux générations et que de côtoyer de jeunes enfants au quotidien évite de vieillir prématurément :

Il reste que je crois que l'on a besoin l'un de l'autre dans la vie. Ils nous apportent et nous on apporte aussi. (...) Ça garde jeune. Ah oui, je trouve ça en tout cas. (...) Je pense que l'on vieillit moins vite. (R10-MA)

À propos de l'entraide mutuelle, une autre facette de la proximité intergénérationnelle escomptée positivement, elle est mentionnée comme un atout réel par une répondante :

On se rend service des deux côtés, je trouve que c'est un avantage. (R12-MA)

En ce qui regarde les avantages relatifs à la réponse des besoins personnels, soit le bien-être et la sécurité financière, ils se sont avérés pour les quatre ménages aînés qui avaient escompté ces bénéfices. Le bien-être constitue une notion polysémique; il est associé au sentiment de sécurité procuré par la présence des proches et à la tranquillité d'esprit :

Ça me rassure, s'il y a de quoi, ils vont prendre soin de m'envoyer à l'hôpital. Ils vont s'occuper de moi tout de suite. (R4-MA)

Maintenant, je n'ai plus de responsabilités. Moi, j'ai mon petit chez nous, j'ai mon coin. Je reçois mes amis. Je fais mes partys. Je fais mes affaires. (...). Il y a plus de plus que de moins. (R12-MA)

Le bien-être est aussi associé au milieu de vie et le spectre des avantages retirés est large : absence des tracas de l'entretien de la maison, qualité du logement, tranquillité de l'environnement, contacts avec les autres enfants, sécurité financière :

C'est parce que je restais dans ma maison. (...)Moi, je n'ai rien fait en ouvrage, mais j'en ai profité. (R4-MA)

Nous on trouve que c'est aussi beau que les grosses nouvelles maisons. On ne pensait jamais avoir autant que ça. (R8-MA)

On n'était pas malheureux, mais n'on arrivait pas à avoir de la tranquillité. Ça, je suis content, ça nous a donné une chance de sortir de là. Je suis content de vivre ici. R10-MA

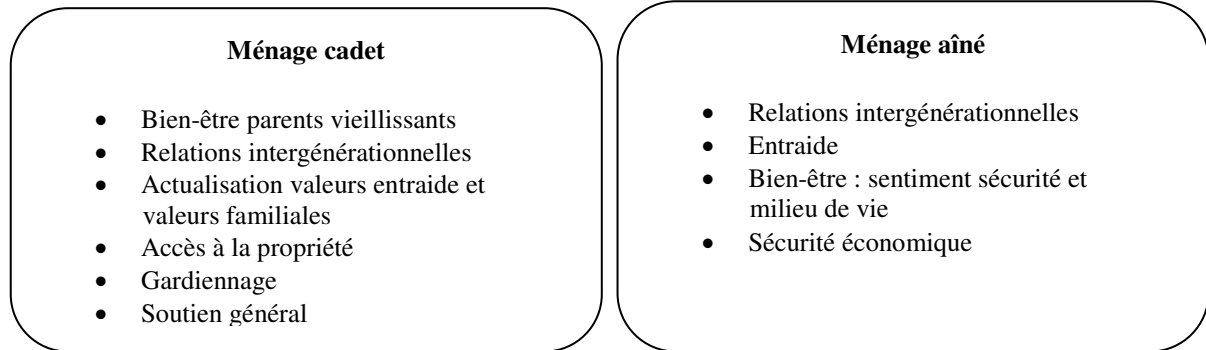
Elle [sa fille] avait moins loin pour venir me voir, parce que quand elle venait ici [dans la région de Québec], des fois, elle ne venait pas me voir là-bas [l'ancienne maison]. En étant ici, c'est un avantage. (R6-MA)

Ça m'a enlevé un gros poids [financier] quand mon fils m'a proposé de rester ici et qu'il m'a dit que je pouvais rester ici le temps que je voulais. Il n'y a pas de date, il n'y a pas de temps... (R8-MA)

Donc, pour les ménages aînés les bénéfices réels s'apparentent à ceux escomptés et se rapportent à deux grands axes : les relations intergénérationnelles et le bien-être. Concernant le premier, les parents vieillissants soulèvent le plaisir retiré des conversations avec les générations descendantes. Pour le deuxième, les répondants mentionnent le sentiment de sécurité procuré par la présence des proches et l'absence de souci financier, ainsi que la qualité du milieu de vie.

En conclusion de la présente partie sur les bénéfices réels de la cohabitation. Pour les deux générations, il ressort que les principaux avantages réels correspondent aux principaux bénéfices escomptés. Les ménages cadets retirent des gains reliés au soutien aux parents vieillissants, aux relations intergénérationnelles et à l'actualisation des valeurs d'entraide et des valeurs familiales. Dans un axe de gains unidirectionnels, la génération descendante bénéficie d'un accès à la propriété, de gardiennage et d'un soutien général en cas d'événements difficiles. Quant aux parents vieillissants, les avantages sont liés aux relations intergénérationnelles et d'un point de vue d'une réponse à des intérêts personnels, au bien-être et à la sécurité économique. Le bien-être réfère notamment au sentiment de sécurité et au milieu de vie. La figure 4 résume les bénéfices réels.

Figure 4. Bénéfices réels



4.4.2 Inconvénients

Pour les ménages cadets, la réalité vécue sous le même toit présente des similarités avec les désavantages ou les questionnements escomptés, mais certains aspects difficiles ont suscité surprise et perplexité.

Le respect de l'intimité constitue un inconvénient escompté pour trois répondantes et s'avère l'être pour un nombre de répondants équivalent, mais qui ne sont pas toutes les mêmes personnes. Dans un cas, contrairement à ce qui avait été prévu, le respect de l'intimité est facile, dans deux situations la prédiction s'est révélée exacte et finalement s'ajoute un ménage cadet qui n'avait pas pensé que l'intimité nécessiterait des ajustements. En ce qui a trait aux deux foyers où il avait été projeté que la notion d'intimité puisse générer des inconvénients pour l'un, le respect de l'intimité constitue un léger ajustement, alors que pour l'autre il est à la source d'un conflit majeur. Concernant la première situation, tel que prévu, le père vieillissant omet parfois de porter attention aux réalités vécues par le ménage apparenté. En revanche, il considère les demandes d'ajustement :

L'autre fois, on commençait nos vacances, c'était le premier matin (...) et là, mon père a décidé d'aller chercher le journal par en dedans ce matin-là. Premier matin des vacances! J'ai dit : « Non, non, non, le journal! Peux-tu attendre ou passer par dehors? » Mon père a dit : « Oh, je n'y ai pas pensé... » C'est le genre à mon père, ma mère n'aurait jamais fait ça. Mais, quand on lui en parle, c'est correct. Il ne l'a jamais refait. Mais, je ne sais pas, il est plus nonchalant peut-être. R11-MC

Dans l'autre foyer, la génération descendante prévoyait perdre une certaine liberté en partageant le même toit que le ménage aîné et acceptait de composer avec ce désagrément. Cependant, une mésentente sur le respect des espaces privés et communs a jalonné la voie vers un conflit profond. Au moment de l'entrevue, la séparation du couple cadet était imminente et la répondante estime que le climat intergénérationnel tendu constitue un des facteurs à la source des difficultés conjugales :

J'ai essayé de lui [à mon père] dire plusieurs fois qu'il me met dans une situation qui est dangereuse pour moi et ma famille. J'ai fait ça pour la famille et là, il va détruire la mienne (pleurs). (R5-MC)

Vivre des tensions relationnelles constitue un élément escompté potentiellement difficile par trois répondantes. Il se révèle l'être pour deux d'entre elles. Pour l'une, il s'agit d'une légère peine de constater que sa sœur n'appuie pas la cohabitation et critique ce choix de vie, notamment parce qu'elle a l'impression de venir chez sa sœur et non chez ses parents lorsqu'elle rend visite à ces derniers. Pour l'autre, les disputes avec la belle-famille se sont effectivement actualisées, entachant les relations avec la parenté pendant quelques années. Selon la répondante, ce facteur a constitué le principal inconvénient de la cohabitation, mais il a été résolu depuis. Les différends portaient sur les rénovations réalisées dans la maison familiale :

Il [son beau-frère] faisait souvent des commentaires sur comment JE changeais la maison familiale, à l'intérieur, à l'extérieur, comment J'imposais ma façon de voir. (...) Et là, mon conjoint s'en est mêlé. (...) Alors, ç'a comme calmé un petit peu le jeu. Ça mit un peu de froid dans la famille. (...) Alors, ça, ç'a été la plus grande friction qu'il y a eue. (...) Ça duré pendant quelque temps, ça été plus tendu dans la famille. (R3-MC)

Un dernier facteur projeté, par deux répondantes, comme un désavantage de la cohabitation touche au rôle de proche aidant. Dans la réalité, pour une famille, les parents vieillissants ne présentent encore aucune perte d'autonomie et la participante effleure à peine le sujet. Dans l'autre situation, l'âge avancé du parent (91 ans) demande une vigilance accrue, mais le soutien apporté ne brime pas la qualité de vie du ménage cadet. En revanche, la responsabilité morale accordée à ce rôle par la belle-mère pèse légèrement à la répondante :

Une fois, on était à l'épicerie et elle rencontre une de ses amies qui lui demande : « Tu n'es pas venue toute seule à pied? ». Elle répond : « Non, non, je suis avec mon ange gardien. » (...) Ouf ! Quelle responsabilité, être l'ange

gardien! (...) Je trouve que c'est une lourde responsabilité, mais ça ne me dérange pas de la porter. (R3-MC)

En ce qui a trait à des inconvénients non escomptés, deux répondantes soulèvent des contrariétés relatives à l'éducation des enfants. Pour l'une d'elles, la naissance de son fils a exigé des ajustements dans les rôles respectifs. Pour la seconde répondante, la situation exige de maintenir le dialogue :

Il y a eu un autre moment d'ajustement que moi je trouvais important, c'est quand mon fils est venu au monde. (...) c'était un prétexte pour donner des conseils. (...) On était capable de se parler. On a réglé ça entre femmes et ç'a été très bien. Après, je n'ai plus entendu de remarques sur la façon dont j'élevais mon enfant. (R3-MC)

C'est l'éducation des enfants. (...) Oui, il faut s'entendre hein? (...) C'est nous les parents, mais on est les quatre ensemble. Ils nous parlent des fois. Ce sont quand même mes parents à moi. S'ils ne sont pas d'accord, ils me le disent. (R1-MC)

Un autre désagrément mineur, non anticipé, concerne d'éventuelles mises au point avec le beau-père sur l'entretien de la maison familiale achetée par le ménage cadet. La répondante craignait d'entacher leur relation qu'elle trouve excellente :

Il y a une petite crainte qui m'est venue après et que je n'avais pas nécessairement pensée au départ. C'était que la maison était leur maison avant. (...) J'avais peur que si jamais je le voyais faire des choses, de ne pas être capable de lui dire et que là, ça pouvait peut-être causer des frictions. Je me disais : « J'espère que ça ne changera pas notre relation. » (R7-MC)

Certains désagréments non escomptés de la cohabitation intergénérationnelle proviennent de l'environnement extérieur. Deux répondantes ont soulevé éprouver un malaise lorsqu'elles perçoivent un jugement sur leurs choix relatifs à ce mode résidentiel. L'une se sent troublée lorsque les gens émettent des remarques sur l'exigence demandée à son père de ne pas fumer dans son logement à cause d'un échangeur d'air commun. Pour la seconde, c'est la perception de ce mode de vie qui la préoccupe.

De dire que tu habites avec tes parents, ce n'est pas nécessairement bien perçu. Ça fait Tanguy un peu. Là, il faut expliquer comment ça fonctionne. Là, les gens disent : « Ah! Ta mère fait tes repas. » Ils ne voient qu'un côté de la médaille avant que je fasse comprendre comment ça marche. Tu as toujours l'impression d'expliquer ta vie. Tu as toujours peur du jugement là. (R1-MC)

Quant à une autre répondante, elle mentionne vivre de légères irritations à composer avec les visiteurs du ménage aîné. Elle doit alors converser sans en avoir choisi le moment. Cette réalité est plus présente pendant la saison estivale, propice aux activités extérieures. Néanmoins, elle juge la cohabitation très positive dans son ensemble et sans inconvénient.

En somme, les inconvénients réels pour la génération descendante se révèlent être en majorité des désagréments mineurs, sauf pour trois aspects qui soulèvent des tensions plus importantes. Les zones sensibles sont : le respect de l'intimité; une dynamique familiale tendue; l'éducation des enfants; l'entretien de la maison; et le jugement extérieur. Les difficultés ne sont pas toujours vécues par les personnes qui les avaient escomptés et il va de soi que le ménage cadet aux prises avec une relation conflictuelle ne prévoyait pas vivre cette difficulté majeure.

En ce qui a trait aux inconvénients de la cohabitation intergénérationnelle vécus par les ménages aînés, ils s'apparentent aux désavantages escomptés. Il y a six zones sensibles : les tensions relationnelles; l'entretien de la maison; l'éducation des enfants; les ententes intergénérationnelles : le partage des tâches intergénérationnelles et les ententes légales; l'équité entre les descendants; et la perte du milieu de vie. Deux répondantes sur les six personnes aînées estiment ne vivre aucune insatisfaction, même si l'une d'elles a vécu une période d'adaptation d'une année en raison de la perte de son réseau social.

En ce qui concerne les tensions relationnelles qui affectent deux ménages, pour l'un d'eux, ce sont les difficultés vécues par la génération descendante qui minent le moral de la mère vieillissante :

Quand il y a des choses qui se passent à l'intérieur de leur famille, des enfants, ma femme ça l'affecte plus. Mais moi, en tout cas, je remercie le Bon Dieu d'être capable de passer par-dessus ça, sans que ça m'affecte. (R10-MA)

Quant à la deuxième personne, elle fait allusion à un conflit avec son gendre. Elle ne sait pas comment un climat aussi exécrationnel a pu prendre racine et ne comprend pas le changement de comportement de son gendre à son égard :

Ç'a été un coup de matraque que j'ai eu derrière la tête une fois rendu ici. (...) Ça fait longtemps que je le [son gendre] connais. La première année c'était

correct. Après, ç'a viré de bord. Je ne sais pas ce qu'il a eu. (...) C'est comme les portes. S'il [son gendre] avait le goût des barrer, je n'aurais pas fait faire des portes. C'est simple. (...) Il faut que je sorte dehors et je sonne. Les belles histoires...(R6-MA)

L'entretien de la maison constitue une autre source de tension, notamment lorsqu'il s'agit de planifier ou de réaliser des tâches d'entretien extérieur :

Quand on a fait le patio, je lui donnais des conseils. Il voulait faire à sa manière. (...) Il s'aperçoit après que s'il m'avait écouté, ça aurait été bien mieux que ce qu'il a fait. Quand on a fini, on a été obligé de recommencer quatre planches. (...) J'ai dit : « Moi, des patios parfaits, je n'en fais pas. Je fais mon possible. » (R6-MA)

Enfin, dans un foyer, l'éducation des enfants engendre des tensions relationnelles. Les petits-fils adolescents n'acquiescent pas toujours aux demandes des grands-parents. Ce malaise s'accompagne d'une différence de point de vue entre les adultes sur les soins médicaux à prodiguer aux enfants. Dans un second ménage, la difficulté anticipée en lien avec le gardiennage des enfants ne s'est pas avérée. Même que ces grands-parents offrent, de bon cœur, de fréquents répit au jeune ménage qui est aux prises avec diverses difficultés à la suite de déboires professionnels.

À propos des désavantages vécus par rapport aux ententes, ils sont reliés au partage de tâches, aux limites territoriales et aux ententes légales. Ces irritants n'avaient pas été escomptés. Par exemple, une répondante soulève la crainte qu'elle éprouve à ne plus pouvoir, dans l'avenir, respecter son engagement de faire le marché. Cette tâche pèse de plus en plus :

Tu sais, c'est vraiment dur quand on arrive avec le marché. (...) Peut-être que bientôt on ne sera plus à l'aise quand on n'aura plus la force de rentrer ça ici. (R2-MA)

Pour une seconde répondante, un inconvénient concerne les limites territoriales imposées par la génération descendante. Elle juge certaines règles surprenantes :

Mettons, comme l'histoire du garage, je n'aurais jamais pensé qu'il aurait fallu demander la permission pour entrer dans le garage. (R8-MA)

Le troisième désavantage relatif aux ententes est nommé par un parent vieillissant qui compose difficilement avec le fait que l'annexe construite à même ses avoirs ne lui

appartienne pas légalement. Les démarches avec le bureau de notaire sont en cours, mais tardent à se conclure. En outre, le répondant ne reçoit pas de comptes de taxes à son nom :

Décidément l'erreur que j'ai faite, c'est au commencement. Il aurait fallu faire des papiers et dire que la partie allait être à moi et que je veux avoir mon compte de taxes à part. Mais d'après les villes, ce n'est pas de même que ça marche. (R6-MA)

Dans un autre ordre d'idées, un répondant souligne trouver parfois délicat de garder l'équité entre ses deux enfants, alors qu'il cohabite avec l'un d'eux :

Quand tu pars en cohabitation, il faut que tu penses que si tu as d'autres enfants dans la famille, de partager également ce n'est pas toujours facile. (R10-MA)

Outre les relations intergénérationnelles, deux ménages aînés mentionnent des contraintes liées au changement de milieu de vie. L'éloignement des services, la perte du réseau social et le déménagement dans la nouvelle demeure constituent les contraintes mentionnées. Pour la femme d'un répondant, il est plus difficile de vivre en milieu semi-rural. Elle a perdu une autonomie depuis le déménagement dans la maison bigénérationnelle :

Elle trouve ça loin partir toute seule avec l'auto pour aller faire des commissions. Ça, c'est l'inconvénient qu'elle, elle trouve. Elle prend pas mal de médicaments, fait qu'elle n'ose pas trop conduire. (R10-MA)

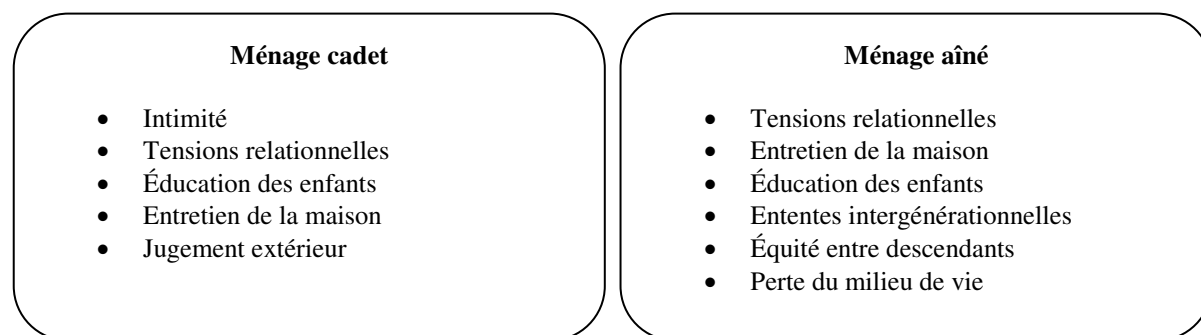
Pour une autre personne, quitter son réseau social a nécessité une période d'adaptation d'une année. Mais elle semble maintenant adaptée à son nouvel environnement :

La première année, j'ai trouvé ça difficile de ne plus voir mes amis aussi souvent. Mais après ça, je me disais : « On vieillit et on en a perdu beaucoup d'amis ». J'en avais de moins en moins. Il y en a aussi qui ont déménagé. On aurait été tout seul pareil. (R12-MA)

Pour résumer, les inconvénients réels des ménages aînés sont davantage des contrariétés, même si parfois les aspects négatifs sont à l'origine de malaises ou de conflits. Dans la réalité, les sujets délicats sont semblables à ceux escomptés : tensions relationnelles, ententes intergénérationnelles et perte du milieu de vie d'origine. Il est à souligner que le ménage aîné vivant dans le foyer aux prises avec une relation conflictuelle n'entrevoit aucun inconvénient à la cohabitation.

En conclusion de la présente section sur les inconvénients réels, il se dégage que pour les deux générations les inconvénients s'apparentent majoritairement à des contrariétés, plutôt qu'à des désavantages, même si pour certains ménages la cohabitation génère des problèmes importants et même des conflits. Pour les cadets, les zones sensibles sont : le respect de l'intimité; une dynamique familiale tendue; l'éducation des enfants; l'entretien de la maison et le jugement extérieur. Tandis que pour les aînés, les sujets délicats sont : les tensions relationnelles – dynamique familiale tendue, entretien de la maison et éducation des enfants –; les ententes intergénérationnelles – partage des tâches intergénérationnelles et ententes légales –; l'équité entre les descendants; et la perte du milieu de vie d'origine. Les difficultés ne sont pas toujours vécues par les personnes qui les avaient escomptés. La figure 5 résume les inconvénients réels.

Figure 5. Inconvénients réels



4.5 Facteurs facilitant la cohabitation

La présente partie traite des éléments qui facilitent la cohabitation intergénérationnelle. Ils se scindent entre des facteurs internes et des facteurs externes. Les premiers réfèrent à la sphère relationnelle alors que les deuxièmes concernent l'environnement familial et les aspects administratifs.

4.5.1 Facteurs internes favorables

Les trois principaux éléments internes favorables à une cohabitation réussie mentionnés par les ménages cadets sont en lien avec la sphère relationnelle : bien connaître les personnes avant le partage d'un même toit; avoir une bonne entente avant la cohabitation et pouvoir s'adapter facilement.

Afin d'illustrer l'importance d'un climat harmonieux antérieur à la cohabitation, une des répondantes compare la relation intergénérationnelle à celle d'une vie de couple :

Pas juste une bonne entente, mais une SUPER bonne entente. C'est comme un couple. Quand tu t'embarques dans un couple, il faut être prêt à faire des compromis et à savoir que tu ne changeras jamais la personne. Même si tu essaies, elle ne changera pas. C'est la même chose. (R1-MC)

Une autre réfère plutôt au tempérament, en parlant de la personnalité souple et peu envahissante de ses parents qui facilite la proximité résidentielle :

Mon père et ma mère sont des personnes flexibles qui ne prennent pas beaucoup d'espace. En fait, le laisser vivre est très présent. Donc, c'est facile. (R9-MC)

En outre, la capacité de discuter et la capacité d'affirmation représentent d'autres facteurs relationnels mentionnés. Les ménages cadets spécifient également l'importance d'avoir des valeurs communes, de vivre une relation de couple solide et égalitaire et de s'assurer que les enfants sont à l'aise dans la cohabitation. Par ailleurs, une répondante croit essentiel de se questionner sur le rôle de proche aidant potentiel et de mesurer les implications d'un

soutien quotidien à un parent vieillissant. Une cohabitation facile passe par l'acceptation d'assumer un tel rôle.

Le principal facteur interne soulevé par les ménages âgés est la discrétion envers le ménage cadet. Quatre parents vieillissants estiment qu'éviter de déranger le jeune ménage facilite la cohabitation et trois nomment la préservation de l'intimité du ménage cadet. Les répondants relatent différents exemples de la vie courante pour illustrer de quelle façon ils se font le plus discrets possible : faire fonctionner les électroménagers pendant l'absence des plus jeunes, écouter la musique ou la télévision à un volume raisonnable, fermer doucement la porte mitoyenne, s'abstenir d'allumer les lumières dans le passage commun, etc. La préservation de l'intimité se rapporte à la nécessité de laisser les membres du ménage cadet se retrouver seuls, entre eux ou avec leur visite, sans la présence des parents vieillissants :

Je me mets dans la peau d'un jeune couple et que les parents sont toujours rendus pour voir les enfants et qu'ils ne s'occupent pas de leur vie. Ils ont leur vie à vivre et ils veulent avoir leur intimité aussi. Étant donné qu'ils travaillent tous les deux, ils ont besoin de se rencontrer et de ne pas toujours avoir de la visite qui arrive à brûle-pourpoint. (R10-MA)

À l'instar de la génération descendante, la sphère relationnelle est une facette mentionnée par les parents vieillissants : une bonne entente avant la cohabitation, la capacité de discuter et un tempérament facile. Si certaines caractéristiques sont communes aux deux générations, seuls les parents vieillissants mentionnent l'importance de ne pas donner de conseils :

De s'occuper de son affaire, pas se mêler de leurs affaires. Même s'ils m'aiment, je ne me voyais pas toujours aller leur dire quoi faire. Non, ils n'auraient pas aimé ça. Eux autres, ne me l'ont jamais dit non plus. On est indépendant. (R4-MA)

Moi, je suis assez confidentiel et des remarques, je n'en fais pas. Il y a personne de parfait et nous autres non plus, on n'est pas parfait. On fait notre possible. (R10-MA)

D'autres éléments sont amenés par une seule personne. Certains réfèrent au ménage cohabitant et d'autres relèvent de caractéristiques individuelles. Les premiers sont : une

dynamique positive du jeune couple; une dynamique familiale positive; bien se connaître avant la cohabitation; et établir des balises. Pour cette répondante, l'entente du jeune couple optimise la réussite d'une cohabitation harmonieuse :

Et on voyait le couple qui ne s'engueulait pas. C'est important ça. S'ils avaient été en tension tout le temps, ça aurait été invivable. Il fallait voir si le jeune couple s'entendait bien. (R2-MA)

Quant aux deuxièmes éléments, c'est-à-dire les caractéristiques individuelles, ils sont : une capacité d'affirmation; de la patience; et de la maturité. Ce répondant estime que ces deux dernières sont des qualités nécessaires quand il y a la présence de petits-enfants :

Vivre avec des jeunes autour de nous, c'est quelque chose. Je pense qu'il faut avoir une certaine patience, il faut avoir une maturité. Si tu manques de maturité, je pense que ça doit être difficile. (R10-MA)

Diverses autres composantes favorables à une cohabitation réussie sont abordées par les aînés. Pour une personne, la présence de valeurs communes facilite la vie sous le même toit et un répondant précise qu'une souplesse par rapport à l'argent est essentielle dans une corésidence harmonieuse, puisque la division des dépenses est parfois difficile :

On a beau dire que l'on partage 50 % - 50 %, mais ça, ça dépend des personnes, mais je trouve que ça prend des personnes qui ne comptent pas. (R10-MA)

Un autre répondant juge essentiel que la cohabitation soit un choix de vie accepté par les deux personnes :

Il faut que tu sois sincère avec toi-même. C'est très important d'être sincère avec toi-même. Il ne faut pas que tu fasses de quoi pour faire plaisir à l'autre, parce que ça ne marchera pas. (...) Je ne l'aurais pas fait, si ma femme n'avait pas été d'accord. (R10-MA)

Une autre répondante, en cohabitation depuis peu, juge important de se donner un temps d'adaptation. Il faut que les ménages vivent une année complète ensemble pour roder ce nouveau mode de vie :

Moi, je me dis que toutes situations, c'est un an. On n'a pas fait toutes les saisons ensemble. (R8-MA)

Par ailleurs, une personne pense que l'âge des parents facilite la réussite de la corésidence lorsque cette dernière nécessite un changement de milieu de vie. Selon cette répondante, un ménage aîné quinquagénaire et dont le rythme de vie est encore très actif trouverait difficile

de quitter son réseau social et ses activités régulières pour partager le même toit que la génération descendante. Dans son cas, elle n'aurait pas souhaité vivre en cohabitation au milieu de la cinquantaine.

4.5.2 Facteurs externes favorables

Les facteurs externes qui facilitent la cohabitation se rapportent à l'environnement familial ainsi qu'aux sphères légales et administratives. Pour une répondante d'un ménage cadet, une aisance financière du ménage cadet facilite la cohabitation lorsqu'il est le seul propriétaire de la maison et que l'entretien des deux logis est à ses frais. En outre, les aménagements du logement, afin de permettre au parent en perte d'autonomie de vaquer à ses occupations de façon sécuritaire, entraînent des frais supplémentaires qui ne peuvent pas être récupérés puisqu'ils ne serviront plus une fois que le parent sera parti :

Quelque chose qui pourrait peut-être faciliter aussi, c'est quand même la capacité financière de le faire. Quand on a décidé d'entretenir deux appartements, c'est quand même des frais supplémentaires. Là, on a organisé la cuisine à Mamie, ça nous a occasionné des frais, mais quand Mamie ne sera plus là, la cuisine on n'en a pas besoin. (R3-MC)

Un second facteur soulevé par cette répondante consiste à détenir des papiers légaux qui assurent la protection de tous.

Trois répondantes des ménages aînés identifient des facteurs externes facilitant la cohabitation. Ils se rapportent aux caractéristiques de la propriété et aux règles administratives. En lien avec la propriété, un parent vieillissant estime que le type de construction optimal permet d'avoir les logements côte à côte. Ainsi, les ménages n'entendent pas les bruits de pas ou de la vie quotidienne. Une seconde personne relate, quant à elle, l'importance de la grandeur de la propriété afin de permettre à chaque membre de la famille d'avoir un espace personnel :

C'est assez grand ici que l'on ne se pile pas sur les pieds. On ne pourrait pas faire ça dans un petit bungalow. Non, non, non... (R2-MA)

Concernant les règles administratives, pour deux familles, elles ont représenté un élément favorable à la cohabitation. L'obtention d'un permis pour la construction d'une annexe pour le parent âgé et d'une seconde adresse pour ce nouveau logement a été facile et rapide. Dans un autre cas, les démarches avec les entités officielles ont été facilitées par le fait de vivre dans une communauté autochtone au sein de laquelle les gens se connaissent.

4.5.3 Obstacles externes

Les difficultés rencontrées à la fois par les ménages cadets et aînés se rapportent aux règles administratives, à la méconnaissance de la cohabitation par les professionnels et à la difficulté de trouver une maison adaptée.

Les répondants reprochent aux normes administratives – réglementation municipale et règles fiscales – d'alourdir les démarches liées à la cohabitation. Au sujet de la réglementation municipale, deux familles ont rencontré des embûches pour agrandir une maison existante ou aménager un deuxième logement avec une entrée indépendante. Dans un cas, il a fallu entreprendre des pressions et qu'un élu se déplace au domicile afin de permettre une dérogation. En outre, une famille s'étonne de n'avoir trouvé aucun soutien financier municipal, alors qu'elle avait l'impression qu'un tel programme existait et que la vie en cohabitation était valorisée par leur municipalité. Une aide économique aurait facilité l'aménagement de la maison pour accueillir le parent vieillissant.

Concernant les règles fiscales, une famille déplore la lourdeur administrative pour obtenir le crédit domiciliaire octroyé lors de rénovations et la petite somme remboursée. De plus, dans les déclarations de revenus, le ménage cadet se voit désavantagé fiscalement s'il demande au parent âgé un loyer en dessous du prix courant, puisque le revenu potentiel de location est imposé :

Au niveau fiscal, eux autres [ministères du Revenu], ils considéraient que l'on avait un loyer de 1200 \$ possible. Alors, ils calculaient que l'on avait 1200 \$ X 12 mois. Alors, ils nous imposaient là-dessus. Fait que moi, pour que papa ait un loyer de 700 \$, ça m'en coûtait 500 \$. (...) Nous on voulait juste couvrir l'hypothèque. (R5-MC)

Les répondants relatent avoir rencontré des difficultés, lors de démarches légales et administratives, parce que les professionnels consultés ne connaissent pas la réalité de la cohabitation intergénérationnelle et ne peuvent pas se référer à des expériences passées. Par exemple, une famille n'a pas encore finalisé le contrat notarié pour légaliser les droits de propriété des deux générations et les différentes dispositions qui y sont associées, étant donné que les propositions du notaire ne conviennent pas ou tardent à venir. Par ailleurs, une répondante de la génération descendante désapprouve fortement les politiques de certaines institutions financières pour les prêts hypothécaires. Dans sa réalité, puisque les deux ménages sont propriétaires, il était exigé que les parents vieillissants signent pour un emprunt, alors qu'ils n'ont plus de revenu d'emploi. La répondante s'offusque d'une telle exigence :

Parce que quand tu vas dans certaines banques, ils tiennent absolument à ce que ce soit les quatre emprunteurs qui signent le prêt hypothécaire. Là, j'ai dit qu'il n'était pas question que mon père de 80 ans signe pour un emprunt. Ce n'est pas vrai... Nous on a les salaires, nous on veut emprunter pour payer le reste de l'hypothèque. La banque [nom de la banque] a refusé de nous prêter. Hey! Je n'avais jamais été refusée! (R1-MC)

La recherche de propriétés adéquate pour la cohabitation peut constituer une étape difficile, car souvent le logement accessoire est situé au sous-sol ou au deuxième étage. Cette configuration nécessite l'utilisation des escaliers par les parents vieillissants. En outre, selon une expérience vécue au milieu des années 2000, la catégorie « bigénérationnelle » n'existait pas dans les moteurs de recherche de vente de maison

Pour conclure cette partie sur les facteurs facilitant la cohabitation et les obstacles externes la rendant plus ardue, il ressort que pour les cadets, les principaux éléments internes touchent à la sphère relationnelle : bien connaître les personnes avant le partage d'un même toit; avoir une bonne entente entre tous avant la cohabitation et le tempérament facile des membres qui cohabitent. Pour les aînés, les principaux aspects facilitant une corésidence harmonieuse se rapportent à la discrétion envers le ménage cadet : éviter de déranger le jeune ménage et préserver son intimité. Quant aux facteurs externes qui facilitent la cohabitation, l'unique répondante de la génération descendante qui en a identifiés nomme principalement une aisance financière. Du côté des ménages de la génération ascendante,

les éléments relatés se rapportent à la grandeur de la propriété et aux règles administratives. Relativement aux obstacles externes, ils sont liés aux règles administratives, à la méconnaissance de la cohabitation par les professionnels et à la difficulté de trouver une maison adaptée. Les deux générations relèvent des difficultés similaires.

Pour terminer ce chapitre sur la présentation des résultats, il est possible de dégager que les deux générations bénéficient de la cohabitation intergénérationnelle, tant pour des avantages liés aux relations intergénérationnelles qu'à la réponse à des intérêts personnels. En outre, les solidarités intergénérationnelles sont majoritairement réciproques, sauf dans la sphère du soutien au parent âgé. Les facteurs facilitant ce mode résidentiel se rapportent à la sphère relationnelle.

Chapitre 5 | Discussion

Ce mémoire porte sur la cohabitation intergénérationnelle entre des parents vieillissants et des membres de la génération descendante. Il a pour but de cerner les enjeux – familiaux, financiers, administratifs et autres – associés à ce mode résidentiel. Plus spécifiquement, l'étude a tenté d'identifier : 1) les bénéfices escomptés et les bénéfices réels de la cohabitation intergénérationnelle; 2) les relations intergénérationnelles sur lesquelles elle se fonde; ainsi que 3) les facteurs qui facilitent la cohabitation.

Ce dernier chapitre propose une synthèse des résultats et établit des liens avec la littérature scientifique. Sont également proposées quelques pistes pour la recherche et l'intervention.

5.1 Enjeux de la cohabitation intergénérationnelle

Les enjeux de la cohabitation réfèrent à l'équilibre entre les avantages et les inconvénients pour les personnes qui vivent sous le même toit. Selon la théorie de l'échange social, l'être humain choisit les comportements sociaux les plus susceptibles de répondre à ses propres intérêts (Chibucos & Leite, 2005). Ainsi, il est possible d'avancer que les personnes qui s'engagent à vivre en cohabitation intergénérationnelle estiment pouvoir retirer plus d'avantages que d'inconvénients de ce mode résidentiel. Les données de cette recherche vont en ce sens; pour les familles à l'étude, les bénéfices surpassent les désavantages, qui sont généralement des éléments d'inconfort auxquels il est possible d'apporter des ajustements. Ce constat correspond aux résultats de Boulianne (2004, 2005 & 2010).

Les bénéfices retirés de la cohabitation proviennent notamment des solidarités familiales. Ces dernières sont majoritairement réciproques et réfèrent tant à la dimension affective qu'à la sphère utilitaire. L'analyse et la compréhension de ces échanges intergénérationnels ont été structurées selon l'échelle de Bengtson, constituée de six dimensions : 1) associative; 2) affective; 3) fonctionnelle; 4) normative; 5) consensuelle et 6) structurelle. Des enjeux de la cohabitation seront identifiés pour chaque composante.

5.1.1 Enjeux de la composante associative

La dimension associative réfère aux activités réalisées entre les ménages. Ceux-ci se rejoignent pour l'entretien de la maison et les loisirs. En ce qui a trait au premier axe, les personnes qui vivent sous le même toit effectuent ensemble les corvées saisonnières et les travaux majeurs de rénovation. En revanche, les tâches courantes d'entretien de la résidence sont sous la responsabilité d'une ou deux personnes, majoritairement les hommes. Le constat que le genre colore les types des tâches effectuées confirme les résultats de Boulianne (2005) et Attias-Donfut (2009). Quant au domaine des loisirs, il présente une grande diversité : jouer aux cartes, écouter la télévision, partager un repas, tenir des conversations, assister aux activités sportives des enfants, aller en fin de semaine de ski et partir en vacances estivales, en constituent des exemples. Si l'exécution commune des tâches d'entretien est liée au partage d'une propriété, la tenue des activités sociales prend racine dans deux terrains différents. Pour trois familles, les moments de détente intergénérationnels sont facilités par la proximité résidentielle et pour les trois autres, il s'agit de la poursuite d'un rythme de vie antérieur à la cohabitation. Un parallèle peut être établi avec les observations d'Attias-Donfut et Renaut (1994) qui identifient deux grands parcours familiaux; soit la coresidence de toujours où les parents et les enfants n'ont jamais cessé d'habiter ensemble et la recohobitation qui réunit des parents vieillissants et des enfants après plusieurs années de vie indépendante.

En ce qui concerne l'entretien de la maison, que la cohabitation soit récente ou de longue date, le partage des ressources manuelles permet d'accéder à un milieu de vie convoité et de dégager de la disponibilité pour les temps sociaux (Boulianne, 2004) : la vie professionnelle, les loisirs et les moments en famille. Lorsque le père vieillissant est bricoleur, les ménages cadets peuvent acheter une propriété qui nécessite des rénovations ou avec un grand terrain qui requiert diverses tâches d'entretien. Du côté des aînés, le partage des tâches d'entretien leur donne la possibilité de vivre en maison sans les tracas de l'entretien. Ces gains pratiques côtoient des avantages moins tangibles. La prise en charge des tâches manuelles par les aînés génère une satisfaction à maintenir une activité et suscite un sentiment d'utilité.

Les inconvénients de la sphère associative soulevés par les familles rencontrées concernent la gestion de l'entretien de la maison. Les difficultés vont de simples contrariétés à des conflits. Le moment où se réalisent les tâches et la façon de les exécuter génèrent la plupart des irritations; ces tensions nécessitent parfois d'établir de nouvelles ententes. Les travaux d'extérieurs représentent la sphère qui requiert le plus d'ajustements et de tolérance. Néanmoins, l'utilisation des lieux extérieurs se fait sans heurt, hormis dans une famille aux prises avec un climat conflictuel au sein de laquelle l'occupation du stationnement suscite des tensions. Ces résultats diffèrent des écrits de Boulianne (2004) dans lesquels il est avancé que le partage de la cour extérieure peut devenir problématique sur le plan de l'intimité.

Il ressort que le principal enjeu de la composante associative se rapporte à l'entretien de la maison et aux corvées extérieures. L'entretien commun de la propriété comporte des avantages appréciés, mais ce partage de décisions génère quelquefois un coût affectif élevé et demande d'accepter de partager son autonomie d'action en tant que propriétaire. Les tensions entre les deux hommes peuvent rejaillir sur les femmes qui entendent les doléances et qui se voient parfois assigner un rôle de médiatrice. Certaines femmes exigent de baliser une marche à suivre en cas de disputes. L'enjeu est différent entre les espaces intérieurs et extérieurs. Les limites territoriales sont distinctes dans les aires de vie intérieures, tandis que les lieux extérieurs sont collectifs. Il est possible d'avancer que la cohabitation exige une adaptation plus grande de la part des hommes, généralement responsables des corvées manuelles, que de la part des femmes qui sont plutôt associées aux tâches domestiques. Les hommes doivent partager leur autonomie avec l'autre génération et actualiser des compétences de travail en équipe. Par contre, dans certaines familles, alors qu'ils sont les principaux responsables des tâches d'entretien et de rénovations, les hommes retirent plutôt une grande valorisation de la latitude dont ils disposent pour mettre à profit leur savoir manuel.

5.1.2 Enjeux de la composante affective

Cette dimension concerne les sentiments partagés par les membres des ménages apparentés, tels que l'affection, la complicité et le respect. Dans la majorité des familles, les liens affectifs entre les ménages sont soutenus et des relations intergénérationnelles positives constituent un bénéfice à la proximité résidentielle. Les ménages aiment se côtoyer. Lorsqu'il y a la présence de trois générations sous le même toit, la relation entre grands-parents et petits-enfants occupe une place significative. Unanimement, les ménages âgés ont nommé les relations intergénérationnelles comme étant un des principaux bénéfices de la cohabitation.

La qualité du lien affectif entre les générations est particulièrement importante pendant les périodes plus sombres. Par exemple, dans deux familles, les ménages cadets ont dû composer avec des difficultés inattendues et les grands-parents ont été d'un soutien important, tant pour les parents que pour les petits-enfants à qui ils ont offert une stabilité émotionnelle. Cette tendance se retrouve dans les écrits d'Attias-Donfut (2009 : 203) qui affirme que « les grands-mères, au centre et au cœur des solidarités familiales, sont en première ligne dans ces situations de crise ». Dans la présente recherche, non seulement les grands-mères, mais les deux grands-parents s'investissent sur le plan affectif dans les échanges intergénérationnels.

Si la composante affective génère des relations intergénérationnelles dynamiques apportant un soutien, elle devient parfois un élément délicat alors que la notion d'intimité diffère chez les personnes qui partagent un même toit. La frontière entre le plaisir de côtoyer quotidiennement un ménage apparenté et le sentiment d'envahissement est parfois difficile à cerner. La conception des espaces communs et privés constitue un aspect fondamental de la cohabitation. À l'instar des observations de Boulianne (2004), l'intimité des familles à l'étude occupe une place centrale dans les enjeux de la cohabitation intergénérationnelle. Pour la génération descendante, le manque d'intimité représente parfois un désagrément, même si les ménages âgés sont très conscients de l'importance de préserver l'espace du

jeune ménage – les laisser entre eux et ne pas les déranger – et de ne pas s’immiscer dans leurs décisions, tant conjugales que parentales.

Donc, l’intimité constitue le principal enjeu associé à la dimension affective, car la gestion des lieux privés et communs peut entacher les relations intergénérationnelles. La sphère affective revêt une importance particulière, puisque les bénéfices de la cohabitation sont orientés essentiellement vers l’autre génération; le bien-être des parents vieillissants et les relations intergénérationnelles. Advenant une dynamique relationnelle problématique entre les ménages, les personnes impliquées peuvent estimer le coût affectif de la cohabitation trop élevé, particulièrement dans le cas des jeunes ménages. Boulianne (2004 : 17) souligne que « la cohabitation intergénérationnelle est particulièrement aidante pour les membres des ménages de la génération descendante. Elle assure une plus grande proximité de leur parentèle, et donc plus d’aide, d’entraide et de sécurité pour les parents vieillissants ». Dans un climat relationnel tendu, les cadets peuvent estimer la cohabitation trop onéreuse affectivement par rapport aux bénéfices retirés, alors que les aînés peuvent juger que les bénéfices en leur faveur compensent le prix émotif exigé. En effet, ces derniers ont plus à perdre que les cadets de la fin de la coresidence.

5.1.3 Enjeux de la composante consensuelle

La dimension consensuelle peut être examinée sous l’angle du regard porté sur la cohabitation intergénérationnelle. À cet égard, les personnes directement concernées par le projet envisageaient positivement le partage d’un même toit puisqu’elles ont actualisé le projet, même si certains ménages aînés ont réfléchi longuement avant d’accepter l’offre de la génération descendante. Les perceptions de l’environnement social sont toutefois plus partagées. Dans certains cas, la fratrie et la famille du cohabitant par alliance approuvent ce choix de vie; ils éprouvent un soulagement de savoir leurs parents vieillissants en sécurité. Néanmoins, à l’instar des résultats obtenus par Boulianne (2004), la réaction du réseau social est parfois défavorable. À l’annonce de leur projet de cohabitation, des familles ont entendu des commentaires empreints de scepticisme sur la réussite d’un tel mode

d'habitation. Les conflits de valeurs dans l'éducation des enfants, le manque d'intimité ou encore l'iniquité des avantages représentent des éléments de désapprobation.

La capacité d'assumer un mode résidentiel qui suscite de la désapprobation constitue un enjeu dans la dimension consensuelle. La pression sociale peut devenir une lourdeur. D'ailleurs, une répondante a même spécifié qu'elle évite de dire qu'elle partage la même unité d'habitation que ses parents. Un certain isolement peut s'installer pour la personne qui hésite à confier ses difficultés à un réseau social sceptique envers ce mode de vie.

5.1.4 Enjeux de la composante fonctionnelle

La composante fonctionnelle est reliée aux échanges de services pratiques et au soutien moral. Pour les familles à l'étude, les échanges fonctionnels se rapportent principalement aux repas, à la santé, au gardiennage et à l'administration. L'entraide dans la vie quotidienne représente un avantage de la proximité résidentielle nommé par plusieurs personnes. Des solidarités domestiques, réciproques ou unidirectionnelles, s'actualisent dans l'univers des repas : achats, préparation, manger ensemble, prêt d'accessoires. Les deux ménages s'investissent également dans la sphère médicale. Le soutien se rapporte aux suivis médicaux et à la convalescence. Une aide unidirectionnelle provient de la génération aînée pour offrir du gardiennage aux ménages cadets et ces derniers facilitent la compréhension de la correspondance administrative reçue par les parents vieillissants.

Les jeunes parents qualifient le gardiennage ponctuel de « soutien précieux ». Le transport pour la garderie, l'école ou les activités parascolaires constitue un second avantage du soutien parental offert par les grands-parents. Proposé avec plaisir, le gardiennage peut néanmoins soulever une certaine obligation morale; le ménage aîné peut avoir de la difficulté à trouver un équilibre entre le soutien dans l'éducation de ses petits-enfants et la liberté de vaquer à ses propres activités. En ce qui concerne le soutien aux parents aînés en perte d'autonomie, il constitue une préoccupation pour tous les ménages cadets qui ont opté pour la cohabitation afin d'assurer un bien-être aux parents vieillissants. Pour certains jeunes ménages, une éventuelle conciliation entre un rôle de proche aidant et leurs

responsabilités parentales et professionnelles soulève des inquiétudes. Selon la littérature scientifique, remplir les tâches de proche aidant génère des impacts qui peuvent alourdir la vie des personnes aidantes, qui sont majoritairement des femmes (Attias-Donfut (2009); Clément, Gagnon & Rolland (2005); Gaymu, Ekamper & Beets (2007); Maltais, Lachance & Richard (2006) et Stuifbergen, Van Delden & Dykstra (2008).

Il appert que l'enjeu de la composante fonctionnelle se rapporte à la conciliation entre le désir de soutenir le ménage apparenté et celui de préserver une liberté d'action. Faire le choix de vivre à proximité de la génération apparentée implique un certain renoncement à une indépendance dans l'utilisation de son temps.

5.1.5 Enjeux de la composante normative

La composante normative renvoie au sentiment d'obligation filiale et aux rôles familiaux. Si la cohabitation intergénérationnelle vise à favoriser le bien-être des personnes concernées, il est complexe d'identifier le déterminant de cette volonté, à la fois chez le ménage cadet et le ménage aîné. Elle apparaît s'expliquer autant par la qualité du lien affectif que par un sentiment d'obligation filiale et un désir d'actualiser une certaine philosophie de vie. Lorsque la jeune génération s'exprime sur le bénéfice d'assurer un bien-être aux ménages aînés, la relation affective semble prédominer le sens du devoir. Comme le soulignent Stuifbergen et al (2008), il arrive que l'obligation filiale soit remplacée par la relation affective. Quant à l'identification des rôles familiaux, un parent vieillissant parle explicitement de l'importance du rôle des grands-parents dans la vie des petits-enfants. Selon les propos des ménages cadets, la relation affective génère suffisamment de gains pour atténuer les coûts liés à la prise en charge des parents vieillissants.

L'enjeu qui se dégage de la composante normative se situe à la frontière de la composante normative et affective. L'affection atténue les coûts générés par les responsabilités liées aux obligations filiales. Ces résultats corroborent ceux de Merz, Consedine, Schulze et Schuengel (2009) en lien avec la théorie de l'attachement, selon laquelle les relations

intergénérationnelles qui se caractérisent par une bonne qualité relationnelle contribuent au maintien du bien-être, tant pour l'aidé que pour l'aidant.

5.1.6 Enjeux de la composante structurelle

La dimension structurelle se réfère aux possibilités de relations intergénérationnelles selon le nombre de membres dans la parenté, leur disponibilité et leur proximité géographique. Diverses circonstances ont mené les ménages au choix de partager le même toit : seul descendant en mesure d'acheter la maison familiale et d'accueillir le parent vieillissant, appartenance autochtone ou encore proximité géographique. La dimension structurelle est rarement abordée par les personnes, hormis dans les situations où le bénéficiaire identifié concerne le fait de pouvoir continuer à habiter dans la maison familiale. Pour les parents vieillissants, l'acquisition de leur propriété par le ménage cadet permet de rester dans le même milieu de vie, sans les responsabilités de l'entretien. La génération descendante, quant à elle, a la satisfaction d'habiter « la maison de son enfance » et de faire en sorte de garder cette résidence dans la famille. En outre, la transaction immobilière est avantageuse financièrement pour le jeune ménage qui peut accéder ainsi à la propriété privée plus rapidement que s'il devait acheter une maison dans le marché courant. Les parents accueillis par le jeune ménage estiment cet échange intergénérationnel juste et équitable. Par ailleurs, ce lieu facilite les réunions familiales. Boulianne (2004 : 34) le nomme « plaque tournante » de la famille.

Ce « transfert » de propriété comporte toutefois des enjeux. La génération aînée est préoccupée d'être équitable envers tous ces enfants et de ne pas favoriser celui avec qui se vit la cohabitation. De plus, la valeur sentimentale attribuée à la maison familiale par les frères et sœurs fait en sorte qu'ils veulent garder un œil sur les changements qui sont susceptibles d'être apportés au patrimoine familial par le jeune ménage. Les gains de la cohabitation intergénérationnelle peuvent donc susciter des malaises au sein de la famille.

Globalement, il ressort que les enjeux de la cohabitation intergénérationnelle sont davantage associés aux relations interpersonnelles entre les membres des ménages qui

cohabitent, qu'entre ces ménages et leur réseau familial et social. L'équilibre entre le désir d'actualiser des solidarités familiales et le souhait de préserver un espace pour sa vie personnelle constitue un aspect central de la cohabitation. Les principaux enjeux sont les suivants : préservation de l'intimité – conciliation des espaces privés et communs (composante affective); gestion de l'entretien extérieur – aptitudes au travail d'équipe (composante associative); sentiment d'obligation de soutien – équilibre entre aider le ménage cohabitant et préserver sa vie personnelle (composante fonctionnelle); obligation filiale et rôles familiaux – affection et attachement atténuent les lourdeurs potentielles (composante normative); assumer un mode de vie peu courant – composer avec un scepticisme social (composante consensuelle); maintien d'une relation agréable avec les autres descendants du ménage aîné – préservation de l'équité et gestion de la maison familiale (composante structurelle). Malgré ces enjeux, pour les familles rencontrées, ce mode de vie résidentiel offre de nombreux avantages et certains éléments en favorisent la réussite.

5.2 Facteurs facilitant la cohabitation

L'expérience des familles rencontrées a permis de mettre en lumière des facteurs facilitant ce mode résidentiel, lesquels peuvent être distingués selon qu'ils correspondent aux caractéristiques des personnes rencontrées (facteurs internes) ou à l'environnement familial ainsi qu'aux sphères légales et administratives (facteurs externes).

5.2.1 Facteurs internes

Le type de personnalité apparaît un aspect central pour réussir une cohabitation. Les personnes impliquées doivent avoir un type de tempérament qui se traduit par des facilités d'adaptation, des habiletés en communication, l'affirmation et la discrétion. Les grands-parents précisent la nécessité d'avoir de la patience et de la maturité lorsqu'il y a partage d'un quotidien avec des petits-enfants. Pour la génération descendante, il est essentiel de se questionner sur sa réelle volonté à exercer potentiellement un rôle de proche aidant. Par

ailleurs, le rythme de vie revêt une importance chez la génération aînée; des activités qui seraient freinées par un déménagement nécessaire à la coresidence pourraient miner la réussite de celle-ci. D'autre part, il est préférable que les relations, tant conjugales que familiales, soient solides et égalitaires et que la cohabitation soit un choix des deux personnes, pour éviter que les tensions alourdissent l'atmosphère. Par ailleurs, il est facilitant que la relation antérieure à la cohabitation soit positive et que les personnes se connaissent bien. En outre, établir des balises de la coresidence et s'assurer d'avoir des valeurs communes constituent d'autres éléments qui favorisent la réussite de la proximité résidentielle. Par exemple, parce que le partage des frais est parfois difficile à établir, un rapport à l'argent souple amenuise les tensions. Ces éléments demandent aux ménages une implication concrète par un temps commun de discussion. En dernier lieu, accepter de vivre un temps d'adaptation amoindrit les conséquences générées par tout changement de mode de vie.

5.2.2 Facteurs externes

Le type d'habitation revêt une importance particulière. La configuration idéale consiste à avoir deux lieux attenants sur le même étage afin d'assourdir les bruits de la vie courante et d'éviter les escaliers aux parents vieillissants. En outre, une propriété qui permet à chacun d'avoir un espace personnel facilite le maintien de bonnes relations. Dans un autre registre, lorsque seule la jeune génération est propriétaire, bénéficier d'une aisance financière facilite l'entretien des deux habitats, notamment, lorsque le logement accessoire aménagé pour les parents âgés pourrait ne plus avoir d'utilité une fois ces derniers partis. Un dernier facteur relatif à l'environnement familial consiste à se doter de documents légaux qui clarifient les ententes et assurent la protection de tous.

Si certains facteurs externes peuvent être contrôlés en partie par les ménages, d'autres leur échappent; c'est le cas des règles légales et administratives. Pour quelques familles, elles ont été un élément facilitant la cohabitation. Toutefois, dans la majorité des cas, elles ont alourdi les démarches et ont constitué des obstacles externes à la cohabitation. La réglementation municipale n'autorise pas toujours la construction ou l'aménagement d'une

annexe pour un logement attenant. De plus, il peut se révéler difficile d'obtenir le crédit domiciliaire pour les rénovations. La fiscalité est également déplorée en ce qui a trait au désavantage financier pour la jeune génération qui demande au parent âgé un loyer en dessous du prix courant, puisque le revenu potentiel de location est imposé. Un second type d'obstacles externes concerne le manque de connaissance des professionnels relativement à la cohabitation. Leur expérience dans le domaine est rare, voire inexistante, ce qui ralentit les procédures. Par exemple, les contrats notariés ne ressemblent pas à des ententes classiques et demandent une réflexion plus longue. L'obtention d'un prêt dans une institution financière peut aussi soulever certaines contraintes. Finalement, un dernier écueil externe touche la recherche d'une résidence adaptée. Souvent, le logement accessoire est situé au sous-sol ou au deuxième étage. Cette configuration nécessite l'utilisation des escaliers par les parents vieillissants. En outre, selon une expérience vécue en 2007 la catégorie « bigénérationnelle » n'existait pas dans les moteurs de recherche de vente de maison.

En somme, les facteurs facilitant la cohabitation intergénérationnelle se rapportent essentiellement aux relations interpersonnelles et à l'environnement familial. Le type de personnalité joue un rôle crucial, parce qu'il détermine la dynamique intergénérationnelle. Avoir un tempérament facile et souple constitue un élément favorable à une proximité résidentielle harmonieuse. De plus, entretenir une bonne relation avant le partage d'une même propriété contribue à la réussite de ce mode de vie. Par ailleurs, le type d'habitation est un second élément fondamental pour faciliter le quotidien des familles qui cohabitent. Idéalement, côte à côte les deux aires de vie doivent permettre la préservation d'une intimité. En ce qui concerne les obstacles à la corésidence, ils sont générés par un manque de connaissances de cette réalité résidentielle peu courante. Généralement, les règles administratives et légales entravent les démarches des ménages qui sont des pionnières de la cohabitation moderne dans un contexte québécois. Le tableau 11 regroupe les facteurs facilitant la cohabitation.

Tableau 11. Facteurs facilitant la cohabitation et obstacles externes

Facteurs internes	
<i>Caractéristiques individuelles</i>	<i>Caractéristiques relatives au ménage apparenté</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Type de personnalité • Capacités relationnelles : facilités d'adaptation, habiletés en communication, l'affirmation, la discrétion • Maturité et patience (grands-parents) • Se questionner sur un rôle potentiel de proche aidant • Relations conjugales et familiales solides et égalitaires • Rythme de vie du ménage aîné 	<ul style="list-style-type: none"> • Relation positive et bien se connaître • Dynamique conjugale et familiale positive du ménage apparenté • Balises établies • Valeurs communes • Temps d'adaptation à accepter
Facteurs externes	
<i>Environnement familial</i>	<i>Sphères légales et administratives</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Type d'habitation • Aisance financière du ménage propriétaire • Documents légaux 	<ul style="list-style-type: none"> • Règles municipales souples
Obstacles externes	
<ul style="list-style-type: none"> • Règles administratives • Règles fiscales • Méconnaissance du sujet par les professionnels • Recherche d'une maison adaptée 	

5.3 Pistes de recherche

Cette étude descriptive esquisse un portrait de la réalité vécue par des ménages apparentés qui partagent un même toit. Elle trace certaines grandes lignes d'un mode résidentiel peu courant et méconnu en contexte québécois. L'étude de Boulianne (2004) est la principale référence sur la cohabitation dans la société québécoise; la présente recherche est venue ajouter des connaissances empiriques. Cependant, la corésidence demeure un sujet peu documenté et il apparaît essentiel de poursuivre la recherche sur ce mode résidentiel.

À l'exception d'un cas, l'échantillon de la présente étude se compose de familles qui ont choisi d'aménager un logement accessoire pour le ménage aîné. Les résultats obtenus ont permis une incursion dans la réalité d'un ménage aîné et d'un ménage cadet qui résident dans la même unité d'habitation, mais il serait nécessaire d'explorer davantage d'autres types de cohabitation, notamment le partage d'une même unité d'habitation et l'immeuble multigénérationnel.

Par ailleurs, le rôle de proche aidant auprès d'un parent âgé occupe une large place dans la littérature qui aborde les solidarités familiales. Les tâches associées à cette responsabilité peuvent présenter des défis importants pour les personnes concernées, particulièrement lorsqu'elles partagent le même toit. Or, ce soutien intergénérationnel s'actualise peu chez les familles rencontrées, puisque dans la majorité des cas la génération aînée ne présente pas de perte d'autonomie. Étudier la réalité de proche aidant dans un contexte de cohabitation présente une avenue de recherche à approfondir. Les propos de Clément et al. (2005 : 163) corroborent la pertinence de porter un regard sur les échanges intergénérationnels dans une perspective d'espace-temps.

Les études qui s'intéressent au rôle des enfants dans l'aide à la vieillesse fragilisée évoquent de fait des liens entre les générations, mais seul un petit nombre envisage leur approche du point de vue de l'intergénérationnel. Insister sur les rapports entre les générations, c'est poser la question d'un cycle d'échange qui les parcourt.

Une des forces de cette recherche réside dans le fait d'avoir rencontré des ménages en couple. Selon certains auteurs (Choi, 2003; Pezzin et al., 2007), les transitions résidentielles

des couples mariés sont peu étudiées. De fait, la littérature aborde essentiellement la cohabitation des femmes non-mariées ou veuves avec leurs enfants ou leurs petits-enfants.

5.4 Pistes d'intervention

L'intervention psychosociale est un champ professionnel aux multiples facettes. La sphère de la participation sociale forme une branche de ce vaste secteur et vise différents objectifs, dont celui de favoriser un vieillissement en santé (Raymond & al., 2008). Les solidarités familiales intergénérationnelles vécues au sein de la cohabitation constituent une ramification de la participation sociale. Les résultats de cette étude soulèvent des gains positifs sur plusieurs plans – affectif, pratique, financier – pour les ménages âgés impliqués dans ces échanges familiaux. Il serait intéressant que les intervenants les connaissent mieux. De surcroît, parce que le milieu de l'intervention peut être appelé à intervenir auprès de personnes aux prises avec des difficultés propres à la cohabitation, il apparaît pertinent d'offrir une sensibilisation aux intervenants sociaux et médicaux sur les enjeux de ce mode résidentiel. Méconnu, ce choix de vie peut susciter des réactions empreintes de scepticisme dans le réseau social des familles concernées. Lorsqu'une personne vit une situation conflictuelle, l'isolement la guette. D'un côté, sa réalité résidentielle est peu connue et de l'autre, elle peut éprouver des difficultés à se confier à son réseau de proximité puisqu'il peut désapprouver ce choix. Un intervenant sensibilisé à la réalité de la cohabitation peut être aux aguets de cet isolement.

Dans une perspective du travail social, l'accent est mis sur la relation entre l'individu et son environnement. Le travailleur social peut jouer un rôle actif dans la place faite aux solidarités intergénérationnelles en accompagnant les personnes qui souhaitent actualiser une cohabitation intergénérationnelle. Il peut également sensibiliser la population sur le sujet en contribuant à la démythification de ce mode résidentiel. Il devient un acteur de changement social.

Cette avancée sociale doit également se réaliser sur le plan des politiques gouvernementales. Guider et soutenir les familles qui désirent vivre en cohabitation intergénérationnelle peut faciliter leur démarche et prévenir certains écueils. Ces difficultés peuvent survenir pendant la phase précédant la vie commune ou lorsque les ménages sont réunis sous le même toit. Les familles doivent recevoir les informations techniques nécessaires, mais également du soutien lorsque surgissent des problèmes personnels relatifs à la vie en cohabitation. Une des difficultés potentielles concerne le soutien à domicile du parent âgé en perte de capacités. Des mesures de soutien suffisantes doivent être octroyées aux ménages cadets qui deviennent des proches aidants. Dans un autre registre, adapter les normes d'habitation à la réalité de la cohabitation intergénérationnelle permettrait à davantage de familles de se tourner vers ce mode résidentiel. Actuellement, l'aménagement d'un appartement accessoire ou l'agrandissement de la résidence sont parfois restreints par les règlements municipaux.

Conclusion

Cette étude sur les enjeux de la cohabitation intergénérationnelle entre des parents vieillissants et des membres de la génération descendante visait à identifier les bénéfices escomptés et réels de la cohabitation intergénérationnelle; les relations interpersonnelles et les solidarités intergénérationnelles sur lesquelles elle se fonde ainsi que les enjeux et les défis qu'elle pose au quotidien. Elle tire ses données de l'expérience de six familles qui vivent cette réalité. Une rencontre individuelle s'est tenue avec un membre de la génération descendante et un membre de la génération aînée dans chaque famille. Bien que restreint, cet échantillon permet d'esquisser un portrait de ce mode résidentiel méconnu. Abordées dans la perspective de la théorie de l'échange social, les solidarités familiales sont analysées en partant du principe que les personnes qui choisissent de partager le même toit pensent en retirer des avantages.

Selon les résultats de la recherche, les deux générations bénéficient de la corésidence. Les ménages cadets retirent des gains reliés au soutien aux parents vieillissants, aux relations intergénérationnelles et à l'actualisation des valeurs d'entraide et des valeurs familiales. En outre, ils bénéficient d'un accès à la propriété, de gardiennage et d'un soutien général en cas d'événements difficiles. Quant aux parents vieillissants, les avantages sont liés aux relations intergénérationnelles, au bien-être et à la sécurité économique. Si la cohabitation constitue un mode de vie profitable pour la majorité des familles rencontrées, elle comporte des défis de part et d'autre. Ces défis s'apparentent toutefois davantage à des contrariétés qu'à des obstacles majeurs, même si, pour certains ménages, la cohabitation génère des problèmes importants et même des conflits.

Les enjeux de la cohabitation intergénérationnelle sont essentiellement associés aux relations interpersonnelles, tant avec les membres du ménage apparenté qu'avec le réseau familial et social. L'équilibre entre le désir d'actualiser des solidarités familiales et le souhait de préserver un espace de vie privée constitue l'aspect central de la cohabitation. D'autres enjeux sont également présents : préservation de l'intimité, gestion commune de

l'entretien extérieur, sentiment d'obligation de soutien et impression de marginalité dans un mode de vie peu courant.

Certains facteurs facilitent la cohabitation. Les principaux touchent à la sphère relationnelle : bien connaître les personnes avant le partage d'un même toit; avoir une bonne entente avant la cohabitation; le tempérament facile des membres apparentés et une discrétion du ménage aîné envers le ménage cadet. Mais d'autres facteurs entrent également en jeu : la grandeur de la propriété, les règles administratives et la situation financière du ménage propriétaire.

Au terme de ce projet, il convient d'en relever quelques limites. Premièrement, la taille restreinte de l'échantillon implique que les données obtenues ne peuvent être considérées comme représentatives de la réalité de l'ensemble des familles qui vivent en cohabitation. Par conséquent, les résultats doivent être interprétés avec prudence. En outre, à l'exception d'un cas, l'échantillon est constitué des familles pour qui la cohabitation représente un mode de vie satisfaisant. Donc, il est possible que le portrait relativement positif tracé par les personnes rencontrées soit légèrement biaisé. De plus, l'échantillon peut présenter une certaine homogénéité puisque tous les répondants ont été recrutés par le biais de l'Université Laval. Une autre limite concerne la désirabilité sociale. En effet, étant donné que les entrevues furent réalisées avec un membre du ménage aîné et un membre du ménage cadet de la même famille, l'éventualité que les participants aient filtré certaines réponses doit être considérée. Parfois, une certaine réserve se faisait sentir lors de témoignages d'aspects plus délicats. Il est possible de penser que la personne craignait que l'autre membre de la famille se reconnaisse dans les résultats de la recherche et ce, malgré des rencontres individuelles et l'assurance de la confidentialité des propos. Dans un autre registre, le peu d'études scientifiques sur la cohabitation intergénérationnelle en contexte nord-américain rend difficile la comparaison des résultats de la présente recherche.

Tout en tenant compte de ces limites, les données de cette recherche indiquent que la cohabitation intergénérationnelle offre des avantages sur plusieurs plans, malgré les contraintes associées au partage d'un même toit avec un ménage apparenté. Or, cette

modalité résidentielle représente un choix de vie peu courant dans le contexte québécois. Différentes réalités sociales pourraient inciter davantage de familles à opter pour ce mode résidentiel. Le vieillissement de la population, la modification des structures familiales, l'immigration, la précarité de l'emploi et l'explosion économique du marché immobilier en constituent des exemples. De surcroît, les échanges intergénérationnels favorisent une participation sociale des personnes concernées, source de bénéfices divers. Somme toute, s'engager dans une cohabitation avec un ménage apparenté est un choix dont les implications nécessitent une réflexion afin de s'assurer de pouvoir composer avec ses exigences.

Bibliographie

- Anadon, M. & Guillemette, F. (2007). La recherche qualitative est-elle nécessairement inductive? *Actes du colloque; Recherche qualitative : les questions de l'heure*, 5, 26-37.
- Anadon, M. & Savoie Zajc, L. (2009). L'analyse qualitative des données? *Recherches qualitatives*, 28(1), 1-7.
- Attias-Donfut, C. (2009). Les grands-mères au centre des solidarités familiales. Dans M. Charpentier & A. Quéniart (Eds.), *Vieilles, et après! Femmes, vieillissement et société* (pp.189-205). Montréal : éditions du remue-ménage.
- Attias-Donfut, C. & Renaut, S. (1994). Vieillir avec ses enfants. *Communications*, 59, 29-53.
- Barnett, M.A. (2008). Mother and Grandmother Parenting in Low-Income. Three-Generation Rural Households. *Journal of Marriage and Family*, 70, 1241-1257.
- Bengtson, V.L. & Roberts, R.E.L. (1991). Intergenerational Solidarity in Aging Families: An Example of Formal Theory Construction. *Journal of Marriage and Family*, 53(4), 856-870.
- Blau, P.M. (1964). *Exchange and Power in Social Life*. New York : John Wiley.
- Boulianne, M. (2010, mai). *La cohabitation intergénérationnelle à l'épreuve du temps: trajectoires et expériences familiales dans les banlieues de Québec*. Communication présentée au 78^e Congrès de l'ACFAS, Montréal, Québec.
- Boulianne, M. (2005). La cohabitation intergénérationnelle, le genre et la parenté au Québec. *Recherches féministes*, 18(1), 25-47.
- Boulianne, M. (2004). *Cohabitation intergénérationnelle et logement supplémentaire dans les banlieues de Québec : projets de familles et règles d'urbanisme*. Cahiers du CRISES.
- Centre national de Ressources Textuelles et Lexicales (2009). *Utilitarisme*. En ligne <http://www.cnrtl.fr/definition/utilitarisme>, consulté le 28 mai 2010.
- Centre – Urbanisation Culture Société. Institut national de la recherche scientifique. Partenariat Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles. (2009). *Pour agir : comprendre les solidarités familiales. La recherche : un outil indispensable*. Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
- Chibucos, T. R. & Leite, W. R. (2005). *Readings in Family Theory*. Thousand Oaks, California : Sage Publications, Inc.
- Choi, G.N. (2003). Coresidence between unmarried aging parents and their adult children: who moved in with whom and why? *Research on Aging*, 25(4), 384-404.
- Clément, S., Gagnon, É. & Rolland, C. (2005). Dynamiques familiales et configurations d'aide. Dans S. Clément & J-P. Lavoie (Eds.) *Prendre soin d'un proche âgé. Les enseignements de la France et du Québec* (pp 137-186). Toulouse : Erès.
- Cook, K.S. & Rice, E. (2003). Social Exchange Theory. Dans J. Delamater (Ed.), *Handbook of social psychology* (pp. 53-76). New York : Kluwer Academic / Plenum Publishers.
- Cutler, L.J., Cho, J., Yust, B.L. & Franklin, E.M. (1999). Generational differences in orientations to coresidence in Chongju, South Korea. *Journal of Family and Economic Issues*, 20 (4), 367-386.

- Danigelis, N.L. & Fengler, A.P. (1990). Homesharing: how social exchange helps elders live at home. *The Gerontologist*, 30 (2), 162-170.
- Deslauriers, J-P. (1991). *Recherche qualitative: guide pratique*. Montréal : McGraw-Hill.
- Deslauriers, J-P. & Kérisit, M. (1997). Le devis de recherche qualitative. Dans J. Poupart, L.-H. Groulx, J.-P. Deslauriers, A. Laperrière, R. Mayer & A.P. Pires (Eds.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 85-111). Montréal : Gaétan Morin Éditeur.
- De Vos, S. & Sandefur, G. (2002). Elderly Living Arrangements in Bulgaria, The Czech Republic, Estonia, Finland, and Romania. *European Journal of Population*, 18, 21-38.
- Drapeau, M. (2004). Les critères de scientificité en recherche qualitative. *Pratiques psychologiques*, 10, 79-86.
- Emerson, R.M. (1962). Power-dependance relations. *American Sociological Review*, 27, 31-41.
- Emerson, R.M. (1972). Exchange theory Part 1: A psychological basis for social exchange. Dans J. Berger, M. Zelditch & B. Anderson (directeurs). *Sociological Theories in Progress* (pp. 38-57). (Vol. 2). Boston : Houghton-Mifflin.
- Ferring, D., Michels, T., Boll, T., & Filipp, S-H. (2009). Emotional relationship quality of adult children with ageing parents: on solidarity, conflict and ambivalence. *European Journal of Ageing*, 6, 253-265.
- Fondation CSSS de la Vieille-Capitale, (2009). En ligne <http://dondespoir.com/habitation.php>, consulté le 21 juillet 2011.
- Fortin, A. (1987). La famille ouvrière d'autrefois. *Recherches sociographiques*, 28 (2-3), 273-294.
- Gaymu, J., Delbès, C., Springer, S., Binet, Désesquelles, A., Kalogirou, S. & Ziegler, U. (2006). Determinants of the living arrangements of older people in Europe. *European Journal of Population*, 22, 241-262.
- Gaymu, J., Ekamper, P., & Beets, G. (2007). Qui prendra en charge les Européens âgés dépendants en 2030? *Institut National Études Démographiques / Population*, 62 (4), 789-822.
- Gouvernement du Québec (2009). Population par année d'âge et par sexe, Québec, 1^{er} juillet 2009. Québec : Institut de la statistique du Québec. En ligne http://www.stat.gouv.qc.ca/donstat/societe/demographie/struc_popl/201_09.htm, consulté le 14 février 2010.
- Guberman, N. (2003). La rémunération des soins aux proches : enjeux pour les femmes. *Nouvelles pratiques sociales*, 16(1), 186-206.
- Homans, G.C. (1961). *Social Behavior : Its Elementary Forms*. New York : Harcourt Brace Jovanovich.
- Katz, R. (2009). Intergenerational family relations and subjective well-being in old age : a cross-national study. *European Journal of Ageing*, 6, 79-90.
- Kochar, A. (2000). Parental benefits from intergenerational coresidence: empirical evidence from rural Pakistan. *Journal of Political Economy*, 108 (6), 1184-1209.
- Laperrière, A. (1997). Les critères de scientificité des méthodes qualitatives. Dans J.Poupart, L.-H. Groulx, J.-P. Deslauriers, A. Laperrière, R. Mayer & A.P. Pires (Eds.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 113-167). Montréal : Gaétan Morin Éditeur.

- Lavoie, J.P., Belleau, H., Guberman, N., Battaglini, A., Brotman, S., Montejo, M.E., & Hallouche, K. (2007). Prendre soin en contexte d'immigration récente. Les limites aux solidarités familiales à l'égard des membres de la famille avec incapacités. *Enfances, Familles, Générations*, 6.
- Lavoie, J.P., Grand, A., Guberman, N. & Andrieu, S. (2005). L'état face aux solidarités familiales à l'égard des personnes âgées fragilisées : substitution, soutien ou responsabilisation. Dans S.Clément, & J.P.Lavoie, (Eds), *Prendre soin d'un proche âgé. Les enseignements de la France et du Québec* (pp. 21-83). Ramonville : éditions érès.
- Lavoie, J.P., Guberman, N., & Olazabal, I. (2008). Une vieillesse en transition. Les solidarités intergénérationnelles en 2020. Dans G. Pronovost, C. Dumont, & I. Bitaudeau (Eds.), *La famille à l'horizon 2020* (pp.269-286). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Leinwand, S. & Després, C. (1999). *Analyse des accommodements réglementaires actuels en rapport avec le logement supplémentaire de banlieue*. Québec : Société d'habitation du Québec.
- Lord, S. (2010). Vieillir en banlieue pavillonnaire au Québec : entre choix et contraintes. Dans Authier, J.Y., Bonvalet, C. & Lévy, J.P. (Eds), *Élire domicile. La construction sociale des choix résidentiels* (pp. 249-269). Lyon : Presses universitaires de Lyon.
- Maltais, D., Lachance, L., & Richard, M.C. (2006). Rôles et responsabilités des aidants familiaux en fonction du milieu de vie de leur parent en perte d'autonomie. Dans A. Roy & G. Pronovost (Eds.), *Comprendre la famille VIII : Actes du 8^e symposium québécois de recherche sur la famille* (pp.129-153). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Martin, J.C. (1997). Les personnes âgées, la famille et les autres, ou la communauté locale comme milieu de vie. *Lien social et Politiques*, 38, 159-164.
- Mayer, R. & Deslauriers, J.-P. (2000). Quelques éléments d'analyse qualitative. L'analyse de contenu, l'analyse ancrée, l'induction analytique et le récit de vie. Dans R.Mayer, F. Ouellet, M.-C. Saint-Jacques, D. Turcotte & coll. (Eds.), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (pp. 159-189). Montréal : Gaétan Morin Éditeur.
- Mayer, R. & Saint-Jacques, M.-C. (2000). L'entrevue de recherche. Dans R. Mayer, F. Ouellet, M.-C. Saint-Jacques, D. Turcotte & coll. (Eds.), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (pp. 115-131). Montréal : Gaétan Morin Éditeur.
- Mayerl, R. (1997). L'habitat des personnes âgées...enjeu des solidarités intergénérationnelles futures. *Générations*, 10-11-12, 13-16.
- Merz, E.M., Consedine, S.N., Schulze, H-J., & Schuengel, C. (2009). Wellbeing of adult children and ageing parents: associations with intergenerational support and relationship quality. *Ageing & Society*, 29, 783-802.
- Ministère de la Famille et des Aînés (2008). *Rapport de la consultation publique sur les conditions de vie des aînés. Préparons l'avenir avec nos aînés*. Québec : Gouvernement du Québec.
- Molm, L.D. (2001). Theories of Social Exchange and Exchange Networks. Dans G. Ritzer & B. Smart (Eds.), *Handbook of social theory* (pp. 260-272). Thousand Oaks, California : Sage Publications, Inc.
- Morris, T. (2006). *Social work research methods. Four alternative paradigms*. Thousand Oaks : Sage Publications.

- Ogg, J. & Renaut, S. (2005). Le soutien familial intergénérationnel dans l'Europe élargie. *Retraite et société*, 3 (46), 29-57.
- Oishi, A.S. & Oshio, T. (2006). Coresidence with parents and a wife's decision to work in Japan. *The Japanese Journal of Social Security Policy*, 5(1), 35-48.
- Pelletier, M.L. & Demers, M. (1994). Recherche qualitative, recherche quantitative : expressions injustifiées. *Revue des sciences de l'éducation*, 20 (4), 757-771.
- Pezzin, E.L., Pollak, A.R. & Schone, S.B. (2007). Efficiency in family bargaining : living arrangements and caregiving decisions of adult children and disabled elderly parents. *CESifo Economic Studies*, 53 (1), 69-96.
- Pires, A.P. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique. Dans J. Poupart, L.-H. Groulx, J.-P. Deslauriers, A. Laperrière, R. Mayer & A.P. Pires (Eds.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 113-167). Montréal : Gaétan Morin Éditeur.
- Postigo Latorre, M.J. & Honrubia Lopez, R. (2010). The co-residence of elderly people with their children and grandchildren. *Educational Gerontology*, 36, 330-349.
- Poupart, J. (1997). L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques. Dans J. Poupart, L.-H. Groulx, J.-P. Deslauriers, A. Laperrière, R. Mayer & A.P. Pires (Eds.), *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques* (pp. 113-167). Montréal : Gaétan Morin Éditeur.
- Raymond, É., Gagné, D., Sévigny, A., & Tourigny, A. (2008). La participation sociale des aînés dans une perspective de vieillissement en santé. Réflexion critique appuyée sur une analyse documentaire. Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Capitale-Nationale, Institut national de santé publique du Québec, Centre d'excellence sur le vieillissement et la participation sociale des aînés de l'Université Laval, 111 pages.
- Ruggles, S. (2007). The Decline of Intergenerational Coresidence in the United States, 1850 to 2000. *American Sociological Review*, 72, 964-989.
- Savoie-Zajc, L. (2007). Comment peut-on construire un échantillonnage scientifiquement valide? *Actes du colloque; Recherche qualitative : les questions de l'heure*, 5, 99-111.
- Sereny, M. (2011). Living arrangements of older adults in China: The interplay among preferences realities and health. *Research on Aging*, 33(2), 172-204.
- Smith, S.R., Hamon, R.R., Ingoldsby, B.B., & Miller, J.E. (2009). *Exploring Family Theories*. New York: Oxford University Press.
- Smits, A., Van Gaalen, R.I. & Mulder, C.H. (2010). Parent-child coresidence: who moves in with whom and for whose needs? *Journal of Marriage and Family* 72, 1022-1033.
- Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), (2004). Cohabitation intergénérationnelle et appartements accessoires : avantages et inconvénients. *Actualité habitation*, 7(2), 2.
- Statistique Canada (2003, hiver), Les liens entre les générations: grands-parents et petits-enfants. *Tendances sociales canadiennes*, No 11-008 au catalogue.
- Stuiferbergen, M.C., Van Delden, J.J.M., & Dykstra, P.A. (2008) The implications of today's family structures for support giving to older parents. *Ageing & Society*, 28, 413-434.
- Tassé, L. (2002). La solidarité sociale et les liens intergénérationnels: notes de recherche. *Nouvelles pratiques sociales*, 15 (1), 200-211.

- Thibault, J.W. & Kelley, H.H. (1959). *The Social Psychology of Groups*. New York : John Wiley.
- Trochim, W. M. K. (2006). Research Methods Knowledge base. *Qualitative Measures*. En ligne : <http://www.socialresearchmethods.net/kb/qual.php>, consulté le 15 juin 2010.
- Turcotte, D. (2000). Le processus de la recherche sociale. Dans Mayer, R., Ouellet, F. Saint-Jacques, M.C., Turcotte, D. & coll. (Eds.), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (pp. 39-68). Montréal : Gaétan Morin, Éditeur.
- Vachon, G. & Després, C. (2001). *Modification du cadre réglementaire municipal pour accommoder le logement supplémentaire dans les quartiers Duberger et Les Saules à Québec*. Québec : Université Laval et Ville de Québec.
- Vallerand, J.R. (2006). *Les fondements de la psychologie sociale*, 2^e édition. Montréal : Gaétan Morin, éditeur.
- Verret, R. (1999). *L'adaptation de l'habitat au vieillissement de la population*. Québec : Société d'habitation du Québec.
- Wolff, F.C. & Attias-Donfut, C. (2007). Les comportements de transferts intergénérationnels en Europe. *Économie et statistiques*, 403-404, 117-141.
- Yount, K.M. (2009). Gender and intergenerational co-residence in Egypt and Tunisia. *Population Research and Policy Review*, 28, 616-640.
- Zimmer, Z. & Dayton, J. (2005). Older adults in sub-Saharan Africa living with children and grandchildren. *Populations Studies*, 59 (3), 295-312.

Annexe 1 : Description des lieux

	F1	F2	F3	F4	F5	F6
Type de maison	Maison unifamiliale Même unité d'habitation	Maison unifamiliale Logement accessoire	Maison unifamiliale Logement accessoire	Maison unifamiliale Logement accessoire	Maison unifamiliale Logement accessoire	Maison unifamiliale Logement accessoire
Acquisition de la propriété	Maison achetée pour la CI	Maison familiale achetée au MA	Maison du MC aménagée pour la CI	Maison familiale achetée au MA	Maison achetée pour la CI	Maison achetée pour la CI
Propriétaires	MC et MA	MC	MC et MA	MC	MC et MA	MC
Aménagement du domicile	Aucun	Aménagement espace existant Ajout cuisine et salle de bain	Construction annexe pour logement accessoire	Construction annexe pour logement accessoire	Aménagement espace existant	Aménagement espace existant Ajout cuisine et salle de bain
Préservation intimité	Espace privé minimal	Espace privé maximal	Espace privé maximal	Espace privé maximal	Espace privé maximal	Espace privé moyen
Limites territoriales	Aucune	Portes éloignées pièces centrales	Portes éloignées pièces centrales / Barrées	Portes éloignées pièces centrales	Portes éloignées pièces centrales / Barrées	Porte dans la cuisine
Espaces communs	Terrain	Terrain	Terrain Galerie Zones sous-sol	Terrain	Terrain et Piscine Galerie Zones sous-sol	Terrain Zones sous-sol
Espaces privés	Chambres à coucher * Zones privées déterminées en cas de conflits	Les logements Zones sous-sol	Les logements Cabanon (MC)	Les logements Galeries Cabanon (MA) Garage (MC)	Les logements	Les logements Galeries

CI : cohabitation intergénérationnelle; MA : ménage aîné; MC : ménage cadet

Annexe 2 : Message de recrutement

En objet : **Enjeux de la cohabitation intergénérationnelle**

Bonjour,

Je sollicite votre collaboration pour participer à un projet de recherche de mémoire de maîtrise en service social sur " Les enjeux de la cohabitation intergénérationnelle entre des parents vieillissants et des membres de la génération descendante".

Votre participation nécessitera une entrevue individuelle d'une durée approximative d'une heure qui a pour but de recueillir des données permettant de mieux comprendre la réalité des ménages corésidants. Vous trouverez en pièce jointe de plus amples informations.

Plus spécifiquement, les dimensions étudiées consistent à :

- 1) Connaître les différents enjeux – administratifs, financiers, familiaux et autres – associés à la cohabitation intergénérationnelle.
- 2) Comprendre les attentes des parents vieillissants et du principal répondant de la génération descendante envers la cohabitation intergénérationnelle.
- 3) Dégager les principaux facteurs qui favorisent les solidarités intergénérationnelles dans un contexte de cohabitation.

Je vous remercie de prendre le temps de communiquer avec moi si vous habitez en cohabitation intergénérationnelle ou de diffuser ce message auprès de personnes qui vivent cette réalité. Les expériences de vie recueillies seront à la base de nouvelles connaissances.

Céline Spira
Étudiante à la maîtrise en service social

Pour me rejoindre,
Téléphone: (418) 843-0991
Courriel : celine.spira.1@ulaval.ca.

Étude approuvée par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval, numéro d'approbation 2010-207 en date du 10-09-2010.

Annexe 3 : Annonce de recrutement

ANNONCE POUR LE RECRUTEMENT

PARTICIPANTS RECHERCHÉS - PARTICIPANTES RECHERCHÉES

Les enjeux de la cohabitation intergénérationnelle entre des parents vieillissants et des membres de la génération descendante

Dans le cadre de la réalisation d'un mémoire de maîtrise en service social portant sur les enjeux associés à la cohabitation intergénérationnelle entre des parents vieillissants et des membres de la génération descendante sont recherchés :

- Des adultes (18 ans et plus) qui vivent une des formes de cohabitation intergénérationnelle nommées ci-dessous ou ayant déjà vécu une de ces cohabitations. Celle-ci doit avoir pris fin il y a moins de 12 mois.
- Ces adultes sont un parent vieillissant du ménage aîné ou la principale personne répondante du ménage cadet;
- Ces adultes résident dans la grande région de Québec.

Afin de participer à une entrevue individuelle d'une durée approximative d'une heure qui a pour but de recueillir des données permettant de mieux comprendre la réalité des ménages corésidants. Une entrevue téléphonique de présélection vérifiera votre admissibilité à cette recherche.

Types de cohabitation recherchés :

- Partage d'une même unité d'habitation;
- Logement autonome annexé à une maison unifamiliale;
- Immeuble multigénérationnel (Habitations Vivre chez-soi).

Pour de plus amples informations, merci de contacter Céline Spira par téléphone au (418) 843-0991 ou par courriel à l'adresse suivante : celine.spira.1@ulaval.ca.

Étude approuvée par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval, numéro d'approbation 2010-207 en date du 10-09-2010.

Annexe 4 : Grille de contact téléphonique

Grille de contact téléphonique (entrevue de présélection)

1) Nom : _____

2) Présenter la recherche : Tout d'abord, j'aimerais vous remercier d'avoir donné suite à mon annonce.

- Ma recherche porte sur la cohabitation intergénérationnelle entre des parents vieillissants et des membres de la génération descendante (enfants et petits-enfants) et plus particulièrement sur les enjeux associés à cette forme d'habitation et les facteurs la facilitant.
- Je réalise cette recherche dans le cadre de mes études de maîtrise en service social à l'Université Laval.
- Mon étude a pour but de mieux comprendre la réalité vécue par les ménages corésidants. Plus précisément, je cherche à connaître les dimensions suivantes : 1) les bénéfices escomptés et réels de la cohabitation; 2) les solidarités intergénérationnelles et le soutien aux parents vieillissants; et 3) l'occupation de l'espace et les facteurs facilitant cette forme d'habitation.
- Pour ce faire, je réalise des entrevues avec des adultes qui sont prêts à partager avec moi leur expérience en lien avec la cohabitation intergénérationnelle. Toutefois, je dois d'abord vérifier si vous correspondez au profil recherché étant donné que je souhaite avoir le point de vue de personnes vivant les trois formes de cohabitation étudiées. J'aurais quelques questions à vous poser à cet effet.
- Vous êtes libre à tout moment de mettre fin à cette entrevue de présélection. Toute information vous concernant sera alors détruite.

3) Vérification des critères de sélection :

- Quel âge avez-vous? _____ (réponse attendue 18 ans et plus)
- Appartenez-vous au ménage aîné ou au jeune ménage?
- Quel est le type de cohabitation qui correspond à votre réalité?
 - Partage d'une même unité d'habitation
 - Logement autonome annexé à une maison unifamiliale
 - Immeuble multigénérationnel (Habitations Vivre chez-soi)

4) Si la personne correspond aux critères de sélection, lui expliquer sa participation à l'entrevue :

- Je vous invite à participer à une entrevue individuelle d'une durée approximative d'une heure qui aura lieu à un endroit qui vous conviendra (à votre domicile, à l'Université Laval ou autre).

- L'entretien sera enregistré à l'aide d'un magnétophone afin de faciliter l'analyse.
- L'entrevue explorera votre vécu et vos expériences en lien avec la cohabitation intergénérationnelle sur les éléments énumérés précédemment.
- Les données recueillies durant l'entrevue de même que toutes les informations personnelles divulguées demeureront strictement confidentielles (des pseudonymes seront utilisés et les données seront gardées avec un mot de passe ou sous clé), ne seront consultées que par mon directeur de mémoire et moi-même et seront détruites lorsque les résultats finaux seront diffusés.

5) Conclusion :

- Avez-vous des questions par rapport au projet ou à votre participation?

Prendre rendez-vous pour l'entrevue :

jour _____ heure _____

endroit _____

coordonnées _____

Merci et au plaisir de vous rencontrer

Annexe 5 : Guide d'entrevue

Projet de recherche de Céline Spira
Les enjeux de la cohabitation intergénérationnelle entre des parents vieillissants
et des membres de la génération descendante

Guide d'entrevue pour les ménages corésidents

Introduction

Remerciements

D'abord, je vous remercie d'accepter de participer à cette étude qui s'intéresse à la cohabitation intergénérationnelle. Avant de vous poser une première question, j'aimerais que l'on prenne connaissance du formulaire de consentement qui précise la nature de la recherche et les conditions de participation.

Mise en contexte

1. Pour débiter l'entrevue, j'aimerais que vous me traciez un portrait global de la façon dont la cohabitation est devenue une réalité pour vous?

Sous-question : Qu'est-ce qui a déclenché le fait de vivre avec (votre mère, votre père, votre fils, votre fille, etc.)?

2. Quelle est la composition des ménages qui cohabitent?
3. Quel est le type de cohabitation? *Dans les cas d'appartements accessoires* : Est-ce qu'il y a une communication par l'intérieur entre les deux lieux d'habitation?

Les questions suivantes portent sur la période qui a précédé la cohabitation ou sur une période de réflexion sur la poursuite d'une cohabitation de toujours.

Section : Enjeux de la cohabitation intergénérationnelle

Bénéfices et inconvénients escomptés pour le ménage aîné et cadet :

Aspects économique et affectif

4. Lorsque vous avez réfléchi à la possibilité de vivre en cohabitation, vous avez probablement considéré différents aspects. Quels étaient les bénéfices escomptés (les attentes) auxquels vous pensiez lorsque vous avez décidé de vivre en cohabitation intergénérationnelle? (sécurité, entraide, accès à la propriété privée, etc.)

Sous-questions : Sur le plan économique? Sur le plan affectif?

5. Quels étaient les inconvénients appréhendés lorsque vous avez décidé de vivre en cohabitation intergénérationnelle? (intimité, conflits, rythme de vie différent, financier, etc.)

Nous allons maintenant nous attarder à la façon dont se vit la cohabitation dans le quotidien autant sur le plan des relations humaines que du côté pratico-pratique, comme l'occupation de l'espace.

Section : solidarités intergénérationnelles et soutien au parent âgé

Les activités communes

6. Quelle place occupent dans votre quotidien les interactions entre les deux ménages? (téléphone, courte visite, repas commun, activités communes etc.)

Les solidarités intergénérationnelles

7. Quelles sont les aides intergénérationnelles qui se vivent entre les deux ménages? (aide physique, financière ou émotionnelle)?

La dynamique familiale

8. Comment se passe la cohabitation intergénérationnelle au quotidien?

Sous-questions : Est-ce qu'il y a des sources de tension? De satisfaction?

- 8A. Comment se passent les relations interpersonnelles avec les autres membres de la parenté?

Occupation de l'espace - Espaces communs/privés

9. L'occupation de l'espace est un aspect central dans la cohabitation, pouvez-vous me décrire une journée type ou une semaine type vécue entre les deux ménages?
10. Est-ce qu'il y a un partage de biens communs? (meubles de jardin, voiture, etc.)
11. Comment vivez-vous la réalité du partage d'un même lieu par deux cellules familiales différentes, un ménage aîné et un jeune ménage? (Règles de convivialité pour les zones privées et les zones communes, entente particulière et préservation de l'intimité)

Jusqu'à maintenant nous nous sommes attardés à la période de réflexion qui a mené à la cohabitation et à la façon dont se vit ce mode d'habitation. La section suivante concerne l'appréciation que vous faites de la cohabitation.

Bénéfices et inconvénients réels pour le ménage aîné et cadet Aspects économique et affectif

12. Quels sont les bénéfices retirés de la cohabitation intergénérationnelle?

Sous-questions : Sur le plan économique? (partage des tâches d'entretien). Sur le plan affectif? (relations intergénérationnelles : enfant adulte/parent âgé et petits-enfants/grands-parents, autres)

13. Quels sont les inconvénients de la cohabitation intergénérationnelle?

Les questions suivantes visent à comprendre ce qui facilite la cohabitation et ce qui la rend plus difficile. C'est une partie qui cherche à connaître le bilan que vous faites de cet arrangement résidentiel.

Facteurs facilitant la cohabitation intergénérationnelle et obstacles à ce mode d'habitation

Dans les cas de cohabitation avec un appartement accessoire

14. On sait que les normes municipales jouent un rôle majeur dans la possibilité de réaliser une cohabitation intergénérationnelle en appartement accessoire. Selon vous, quels sont les autres aspects qui facilitent cet arrangement résidentiel? (qualité de vie, attachement, normes culturelles)

Pour les autres cas de cohabitation

15. Quels sont les aspects qui facilitent la cohabitation intergénérationnelle? (qualité de vie, attachement, normes culturelles)

Pour toutes les formes de cohabitation

16. Quels sont les obstacles administratifs ou autres à cette forme d'habitation?

Jusqu'à maintenant, nous avons parlé de votre expérience personnelle de la cohabitation. Pour les deux dernières questions, nous allons parler de votre connaissance de cette forme d'habitation d'une façon plus générale

17. Si vous aviez des suggestions à donner à des familles intéressées à vivre en cohabitation intergénérationnelle, quels seraient les conseils que vous partageriez avec ces personnes?

Autres

18. Nous avons abordé différents aspects tout au long de la rencontre. Pensez-vous à autre chose qui pourrait m'être utile pour comprendre ce qu'est la cohabitation intergénérationnelle en 2010?

Données factuelles sur la cohabitation

19. Est-ce que vous êtes le ménage propriétaire ou le ménage corésidant?

20. Depuis quand se vit la cohabitation?

21. Où habitiez-vous avant? Étiez-vous locataire ou propriétaire?

Données factuelles

- Quel est votre niveau de scolarité et quelle est votre formation professionnelle?
- Quelle est votre occupation principale ou situation d'emploi ou quelle était votre occupation principale ou situation d'emploi?
- À quel niveau correspond le revenu annuel de votre ménage (celui du jeune ménage pour l'entrevue avec un membre du ménage cadet et celui du ménage aîné pour l'entrevue avec la personne vieillissante):
 - - de 20 000 \$
 - 20 000 – 29 999
 - 30 000 – 44 999
 - 45 000 – 59 999
 - 60 000 – 79 999
 - 80 000 et +

Annexe 6 : Formulaire de consentement

Les enjeux de la cohabitation intergénérationnelle entre des parents vieillissants et des membres de la génération descendante

Formulaire de consentement

Cette étude est réalisée par Céline Spira, étudiante à la maîtrise en service social dans le cadre du projet de recherche de maîtrise cheminement mémoire sous la direction de Daniel Turcotte, professeur titulaire à l'École de service social de l'Université Laval.

Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de lire et de comprendre les renseignements qui suivent. Ce document vous explique le but de ce projet de recherche, ses procédures, avantages et inconvénients. Nous vous invitons à poser toutes les questions que vous jugerez utiles à la personne qui vous présente ce document.

Nature de l'étude : La recherche vise à mieux comprendre la réalité des ménages vivant une cohabitation intergénérationnelle entre des parents âgés et des membres de la génération descendante (enfants et petits-enfants). Cette étude s'intéresse aux enjeux associés à la cohabitation intergénérationnelle et aux facteurs facilitant cette forme d'habitation.

Déroulement de la participation : Votre participation à cette recherche consiste à participer à une entrevue, d'une durée d'environ une heure, qui portera sur les éléments suivants :

- Éléments d'information sur la composition des ménages;
- Bénéfices escomptés et réels de la cohabitation;
- Solidarités intergénérationnelles et le soutien aux parent âgés;
- Occupation de l'espace;
- Facteurs facilitant la cohabitation intergénérationnelle.

Des avantages et des inconvénients possibles sont liés à votre participation :

Avantages :

- Participer à l'avancement des connaissances sur la cohabitation intergénérationnelle;
- Avoir une occasion de réfléchir et de discuter en toute confidentialité sur votre réalité au sein de ménages corésidents.

Inconvénients :

- Temps requis pour la participation à la recherche;
- Évoquer des situations émotives difficiles ou se remémorer des souvenirs désagréables. Si cela se produit, n'hésitez pas à en parler avec la personne qui mène l'entrevue. Celle-ci pourra vous mentionner le nom de ressources en mesure de vous aider, au besoin.

Participation volontaire et droit de retrait : Vous êtes libre de participer à ce projet de recherche. Vous pouvez aussi mettre fin à votre participation sans conséquence négative ou préjudice et sans avoir à justifier votre décision. Si vous décidez de mettre fin à votre participation, il est important d'en prévenir l'étudiante-chercheuse dont les coordonnées sont incluses dans ce document. Tous les renseignements personnels vous concernant seront alors détruits. De plus, vous êtes libre de ne pas répondre à toutes les questions qui vous seront posées.

Confidentialité et gestion des données : Les mesures suivantes seront appliquées pour assurer la confidentialité des renseignements fournis par les participants et les participantes :

- Les noms des participants et des participantes ne paraîtront dans aucun rapport;
- Les divers documents de la recherche seront codifiés et seuls l'étudiante-chercheuse aura accès à la liste des noms et des codes;
- Les résultats individuels des participants ne seront jamais communiqués;
- Les matériaux de recherche, incluant les données et les enregistrements, seront conservés dans un ordinateur protégé par un mot de passe ou sous clé. Ils seront détruits 18 mois après la fin de la recherche, soit en début d'année 2013.
- Si la recherche fait l'objet de publications dans des revues scientifiques, aucun participant ou aucune participante ne pourra y être identifié(e) ou reconnu(e);
- Un résumé des résultats sera transmis par courriel ou par la poste aux participants et aux participantes qui en feront la demande en indiquant l'adresse courriel ou postale où ils aimeraient recevoir le document, juste après l'espace prévu pour leur signature.

Renseignements supplémentaires : Si vous avez des questions sur la recherche ou sur les implications de votre participation, veuillez communiquer avec Céline Spira, étudiante à la maîtrise en service social, au numéro de téléphone suivant : (418) 843-0991 ou à l'adresse courriel suivante : celine.spira.1@ulaval.ca.

Votre collaboration est précieuse pour nous permettre de réaliser cette étude et nous vous remercions d'y participer.

Je soussigné(e) _____ consens librement à participer à la recherche intitulée : « Les enjeux associés à la cohabitation intergénérationnelle entre des parents vieillissants et des membres de la génération descendante ». J'ai pris connaissance du formulaire et j'ai compris le but, la nature, les avantages et les inconvénients du projet de recherche. Je suis satisfait(e) des explications, précisions et réponses que l'étudiante-chercheuse m'a fournies, le cas échéant, quant à ma participation à ce projet.

Signature du participant ou de la participante

Date

Un résumé des résultats de la recherche sera expédié aux participants et aux participantes qui en feront la demande en indiquant l'adresse où ils aimeraient recevoir le document. Les résultats ne seront pas disponibles avant l'été 2011. **Si cette adresse changeait d'ici cette période, vous êtes invité(e) à informer l'étudiante-chercheuse de la nouvelle adresse où vous souhaitez recevoir ce document.**

L'adresse courriel à laquelle je souhaite recevoir un résumé des résultats est la suivante :

L'adresse postale à laquelle je souhaite recevoir un résumé des résultats est la suivante :

numéro civique et nom de la rue : _____

Ville ou village : _____

Code postal : _____

J'ai expliqué le but, la nature, les avantages et les inconvénients du projet de recherche au participant ou à la participante. J'ai répondu au meilleur de ma connaissance aux questions posées et j'ai vérifié la compréhension du participant.

Signature de l'étudiante-chercheuse

Date

Plaintes ou critiques : Toute plainte ou critique sur ce projet de recherche pourra être adressée au Bureau de l'Ombudsman de l'Université Laval :

Pavillon Alphonse-Desjardins, bureau 3320

2325, rue de l'Université

Université Laval

Québec (Québec) G1V 0A6

Renseignements-Secrétariat : (418) 656-3081

Ligne sans frais : 1-866-323-2271

Courriel : info@ombudsman.ulaval.ca

Projet approuvé par le Comité d'éthique de la recherche de l'Université Laval (no d'approbation 2010-207), le 10-09-2010

